



# Rapport annuel 2020-21



Ordre des  
**hygiénistes dentaires**  
du Québec





**Publication de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec**

700-606, rue Cathcart  
Montréal (Québec) H3B 1K9  
Tél. : 514 284-7639  
Sans frais : 1 800 361-2996  
Télééc. : 514 284-3147

Courrier électronique : [info@ohdq.com](mailto:info@ohdq.com)  
Site Web : [www.ohdq.com](http://www.ohdq.com)

**Coordination, conception et révision**

Direction générale et secrétariat  
Service des communications  
Gilles Vilasco

**Conception graphique**

Z Communications

**Impression**

Imprimerie F.L. Chicoine

Ce document est disponible dans le site  
Web de l'Ordre : [www.ohdq.com](http://www.ohdq.com).

Note : Le terme «hygiéniste dentaire» désigne autant  
une femme qu'un homme.

**Dépôt légal**

3<sup>e</sup> trimestre 2021  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ)  
Bibliothèque et Archives Canada (BAC)  
ISSN : 1203-2573  
ISSN : 2371-1205 (rapport annuel en ligne)  
© Ordre des hygiénistes dentaires du Québec 2021



Seul l'imprimeur peut apposer  
ce logo avec le code

---

Québec, septembre 2021

**MONSIEUR FRANÇOIS PARADIS**

Président de l'Assemblée nationale

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec (OHDQ) pour l'exercice terminé le 31 mars 2021.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

La ministre de l'Enseignement supérieur et ministre responsable de l'application des lois professionnelles,

**Danielle McCann**

---

Montréal, septembre 2021

**MADAME DANIELLE MCCANN**

Ministre de l'Enseignement supérieur et ministre responsable de l'application des lois professionnelles  
Gouvernement du Québec

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de ministre de l'Enseignement supérieur et ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec (OHDQ) pour l'exercice terminé le 31 mars 2021.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Le président,

**Jean-François Lortie, H.D., B. Éd.**

---

Montréal, septembre 2021

**MADAME DIANE LEGAULT**

Présidente  
Office des professions du Québec

Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec (OHDQ) pour l'exercice terminé le 31 mars 2021.

Veillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

**Jean-François Lortie, H.D., B. Éd.**

# LES HYGIÉNISTES DENTAIRES DU QUÉBEC

Des professionnel(le)s de la santé qui sensibilisent la population à l'importance de la prévention en santé buccodentaire et à ses effets bénéfiques sur la santé générale des personnes, une valeur ajoutée pour toutes et tous!



# MISSION, VISION ET VALEURS

## MISSION

Le mandat d'un ordre professionnel est, en vertu du Code des professions, d'assurer la protection du public.

L'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec protège le public en :

- en s'assurant que les hygiénistes dentaires offrent des services de haute qualité;
- en participant à l'amélioration de la santé buccodentaire des Québécois;
- en contribuant à l'accessibilité aux soins préventifs en hygiène dentaire.

Pour ce faire, il encadre et réglemente la pratique professionnelle et soutient le leadership de ses membres dans l'exercice de leur profession.

## VISION

- Un acteur essentiel en matière de santé buccodentaire;
- Une pratique professionnelle rigoureusement encadrée;
- Une profession qui rayonne dans la société;
- Une confiance renouvelée du public envers les hygiénistes dentaires;
- Des membres fiers de leur ordre professionnel et de leur profession.

## VALEURS

Les valeurs privilégiées par l'Ordre pour accomplir sa mission et réaliser sa vision :

### LA RIGUEUR

L'Ordre souhaite rendre le meilleur service possible dans son mandat de protection du public. Il favorise la cohérence, le professionnalisme, la diligence et la constance dans ses actions.

### L'ENGAGEMENT

La réalisation de la mission de l'Ordre repose sur une implication individuelle et collective permettant de mettre à profit les compétences de chacun. Le leadership de l'Ordre nourrit le sentiment d'appartenance de son équipe et de ses membres envers l'Ordre et la profession, et les mobilise vers un objectif commun.

### LE RESPECT

La considération et l'ouverture envers les autres sont fondamentales pour l'Ordre. Ce dernier encourage les relations authentiques basées sur la courtoisie, l'équité et la confidentialité.

### LA COLLABORATION

L'Ordre se distingue par son travail d'équipe. Il est proactif dans ses partenariats. Il privilégie les efforts collectifs ainsi que le partage d'idées et d'expériences dans le respect de la diversité.

### L'INTÉGRITÉ

Fidèle à sa mission, l'Ordre fait preuve d'honnêteté, d'éthique et de transparence dans ses décisions et ses actions. Il a le souci constant d'être objectif, juste et impartial.

# FAITS SAILLANTS

## RÉALISATIONS MAJEURES

### • Modernisation

Le 24 septembre 2020, le Gouvernement du Québec adoptait la Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions notamment dans le domaine buccodentaire et celui des sciences appliquées.

« Pour la première fois depuis la création de la profession en 1975, l'hygiéniste dentaire s'est vu octroyer quinze activités réservées et un nouveau champ d'exercice connecté à la pratique contemporaine de l'hygiéniste dentaire. »

### • Évolution de l'Ordre

- o Adoption du plan stratégique 2021-2025
- o Adoption d'une politique et d'un plan de gestion intégrée des risques
- o Une première assemblée générale annuelle entièrement virtuelle

### • Covid-19

Participation de l'OHDQ à un groupe de travail, sous la gouverne du ministère de la Santé et de Services sociaux (MSSS) et regroupant les principaux acteurs du domaine buccodentaire, pour définir et publier des directives intérimaires concernant les procédures buccodentaires en contexte de pandémie.

Plus de 684 courriels des membres et du public répondus sur le sujet.

## TABLEAU DES MEMBRES

**6 699** MEMBRES

**302**  
Nouveaux membres

**22**  
Décisions rendues

Demandes de reconnaissance d'équivalence

### INSPECTION PROFESSIONNELLE

**450**  
VISITES VIRTUELLES

### FORMATION CONTINUE

**136**  
PARTICIPANT(E)S POUR  
RCR-CARDIO SECOURS  
Cardio secours adultes-enfants/  
Défibrillation externe automatisée-DEA

### EXERCICE ILLÉGAL ET USURPATION DU TITRE

**7** ENQUÊTES OUVERTES  
**6** ENQUÊTES COMPLÉTÉES



### COMMUNICATION

NOUVEAU SITE WEB!  
NUMÉRO SPÉCIAL DE L'EXPLORATEUR  
Les coulisses de la pandémie :  
Hommage aux hygiénistes dentaires

NOUVEAUX BULLETINS  
Info PL29 et  
Bulletin spécial Covid-19

**8**  
WEBINAIRES SYNCHRONES  
ET ASYNCHRONES OFFERTS  
PAR L'ORDRE

**2 141**  
PARTICIPANT(E)S  
AUX WEBINAIRES

### SYNDIC

**28** ENQUÊTES OUVERTES  
**21** ENQUÊTES COMPLÉTÉES



# TABLE DES MATIÈRES

<b>02</b>	Gouvernance .....	10
	Rapport du président.....	11
	ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	13
	ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE.....	22
	ACTIVITÉS DES COMITÉS FORMÉS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	24
	DIRECTION GÉNÉRALE ET SECRÉTARIAT .....	26
<b>03</b>	Activités du comité de la formation des hygiénistes dentaires .....	32
<b>04</b>	Activités relatives à la reconnaissance des équivalences .....	34
<b>05</b>	Activités relatives à la révision des décisions en matière de reconnaissance des équivalences .....	38
<b>06</b>	Activités relatives à l'assurance responsabilité professionnelle.....	40
<b>07</b>	Activités relatives à l'indemnisation.....	42
<b>08</b>	Activités relatives aux normes professionnelles et au soutien à l'exercice de la profession.....	44

<b>09</b>	Activités relatives à l'inspection professionnelle .....	48
<b>10</b>	Activités relatives à la formation continue.....	54
<b>11</b>	Activités relatives aux enquêtes disciplinaires du bureau du syndic .....	58
<b>12</b>	Activités relatives à la conciliation et à l'arbitrage des comptes .....	62
<b>13</b>	Activités du comité de révision des décisions du bureau du syndic.....	64
<b>14</b>	Activités du conseil de discipline .....	66
<b>15</b>	Activités relatives aux infractions pénales prévues au Code des professions ou aux lois professionnelles.....	68
<b>16</b>	Activités relatives au rôle sociétal de l'Ordre et aux communications .....	72
<b>17</b>	Renseignements généraux sur les membres .....	80
<b>18</b>	États financiers.....	86



**GOUVERNANCE**

**02**

# RAPPORT DU PRÉSIDENT

C'est avec plaisir que je vous présente le bilan des principales activités qui ont été réalisées par l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec au cours de l'exercice financier s'échelonnant du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2021. D'entrée de jeu, je profite de cette occasion pour saluer le travail exceptionnel accompli par le Conseil d'administration et l'équipe de la permanence de l'Ordre qui a su s'organiser et s'adapter à une année de télétravail où notre mission première de protection du public a toujours été maintenue, et ce, sans bris de service auprès des citoyens et des membres.

## Un nouveau champ d'exercice des hygiénistes dentaires

Cette année passera à l'histoire pour la profession d'hygiéniste dentaire au Québec puisque le 24 septembre 2020, le Gouvernement du Québec adoptait la Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions notamment dans le domaine buccodentaire et celui des sciences appliquées (la Loi). Pour la première fois depuis la création de la profession en 1975, l'hygiéniste dentaire s'est vu octroyer quinze activités réservées et un nouveau champ d'exercice connecté à la pratique contemporaine de l'hygiéniste dentaire.

Au lendemain de l'adoption de la Loi, il fallait mettre en place rapidement un plan de communication pour informer les membres des changements législatifs et c'est ce que nous avons fait avec la création d'une nouvelle section d'information incluant une foire aux questions sur le site internet de l'Ordre, la parution d'un nouveau bulletin *INFO PL29*, la mise en service d'une adresse courriel ([pl29@ohdq.com](mailto:pl29@ohdq.com)) — où les membres peuvent toujours poser leurs questions —, et par la présentation d'une conférence du président intitulée *Le nouveau champ d'exercice de l'hygiéniste dentaire au Québec* qui a été vue par plus de 400 hygiénistes dentaires en direct lors de l'assemblée générale annuelle 2020 et par près de 1640 autres membres de façon asynchrone depuis.

Des rencontres des quatre ordres du domaine buccodentaire qui regroupe de l'Ordre des dentistes du Québec, l'Ordre des denturologistes du Québec, l'Ordre des technologues en prothèses et appareils dentaires du Québec et notre Ordre, se sont tenues et se tiennent toujours à fréquence régulière afin de définir l'ensemble des activités réservées de tous dans le but d'avoir une vision commune et consensuelle. Ces travaux interordres nous permettent également de bonifier notre foire aux questions sur des activités que nous avons en partage avec d'autres ordres, ce qui nous permettra, ultimement, de publier un guide explicatif de la Loi.

Sur le plan réglementaire, un des principaux amendements adoptés en dernière lecture du projet de loi ajoute un règlement



sur les conditions et modalités permettant aux hygiénistes dentaires d'effectuer un débridement parodontal non chirurgical. Puisqu'un règlement est nécessaire pour que cette activité réservée s'exerce sans ordonnance, établir un projet de texte a été priorisé dans nos travaux de 2020-2021; ainsi, les consultations nécessaires à son adoption pourront s'engager au début du prochain exercice financier. De plus, le projet de règlement sur les activités professionnelles qui peuvent être exercées par des personnes autres que les hygiénistes dentaires a quant à lui été révisé et transmis à l'Office des professions pour commentaires à la fin du mois de janvier 2021.

L'Ordre est très fier et reconnaissant envers tous ceux et celles qui ont collaboré et contribué au fil des trente dernières années à la concrétisation de la modernisation de la profession d'hygiéniste dentaire. Maintenant, il faut mettre en place ces changements qui nous amènent presque à la naissance d'une nouvelle profession et c'est par notre nouvelle planification stratégique 2021-2025 que nous y parviendrons.

## Planification stratégique 2021-2025 : Envisager l'avenir avec assurance

Alors que nous étions dans la dernière année de notre Plan stratégique 2017-2021, il nous fallait donc amorcer les différents travaux qui nous amèneraient vers notre nouveau plan. Un comité du Conseil a donc été créé afin de piloter ces travaux qui se sont échelonnés du mois d'octobre 2020 à mars 2021. Le sondage effectué auprès des membres et de différentes parties prenantes nous ont permis de faire un portrait complet de notre Ordre et d'obtenir un diagnostic fidèle de l'organisation afin de guider les discussions et les orientations choisies lors de notre journée de réflexion stratégique qui s'est tenue le 4 décembre 2020.

Heureux du résultat de cette démarche, nous envisageons l'avenir avec assurance grâce à cette nouvelle planification stratégique dont l'enjeu principal concerne la mise en œuvre de la modernisation de la profession. Ainsi, l'Ordre gagnera en notoriété afin de devenir un acteur essentiel en matière de santé buccodentaire au Québec en soutenant le leadership de ses membres dans l'exercice de leur profession par l'encadrement et la réglementation de la pratique professionnelle.

### Gouvernance de l'Ordre

Sur le plan de la gouvernance, j'ai pris le flambeau de la présidence de l'Ordre laissé par M<sup>me</sup> Diane Duval, H.D., qui a assumé cette fonction les sept dernières années. Je tiens à souligner sa détermination et sa grande contribution aux différents travaux de modernisation de la pratique de l'hygiène dentaire et d'amélioration de l'accessibilité aux soins buccodentaires pour les Québécoises et les Québécois de tout âge. Tout au long de ces années, l'Ordre a opéré des changements importants de sa gouvernance et c'est dans cet élan de continuité que j'ai pris la décision de mettre à profit mes compétences au service de l'Ordre. Lors de sa séance ordinaire du mois de juin, j'ai été élu à la présidence de l'Ordre au suffrage des administrateurs du Conseil, en endossant la responsabilité, d'une part, de poursuivre les représentations nécessaires à la reconnaissance pleine et entière de nos compétences professionnelles au Code des professions; d'autre part, de mettre en place une gouvernance collaborative axée sur la communication et la synergie interprofessionnelle.

L'année qui se termine nous aura permis de grandes avancées à l'égard de la mise en place de notre plan d'action sur les lignes directrices de l'Office des professions en matière de gouvernance. En plus de continuer d'assurer une vigie constante de notre *Politique de gouvernance*, le Conseil a adopté le *Profil de compétences des membres du Conseil d'administration de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec* et la *Politique de gestion des risques de l'OHDQ*. Afin de répondre aux exigences des mesures sanitaires pour contrer la propagation de la COVID-19, nous avons également dû nous adapter à la situation et annuler notre congrès qui était prévu à l'automne 2020. Puisque notre assemblée générale annuelle était prévue pour se tenir dans le cadre de ce congrès, des adaptations temporaires concernant certaines dispositions de la *Politique sur les règles régissant la tenue des assemblées générales des membres de l'OHDQ* ont été adoptées afin de s'adapter au contexte d'une assemblée virtuelle.

### Une année marquée par la pandémie

La pandémie de la COVID-19 est sans contredit une trame de fond importante de l'année qui vient de passer. La déclaration d'urgence sanitaire accompagnée de la fermeture complète des commerces non essentiels, comme les cliniques dentaires, nous a tous pris par surprise. D'ailleurs, à cet effet, un groupe de travail nommé *COVID-19 dentaire*, piloté sous la gouverne du ministère de la Santé et de Services sociaux

(MSSS) et regroupant les principaux acteurs du domaine buccodentaire dont l'OHDQ, s'est formé assez rapidement afin d'être en mesure d'établir des directives intérimaires concernant les procédures buccodentaires publiées dans un document intitulé *Prestation des services buccodentaires en contexte de pandémie*. Dès la réouverture des cliniques dentaires entre les mois de mai et de juin, ces directives, qui ont fait l'objet de plusieurs mises à jour tout au long de l'année, auront permis à la population du Québec de recevoir leurs soins buccodentaires complets dans un environnement sécuritaire et bien encadré.

Afin de garder les membres bien informés des directives mises en place et également pour répondre aux questions de procédures cliniques, l'Ordre a également créé le bulletin d'information spéciale COVID-19 et a mis en service une adresse courriel ([covid19@ohdq.com](mailto:covid19@ohdq.com)) qui a été très sollicitée tout au long de l'année.

Une autre belle réalisation de collaboration interprofessionnelle a été sans contredit la mise en place d'un autre groupe de travail sous la gouverne du MSSS, plus précisément par la direction de la planification de la main-d'œuvre, regroupant l'ensemble des ordres du domaine de la santé physique, de l'Office des professions et du Conseil interprofessionnel du Québec. Ces rencontres ont d'abord été créées dans le but de nous consulter au sujet des différents arrêtés ministériels nous concernant. Rapidement, nous avons vu les fruits de ces travaux qui ont permis aux hygiénistes dentaires, aux étudiantes et aux étudiants inscrits à partir du 4<sup>e</sup> trimestre du programme de *Techniques d'hygiène dentaire*, ainsi que par autorisation spéciale aux anciennes et aux anciens membres non-inscrits au Tableau et ayant moins de 70 ans, de contribuer activement à lutte contre la pandémie en effectuant notamment des tests de dépistage et des injections de vaccins.

### Conclusion

L'année 2020-2021 en aura été une remplie d'imprévus et de changements de tous genres. La grande capacité d'adaptation des membres du Conseil, du directeur général et secrétaire, des membres des différents comités, des employés de la permanence de l'Ordre et des hygiénistes dentaires sur le terrain témoigne de nos grandes réalisations accomplies pour le public, l'Ordre et ses membres en année de pandémie. J'aimerais donc remercier chacun d'entre vous qui, à sa manière, a contribué de près ou de loin à cet ensemble de réalisations; et je vous sais gré d'avoir fait preuve de ce professionnalisme remarquable qui est en grande partie responsable de la réalisation de notre mandat de protection du public.



Le président,  
**Jean-François Lortie**, H.D., B. Éd.

# ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

## 2.1 Présidence



M<sup>me</sup> Diane Duval, H.D., a occupé la fonction de présidente de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec jusqu'au 18 juin 2020 (mandat d'une durée de 3 ans).



M. Jean-François Lortie, H.D., occupe le poste de président depuis le 19 juin 2020 (mandat d'une durée de 4 ans).

### Rémunération globale de la présidente et du président pour l'exercice financier 2020-2021

#### Rémunération de M<sup>me</sup> Diane Duval, H.D.

Pour l'année se concluant au 31 mars 2021, la rémunération globale versée à M<sup>me</sup> Duval, présidente sortante, a été de 72 734,76 \$. Ce montant comprend :

- Le salaire;
- Les charges sociales de l'employeur (dont la portion de l'employeur versée à la Régie des rentes du Québec et au Régime québécois d'assurance parentale);
- La contribution de l'employeur au RÉER de la présidente sortante;
- La rémunération des jours de vacances accumulés et résiduels au moment de la fin du mandat.

#### Rémunération de M. Jean-François Lortie, H.D.

Pour l'année se concluant au 31 mars 2021, la rémunération globale versée à M. Lortie à titre de président de l'Ordre a été de 105 715,62 \$. Ce montant comprend :

- Le salaire;
- Les charges sociales de l'employeur (dont la portion de l'employeur versée à la Régie des rentes du Québec et au Régime québécois d'assurance parentale);
- La contribution de l'employeur au RÉER du président;
- La contribution de l'employeur à l'assurance collective du président.

## 2.2 Conseil d'administration

### Poste vacant

Au 31 mars 2021, un poste d'administratrice ou d'administrateur élu était vacant pour la région Nord-Est. À la suite d'un appel de candidatures, le secrétaire de l'Ordre a reçu quatre candidatures jugées conformes. Lors de leur séance des 12 et 26 mars 2021, les membres du CA ont élu M<sup>me</sup> Anne-Prévoist, H.D., pour occuper le poste rendu vacant par la démission en novembre 2020 de M<sup>me</sup> Sophie Deshaies. M<sup>me</sup> Prévoist entre en fonction lors de la 1<sup>re</sup> séance du CA de l'exercice 2021-2022.

### Rémunération des administratrices et des administrateurs

Conformément à la [Politique sur la rémunération et le remboursement des dépenses des membres du Conseil d'administration et de la présidente ou du président](#) adoptée par le CA en juin 2019 et au [Règlement sur l'organisation de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec et les élections à son conseil d'administration](#) :

- Les administratrices et les administrateurs élus, autres que la présidente ou le président, qui participent à une assemblée générale des membres, à une séance du CA ou de l'un des comités constitués par le CA, ou qui assistent à une activité ou à une formation requise par l'Ordre, ont droit à un jeton de présence dont la valeur est fixée par le CA;
- La valeur du jeton de présence peut varier en fonction de la durée de la séance.

Selon les principes énoncés précédemment, les montants accordés à titre de jeton de présence pour l'année 2020-2021, approuvés par les membres réunis lors de l'assemblée générale annuelle du 9 novembre 2019, sont les suivants :

Jeton de présence – durée de plus de trois heures et demie (> 3,5)	300 \$
Jeton de présence – durée de trois heures et demie et moins (≤ 3,5)	150 \$
Conférence téléphonique de moins de 30 minutes	30 \$
Conférence téléphonique de plus de 30 minutes	Jeton de présence selon la durée [moins ou plus de trois heures et demie (3,5)]
Jeton de déplacement – distance à l'aller > 500 km	300 \$
Jeton de présidence de comité	75 \$

Pour assurer une équité de la rémunération entre les administratrices et les administrateurs de l'Ordre, les administratrices et les administrateurs nommés reçoivent un montant compensatoire qui comble l'écart entre la rémunération que

**Tableau 1. Rémunération des administratrices et administrateurs**

Nom	Date d'entrée en fonction – plus récent mandat		Nombre de mandats, consécutifs ou non, terminés au 31 mars de l'exercice	Région électorale	Assiduité (séances ordinaires et extraordinaires du CA)	Rémunération globale	Date de fin de mandat ou démission	Autres responsabilités
Diane Duval, H.D., présidente (jusqu'au 18 juin 2020)	Juin 2017	Élue au suffrage universel	6	s. o.	5/5	Voir section 2.1	Fin du mandat 18 juin 2020	Comité de gouvernance Comité d'audit Comité des ressources humaines
Jean-François Lortie, H.D., Président (à partir du 19 juin 2020) Vice-président (jusqu'au 18 juin 2020)	Juin 2018	Présidence : Élu au suffrage des membres du Conseil d'administration Administrateur : Élu	0 (présidence) 1 (administrateur)	s. o. Sud	8/8 6/6	Voir section 2.1 pour la présidence 1 875 \$ (pour la fonction d'administrateur)	s. o.	Comité de gouvernance Comité d'audit Comité des ressources humaines Comité de planification stratégique
Josée Tessier, H.D., Vice-présidente (à partir du 19 juin 2020)	Juin 2018	Élue	3	Centre	14/14	5 325 \$	s. o.	Comité des ressources humaines
Stéphanie Ritchie, H.D., Trésorière	Juin 2018	Élue	1	Centre	14/14	5 250 \$	s. o.	Comité d'audit
Hélène Deschênes, H.D.	Juin 2018	Élue	1	Sud-Est	13/14	4 830 \$	s. o.	Comité d'examen des conditions particulières d'exercice Comité de planification stratégique
Sophie Deshaies, H.D.	Juin 2018	Élue	1	Nord-Est	11/11	1 950 \$	Démission au 10 novembre 2020	s. o.
Kim Farrell, H.D.	Juin 2018	Élue	2	Sud	14/14	4 500 \$	s. o.	Comité de gouvernance
Franck Giverne, H.D.	Juin 2018	Élu	1	Centre	14/14	5 100 \$	s. o.	Comité de gouvernance
Anick Lacroix, H.D.	Juin 2018	Élue	0	Nord-Ouest	14/14	4 200 \$	s. o.	Comité des bourses Comité de planification stratégique
Marie-Andrée Marcoux, H.D.	Juin 2018	Élue	1	Nord-Ouest	13/14	3 930 \$	s. o.	Comité d'examen des conditions particulières d'exercice
Kamilya Kaddouri, H.D.	Octobre 2018	Nommée par le CA (administrateurs de 35 ans ou moins)	0	s. o.	14/14	3 750 \$	s. o.	Comité des bourses
Jean-François Dallaire	Juin 2020	Nommé par l'Office des professions du Québec	0	s. o.	6,5/9	1 150 \$	s. o.	s. o.
Jean-Louis Leblond, B.A.	Juin 2019	Nommé par l'Office des professions du Québec	1	s. o.	14/14	2 250 \$	s. o.	Comité des bourses Comité d'audit
André Roy, M. Ps. Éd.	Juin 2017	Nommé par l'Office des professions du Québec	2	s. o.	5/5	450 \$	Fin du mandat 18 juin 2020	Comité d'audit
Cyriaque Sumu, Ph. D. (sociologie)	Juin 2020	Nommé par l'Office des professions du Québec	0	s. o.	9,5/14	900 \$	s. o.	s. o.
Renée Verville, M.A.P.	Juin 2019	Nommée par l'Office des professions du Québec	1	s. o.	14/14	4 830 \$	s. o.	Comité de gouvernance Comité des ressources humaines Comité d'examen des conditions particulières d'exercice Comité de planification stratégique

leur accorde l'Office des professions du Québec (OPQ) et celle qu'accorde l'Ordre aux administratrices et administrateurs élus. Ainsi, ils reçoivent 100 \$ pour une séance de 3,5 h et plus et 50 \$ pour une séance de moins de 3,5 h. Le cas échéant, ils reçoivent également le jeton de déplacement ou le jeton de présidence de comité.

### Activités du Conseil d'administration

	Nombre	Résolutions
Séances ordinaires	9	91
Séances extraordinaires	5	21

Au cours de l'année 2020-2021, le Conseil d'administration a adopté les principales résolutions présentées par sujet ci-après.

Au sujet de la **gouvernance**, les membres du CA ont notamment :

- Adopté le calendrier des séances du Conseil d'administration;
- Nommé Jean-François Lortie, H.D., président, à titre de délégué au Conseil interprofessionnel du Québec, et Josée Tessier, H.D., vice-présidente, à titre de déléguée substitut, pour l'année financière 2020-2021;
- Désigné aux fins des transactions bancaires où deux signatures sont requises, les personnes suivantes : Jean-François Lortie, H.D., président, Stéphanie Ritchie, H.D., trésorière, Walter Barbosa, responsable des ressources financières et matérielles, ainsi que Jacques Gauthier, directeur général et secrétaire;
- Nommé les membres du comité de gouvernance;
- Nommé les membres du comité d'audit;
- Nommé les membres du comité des ressources humaines;
- Nommé les membres du comité d'examen des conditions particulières d'exercice;
- Nommé les membres du comité des bourses;
- Confié au comité d'audit la responsabilité d'assurer le suivi du projet de développement d'un programme de gestion des risques;
- Confié à un nouveau comité de planification stratégique la responsabilité du développement du prochain plan stratégique de l'Ordre;
- Nommé les membres du comité de planification stratégique;
- Choisi les options supplémentaires à inclure au processus de planification stratégique en fonction des propositions de la firme-conseil retenue par l'Ordre et des recommandations du comité de gouvernance;
- Déterminé de tenir l'assemblée générale annuelle selon un mode virtuel et la date de la tenue de ladite assemblée;
- Sélectionné l'entreprise de services pour la gestion de l'assemblée générale en mode virtuel;
- Résolu de prescrire que tous les votes tenus lors de l'assemblée générale annuelle 2020 s'effectuent de manière électronique, par scrutin secret;
- Suspendu pour l'année 2020 le droit du public de participer à l'assemblée générale annuelle de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec, mais de permettre exceptionnellement que ladite assemblée générale annuelle soit enregistrée pour en permettre la rediffusion, à la discrétion de l'Ordre;
- Adopté le projet d'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle 2020 de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec;
- Résolu de recommander aux membres réunis en assemblée générale le 7 novembre 2020 d'approuver la rémunération des administratrices et des administrateurs élus et du président selon les paramètres définis dans la *Politique sur la rémunération des membres du Conseil d'administration et de la présidente et du président de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec*, mais de suspendre pour une année l'augmentation du montant des jetons de présence des administratrices et des administrateurs élus;
- Adopté le budget provisoire 2021-2022 en vue de la consultation des membres sur le montant de la cotisation annuelle 2021-2022;
- Adopté le montant de la cotisation annuelle 2021-2022 à soumettre aux membres en vue de la consultation sur le sujet;
- Approuvé la stratégie et les documents de consultation des membres sur le montant de la cotisation annuelle 2021-2022;
- Adopté le montant de la cotisation annuelle 2021-2022 à la suite de cette consultation;
- Autorisé la publication par la direction générale de la foire aux questions préparée en vue de répondre aux questions des membres transmise lors de l'AGA 2020;
- Adopté les modifications à la *Politique de gouvernance* proposées par le comité de gouvernance, notamment au sujet du nouveau processus d'évaluation des comités du Conseil d'administration;
- Entériné la méthodologie du vote électronique pour la tenue d'un vote secret lors d'une séance du CA;
- Entériné la méthodologie du vote électronique pour la tenue du scrutin secret en vue de l'élection à la présidence au suffrage des membres du CA;
- Nommé le directeur général et secrétaire de l'Ordre pour présider la séance du CA tenue aux fins de l'élection à la présidence;
- Résolu de pourvoir le poste vacant d'administratrice ou d'administrateur élu de la région Nord-Est en procédant à une élection au scrutin secret des administrateurs et de confier au comité de gouvernance la préparation du profil de compétences à inclure à l'appel de candidatures;
- Résolu de rémunérer les membres des comités selon un tarif uniforme que la séance se passe en présence ou de manière virtuelle, et ce, de manière rétroactive au 1<sup>er</sup> avril 2020;
- Autorisé le directeur général et secrétaire à signer l'entente permettant à l'Ordre des hygiénistes dentaires du

Québec de se joindre aux groupes d'ordres professionnels utilisant le service partagé de vote électronique mis en place par le Conseil interprofessionnel du Québec;

- Retenu les services de la firme In Fidem pour agir à titre d'expert indépendant chargé d'assurer la surveillance et le contrôle de la sécurité du processus de vote électronique pour l'élection des administratrices et des administrateurs des régions Centre et Nord-Ouest se tenant en 2021;
- Adopté la méthode de l'ordre du jour de consentement pour la planification de l'ordre du jour des séances du CA, et ce, à titre de projet-pilote pour trois séances consécutives;
- Approuvé le programme de formation des membres du CA pour l'exercice financier 2021-2022 proposé par le comité de gouvernance;
- Résolu d'adopter le *Profil de compétences des membres du Conseil d'administration de l'Ordre des hygiénistes dentaires*, de l'inclure à l'appel de candidatures pour les régions Centre et Nord-Ouest en 2021 et de le rendre public sur le site Web de l'Ordre;
- Adopté la modification au document *Principes éthiques et code de déontologie des membres du CA, des membres des comités et du personnel de l'Ordre* quant au volet sur l'éthique;
- Confié au comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie deux nouvelles responsabilités :
  - o Agir à titre de comité formé pour enquêter sur les plaintes formulées à l'encontre des membres du conseil de discipline en vertu du Code de déontologie applicable aux membres des conseils de discipline des ordres professionnels;
  - o Agir comme comité-conseil au secrétariat général lors de l'élection de membres du Conseil d'administration, incluant la présidence.

Au sujet des **affaires réglementaires**, les membres du CA ont notamment :

- Radié du Tableau des membres le nom des personnes n'ayant pas acquitté les frais relatifs à l'inscription des membres ni programmé de paiement postdaté pour acquitter ces frais, conformément aux instructions transmises par l'Ordre;
- Remboursé la cotisation professionnelle d'un membre lorsque des circonstances particulières déterminées par le CA le justifiaient en raison de la pandémie de COVID-19;
- Reconduit pour l'année financière 2020-2021 le mandat des membres du comité d'admission, du comité de révision et du comité de révision des équivalences;
- Reconduit le mandat de Julie Chrétien, H.D., à titre de membre du CIP pour une durée de trois ans;
- Nommé Susan Badanjak, H.D., responsable du développement de la profession, à titre de membre de l'Ordre désigné par le Conseil d'administration pour agir comme membre du comité de la formation des hygiénistes dentaires;

- Reconduit le mandat de Louise Bourassa, H.D. et Louise Grenier, H.D., à titre de membres du conseil de discipline, et ce, pour une durée de trois ans;
- Nommé à titre de membres du conseil de discipline les personnes suivantes, et ce, pour un mandat d'une durée de trois ans : Sophie Baltzis, H.D., Sylvie Dumontier, H.D., Julie Nadeau, H.D. et Marie-Josée Raschella, H.D.;
- Nommé Dieuline Jean-Charles, H.D., responsable de l'admission et de la formation continue, à titre de membre et de présidente du comité d'admission, pour terminer le mandat de Monique Delisle, H.D., jusqu'au 19 juin 2021;
- Nommé Joëlle Mbanga, H.D., coordonnatrice de l'inspection générale, à titre de secrétaire du comité d'inspection professionnelle par intérim;
- Approuvé la publication du rapport annuel 2019-2020, avec approbation ultérieure du rapport de la présidence par un moyen technologique, et sa transmission aux instances concernées;
- Autorisé la syndique à mandater une firme d'enquêteurs afin d'effectuer pour et au nom de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec, une enquête externe sur les activités professionnelles ou l'usurpation du titre par une personne ne possédant pas de permis d'exercice valide et approprié et n'étant pas inscrite au Tableau des membres de l'Ordre;
- Autorisé des poursuites pénales pour exercice illégal de la profession d'hygiéniste dentaire ou l'usurpation du titre d'hygiéniste dentaire contre deux personnes;
- Modifié le projet de *Règlement sur les activités professionnelles qui peuvent être exercées par des personnes autres que des hygiénistes dentaires* aux fins de le transmettre à l'Office des professions pour évaluation sommaire;
- Adopté le programme de surveillance générale 2021-2022;
- Résolu de réitérer par écrit au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, ainsi qu'aux directeurs des études des cégeps offrant le programme de Techniques d'hygiène dentaire, la demande de poursuivre les stages de formation clinique, pour combler les heures de stages manquantes en raison de la pandémie de COVID-19, des étudiants de la cohorte terminant leurs études au printemps 2020;
- Mandaté la présidence et la direction générale d'explorer auprès du ministère de la Justice de nouvelles possibilités sur le plan réglementaire en vue d'amener les étudiants en Techniques d'hygiène dentaire de la cohorte du printemps 2020 à terminer les heures de stages manquantes;
- Délivré un permis restrictif temporaire à M<sup>me</sup> Shivani Chauhan, en application du 1<sup>er</sup> paragraphe de l'article 42.1 du Code des professions pour une durée d'un an, lui permettant d'exercer toutes les activités professionnelles de l'hygiéniste dentaire, à l'exception de celles reliées à la dentisterie opératoire.

Au sujet des **affaires financières et de la gestion intégrée des risques**, les membres du CA ont notamment :

- Résolu de recommander aux membres réunis lors de l'assemblée générale annuelle 2020 la reconduction du mandat de la firme Poirier & Associés inc. à titre d'auditeur externe pour l'audit de l'exercice financier 2020-2021;
- Approuvé le cadre de gestion intégrée des risques préparé par le comité d'audit et la direction générale, en collaboration avec une firme-conseil, qui comprend les éléments suivants : un registre des risques, une matrice des risques, un outil de reddition de comptes et la Politique de gestion des risques de l'OHDQ;
- Adopté les clés de répartition budgétaire pour l'exercice financier 2020-2021 pour les salaires et les charges sociales du personnel de l'Ordre de même que pour les autres charges indirectes (loyer, assurances, taxes et frais généraux);
- Adopté le budget de l'exercice financier 2021-2022;
- Augmenté les échelles salariales de l'Ordre d'un taux de 2,0% pour l'année financière 2021-2022;
- Adopté les états financiers audités pour l'année 2019-2020;
- Décidé de ne pas donner suite à la pétition de membres de l'Ordre demandant une modulation du montant de la cotisation annuelle 2020-2021 en raison des impacts de la pandémie de COVID-19 sur leur capacité à exercer leur profession au début de l'exercice financier;
- De reconnaître l'impact financier de la pandémie sur les membres de l'Ordre en leur offrant un crédit de formation continue de 100 \$ applicable à l'exercice financier courant et au suivant;
- D'attribuer toute perte financière liée au crédit de formation continue au fonds dédié au développement de la profession et au soutien aux membres.

Au sujet des **affaires administratives**, les membres du CA ont notamment :

- Approuvé le plan d'action et le budget pour la première année d'application du projet de refonte du cadre de classement électronique des documents et la numérisation des dossiers membres;
- Approuvé le projet de *Politique de gestion documentaire*;
- Approuvé l'augmentation salariale annuelle du directeur général et secrétaire;
- Approuvé les objectifs de rendement du directeur général et secrétaire pour l'exercice financier 2020-2021;
- Approuvé une adaptation, pour l'exercice financier courant, des politiques au regard des vacances du personnel et des cadres en raison de circonstances exceptionnelles liées notamment à la charge de travail causée par la pandémie de COVID-19 et l'absence d'employée de longue durée;

- Résolu de rémunérer les jours de vacances non prises en 2019-2020 par la présidente de l'Ordre, et ce, en raison du contexte de pandémie de COVID-19 et de la charge de travail occasionnée par celle-ci;
- Adopté un nouvel organigramme interne de l'Ordre à déployer au cours du prochain plan stratégique;
- Autorisé la direction générale à signer une entente de services avec une firme de lobbyistes et de communication.

Au sujet de **l'exercice de la profession d'hygiéniste dentaire**, les membres du CA ont notamment :

- Décidé d'annuler la tenue du congrès 2020 en raison de la pandémie de COVID-19;
- Résolu tenir le prochain congrès de l'Ordre en 2022, au Centre des congrès de Saint-Hyacinthe;
- Approuvé le programme du colloque 2021 à être offert en préambule de l'assemblée générale annuelle.

Au sujet de la **planification stratégique 2017-2021**, les membres du CA ont notamment :

- Assuré le suivi du plan d'action stratégique 2020-2021, dont l'adoption d'une version modifiée de ce plan d'action, et reçu le bilan du plan stratégique 2017-2021;
- Adopté le plan stratégique 2021-2025.

Au sujet des **communications**, le Conseil a :

- Approuvé la nouvelle activité de communication proposée par la responsable des communications, soit la délivrance d'un certificat de la Fée des dents, à la demande d'un parent, à télécharger à partir du microsite de l'Ordre;
- Décerné une Bourse Méritas à quatre étudiantes en Techniques d'hygiène dentaire;
- Approuvé la mise en ligne du nouveau site Web de l'Ordre.

## 2.3 Orientations stratégiques

### PLAN STRATÉGIQUE 2017-2021



En novembre 2017, le Conseil d'administration adoptait son plan stratégique pour la période 2017-2020. En septembre 2018, le Conseil décidait d'allonger la période couverte par le plan stratégique pour qu'il se termine plutôt en 2021.

Ce changement permettrait à l'Ordre de réaliser tous les projets qu'il a planifiés en sus des nouvelles obligations que lui imposait la plus récente réforme du *Code des professions* entrée en vigueur en juin 2017.

Les réalisations présentées dans cette section couvrent le dernier plan d'action visant la mise en œuvre du plan stratégique 2017-2021. À ce sujet, au cours du dernier exercice financier, diverses circonstances particulières ont fortement influencé les activités de l'Ordre et l'avancement de ses objectifs stratégiques :

- La gestion des impacts de la pandémie de COVID-19 sur les activités de l'Ordre, son personnel, le Conseil d'administration et l'ensemble des comités;
- La gestion des impacts de la pandémie sur la pratique professionnelle des hygiénistes dentaires et les multiples collaborations de l'Ordre aux dossiers menés par ses partenaires (ministère de la Santé et des Services sociaux, ordres professionnels, Conseil interprofessionnel du Québec, ministère de l'Enseignement supérieur, etc.);
- L'absence de différents membres du personnel de l'Ordre, de courte durée et de longue durée.

Pour ces raisons, plusieurs des objectifs annuels n'ont pu être que partiellement atteints et d'autres ont été repris dans le prochain plan stratégique. Dans l'ensemble, malgré le cumul des obstacles rencontrés par l'Ordre au cours de la dernière année, il faut souligner que des avancées majeures ont tout de même pu être réalisées pour chacun des enjeux stratégiques, ce qui témoigne assurément du dévouement et de la persévérance de l'équipe de la permanence et du CA et de ses comités. Chacun a fait preuve d'une adaptation exemplaire pour faire face aux défis constants mis sur notre chemin et maintenir le cap sur les objectifs de l'Ordre.

### **Enjeu 1 — Développer le champ d'exercice des hygiénistes dentaires**

Pour cet enjeu, la majorité des objectifs ont été atteints puisqu'ils ont constitué le secteur pour lequel une part importante des ressources fut consentie. Entre autres, des représentants de l'Ordre ont assuré un suivi assidu du projet de Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions notamment dans le domaine buccodentaire et celui des sciences appliquées, finalement adopté en septembre 2020.

### **Enjeu 2 — Promouvoir le rôle sociétal de l'hygiéniste dentaire**

Étant donné le contexte de pandémie et le fait qu'il occupait l'entièreté de l'espace médiatique, la majorité des activités de promotion du rôle sociétal de l'hygiéniste dentaire ont dû être reportées au prochain plan stratégique.

Certaines activités destinées au public afin de les informer des saines habitudes d'hygiène dentaire auprès des enfants d'âge du niveau primaire de scolarité ont toutefois été conduites et celles-ci ont généré d'intéressantes retombées pour l'Ordre.

### **Enjeu 3 — Rendre l'organisation efficace et proactive**

Malgré le contexte décrit en introduction, des réalisations importantes ont été accomplies pour cet enjeu au cours de la dernière année :

- La conception et la mise en ligne du nouveau site Web de l'Ordre;
- L'avancement du projet de gestion documentaire selon l'échéancier prévu;
- La préparation de nouvelles politiques internes;
- L'optimisation de mécanismes de protection du public par l'avancement des travaux de révision du processus d'évaluation des dossiers d'équivalences et des procédures du comité de révision des équivalences;
- Les pratiques d'évaluation de l'efficacité et de la performance du CA et de ses comités;
- L'adoption d'un cadre de gestion intégré des risques.

### **Enjeu 4 — Soutenir l'évolution de la profession d'hygiéniste dentaire**

Pour cet enjeu, l'accent a été mis sur le déploiement d'activités de soutien aux membres pour l'application de la Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions notamment dans le domaine buccodentaire et celui des sciences appliquées :

- La publication périodique d'un bulletin sur l'avancement des travaux liés à l'application de la loi par les hygiénistes dentaires;
- La création d'une page Web et d'une foire aux questions sur ce sujet;
- La préparation d'activités de formation continue;
- La préparation du projet de règlement sur le débridement parodontal non chirurgical;
- La contribution de l'Ordre à la préparation d'un guide explicatif interordres, en collaboration avec des représentants de l'Ordre des dentistes du Québec, de l'Ordre des denturologistes du Québec et de l'Ordre des technologues en prothèses et appareils dentaires du Québec;
- La participation de l'Ordre à des séances de travail conjointes avec l'Ordre des dentistes du Québec pour les enjeux propres aux deux professions;
- La gestion des questions des membres via une adresse courriel dédiée ([pl29@ohdq.com](mailto:pl29@ohdq.com));
- La gestion de dossiers divers liés à l'application de la loi (blanchiment des dents, guide des tarifs publié par la Fédération des hygiénistes dentaires du Québec, préparation de la définition d'une trousse d'urgence pour les cabinets d'hygiénistes dentaires).

## **BILAN DU PLAN STRATÉGIQUE 2017-2021**

### **Une modernisation de la profession enfin adoptée!**

Incontestablement, le dossier de la modernisation est la plus grande avancée découlant du plan stratégique 2017-2021. L'Ordre y a consacré d'importantes ressources au

cours des quatre dernières années, tant sur le plan des communications que des représentations auprès des partenaires politiques, du milieu professionnel et des membres. L'obtention de l'autonomie professionnelle des hygiénistes dentaires, attendue depuis des décennies, est une grande réussite. L'Ordre et ses membres y auront certainement apporté une contribution des plus significatives!

### **Une gouvernance entièrement renouvelée et un mandat de protection du public renforcé**

L'amélioration de la gouvernance de l'Ordre et de ses mécanismes de protection du public représente également une avancée importante pour l'organisation. La mise en œuvre de la réforme du *Code des professions* affectant principalement la gouvernance des ordres aura permis à l'Ordre de mettre en place divers comités-conseils pour soutenir la prise de décisions du Conseil d'administration (comités de gouvernance, d'audit et des ressources humaines) et de renouveler sa réglementation sur les élections de la présidence et des membres du Conseil. L'adoption de politiques encadrant la gouvernance de l'Ordre a quant à elle amené une rigueur renforcée du travail du CA, de ses comités et de la direction générale en redéfinissant et en optimisant les rôles et les responsabilités de chacun.

La révision d'un grand nombre de mécanismes de protection du public et de reddition de compte, dont l'adoption de nouveaux règlements, ont également permis à l'Ordre de moderniser ses pratiques de délivrance des permis et d'inscription au Tableau des membres, de même que d'encadrer plus rigoureusement le travail de différents comités responsables de prendre des décisions relatives aux dossiers de candidats à la profession ou de membres en exercice. La création du comité de prévention et de contrôle des infections s'ajoute à cette optimisation du mandat de protection du public de l'Ordre.

Finalement, l'adoption de diverses politiques encadrant la gestion de l'Ordre, notamment la réforme complète des politiques encadrant la gestion des ressources humaines, lui a permis de faire évoluer de manière importante ses pratiques de gestion. L'implantation d'un nouvel organigramme en 2017 lui a aussi donné l'occasion de former une équipe aux compétences diversifiées, fortement mobilisée pour mener à bien le mandat de l'Ordre et le plan stratégique.

### **Une modernisation des communications de l'Ordre résolument tournée vers l'avenir**

La modernisation des communications de l'Ordre et de son infrastructure technologique contribue aussi à une meilleure optimisation de l'utilisation des ressources de l'Ordre et à son agilité. L'exemple le plus probant est certainement la rapidité d'adaptation de l'Ordre lorsqu'il dut passer au télétravail en quelques jours à peine. Une nouvelle revue professionnelle, un nouveau bulletin électronique, un site Web renouvelé, une page Facebook aux abonnés en croissance constante, un

microsite destiné à fournir des conseils d'hygiène dentaire au grand public et la préparation d'une première élection en mode électronique témoignent des avancées majeures de l'Ordre pour optimiser ses modes de communication et son infrastructure technologique au service des hygiénistes dentaires, de ses partenaires et du public.

### **PLAN STRATÉGIQUE 2021-2025**



Au cours de l'exercice financier 2020-2021, le Conseil d'administration a mis en place un comité de planification stratégique chargé de préparer le prochain plan stratégique de l'Ordre. Ce comité a travaillé de concert avec une firme de consultants retenue lors de l'exercice financier précédent pour ce projet.

Lors de sa dernière séance de l'année 2020-2021, le Conseil d'administration a adopté le nouveau plan stratégique de l'Ordre qui couvrira une période de quatre ans, soit d'avril 2021 à mars 2025. Celui-ci comprend une version renouvelée des énoncés de la mission et de la vision de l'Ordre pour ce nouveau cycle stratégique, de même qu'une redéfinition des principales valeurs qui guideront l'organisation pendant cette période.

Ce plan stratégique s'articule autour de quatre enjeux :

- La modernisation de la profession;
- Le rayonnement, la notoriété et l'attractivité;
- La mobilisation des membres;
- La capacité organisationnelle.

Le [plan stratégique 2021-2025](#) peut être consulté dans son intégralité sur le site Web de l'Ordre.

## Activités du comité, du CA et du personnel de la permanence liées à la préparation du plan stratégique

- 4 séances du comité de planification stratégique;
- 1 journée de réflexion stratégique impliquant les membres du CA et des membres du personnel de l'Ordre;
- 2 rencontres supplémentaires avec les membres du CA :
  - o Présentation du diagnostic stratégique;
  - o Présentation des indicateurs et des cibles stratégiques.

## COMPOSITION DU COMITÉ DE PLANIFICATION STRATÉGIQUE

- M<sup>e</sup> Marc-Antoine Bondu, secrétaire adjoint et conseiller juridique;
- M<sup>me</sup> Hélène Deschênes, H.D., administratrice élue, région Sud-Est;
- M. Jacques Gauthier, directeur général et secrétaire;
- M<sup>me</sup> Anick Lacroix, H.D., administratrice élue, région Nord-Ouest;
- M. Jean-François Lortie, H.D., président;
- M<sup>me</sup> Renée Verville, administratrice nommée.

## 2.4 Politiques et pratiques de gouvernance

Titre	Date d'adoption	Dernière révision
Politique de gouvernance	25 mai 2018	26 mars 2021
Politique sur les règles régissant la tenue des AGA des membres de l'OHDQ	14 sept. 2018	26 mars 2021
Principes éthiques et code de déontologie des membres du Conseil d'administration, des membres des comités et du personnel de l'Ordre	15 mars 2019	26 mars 2021
Politique sur la nomination de l'auditeur externe de l'OHDQ	14 juin 2019	26 mars 2021
Politique sur la rémunération et le remboursement des dépenses des membres du Conseil d'administration et de la présidente ou du président de l'OHDQ	14 juin 2019	26 mars 2021
Politique sur les conditions de travail et la rémunération des responsables, des professionnelles et professionnels et du personnel de soutien administratif de l'OHDQ	6 sept. 2019	26 mars 2021
Politique sur les conditions de travail et la rémunération des cadres de l'OHDQ	8 nov. 2019	26 mars 2021
Politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel et de traitement des plaintes de l'OHDQ	31 janv. 2020	26 mars 2021
Politique de gestion de l'avoir des membres	31 janv. 2020	-
Guide d'évaluation du rendement du directeur général et secrétaire	26 mai 2017	8 février 2019
Programme d'appréciation du rendement du personnel de l'OHDQ	8 novembre 2019	26 mars 2021
Politique de gestion documentaire	18 septembre 2020	26 mars 2021
Politique de gestion intégrée des risques	12 mars 2021	-
Profil de compétences recherchées auprès des membres du conseil d'administration et auprès de la présidente ou du président	12 mars 2021	-

Au terme de l'exercice financier, deux projets de politiques sont en cours d'élaboration :

- o Politique de fonctionnement des comités;
- o Politique sur le télétravail.

## 2.5 Élections au sein du Conseil d'administration

Au cours de l'exercice 2020-2021, une élection à la présidence fut tenue. Conformément à la résolution adoptée par le CA lors de sa séance de septembre 2019, l'élection s'est tenue au scrutin secret des membres du CA.

Ainsi, à la suite du scrutin secret tenu le 19 juin 2020, M. Jean-François Lortie, H.D., administrateur de la région Sud, a été déclaré président de l'Ordre pour un mandat de quatre ans.

## 2.6 Formation des administratrices et des administrateurs relative à leurs fonctions

Au 31 mars 2021, le bilan de la formation suivie par les membres du Conseil d'administration est le suivant.

	Formation terminée	Formation à compléter
Rôles et responsabilités d'un administrateur d'un ordre professionnel	13/13	0
Enjeux de gouvernance et d'éthique au sein des ordres professionnels	13/13	0
Enjeux d'égalité entre les hommes et les femmes en conseil d'administration	13/13	0
Enjeux de gestion de la diversité ethnoculturelle au sein des ordres professionnels	13/13	0

Au cours de l'année, les membres du CA ont également bénéficié d'une formation sur la gestion intégrée des risques.

# ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE

## 2.7 Application des normes d'éthique et de déontologie aux administratrices et administrateurs de l'Ordre

### Code d'éthique et de déontologie des administratrices et administrateurs de l'Ordre

Le document [\*Principes éthiques et code de déontologie des membres du Conseil d'administration, des membres des comités et du personnel de l'Ordre\*](#), adopté par le Conseil d'administration le 15 mars 2019 et révisé le 26 mars 2021, peut être consulté en se rendant sur le site Web de l'Ordre.

### Comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie

Le comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie, formé en vertu du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie des administrateurs du Conseil d'administration d'un ordre professionnel*, a pour mandat d'examiner toute information reçue relativement à un manquement aux normes d'éthique et de déontologie par un membre du Conseil d'administration et de faire enquête.

Au cours de l'exercice, le comité a tenu trois séances de travail

### COMPOSITION DU COMITÉ

Nom	Date de nomination	Statut	Durée du mandat
<b>M. Denis Bureau,</b> CPA, CGA	1 <sup>er</sup> février 2019	Personne dont le nom figure sur la liste à partir de laquelle sont nommés les administratrices et administrateurs par l'Office et qui n'est pas une administratrice ou un administrateur de l'Ordre	3 ans
<b>M<sup>me</sup> Sylvie de Grandmont,</b> H.D., B. Sc. (H.D.)	1 <sup>er</sup> février 2019	Ancienne administratrice ou ancien administrateur de l'Ordre	3 ans
<b>M<sup>me</sup> Diane Lachapelle,</b> H.D., B. Sc. (H.D.), M. Sc. (diététique)	1 <sup>er</sup> février 2019	Membre de l'Ordre ayant une expérience, une expertise, une sensibilisation ou un intérêt marqué en matière de déontologie et d'éthique et qui n'est pas administratrice ou administrateur de l'Ordre ni une employée ou un employé de l'Ordre ou une personne liée à ceux-ci	3 ans

### SECRÉTARIAT DU COMITÉ

- M<sup>e</sup> Geneviève Roy, LL. B.

## Règlement intérieur du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie

Conformément au 7<sup>e</sup> alinéa de l'article 32 du [Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie des administrateurs du Conseil d'administration d'un ordre professionnel](#), le comité s'est doté d'un règlement intérieur, lequel a été adopté en date du 20 janvier 2020.

Ce règlement intérieur est rendu public, notamment sur le site Internet de l'Ordre.

### Activité relative à l'application du code d'éthique et de déontologie des administratrices et administrateurs

Aucune activité relative à l'application du code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil d'administration de l'Ordre n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune activité n'est à signaler au cours de l'exercice.

### Activités de formation suivies par les membres du comité

Aucune pour l'exercice 2020-2021.

## 2.8 Normes d'éthique et de déontologie des membres des comités

Aucune enquête n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune enquête n'a été ouverte au cours de l'exercice au regard de manquements aux normes d'éthique et de déontologie des membres des comités formés par le Conseil d'administration.

### Autres mandats confiés par le Conseil d'administration au comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie

À sa séance des 12 et 26 mars 2021, le CA a confié des responsabilités supplémentaires au comité en raison de son expertise particulière, des besoins exprimés par le secrétariat général et de l'appariement des nouvelles responsabilités à son mandat principal. Le CA a ainsi résolu de confier au comité les mandats suivants :

1. Agir à titre de comité formé pour enquêter sur les plaintes formulées à l'encontre des membres du conseil de discipline en vertu du Code de déontologie applicable aux membres des conseils de discipline des ordres professionnels;
2. Agir comme comité-conseil au secrétariat général lors de l'élection de membres du Conseil d'administration, incluant la présidence, pour :
  - Répondre aux questions que le secrétaire lui adresse en regard du processus électoral, notamment en ce qui concerne :
    - o Les critères d'éligibilité au poste d'administrateur ou d'administratrice, ou encore, au poste de président ou de présidente;
    - o La recevabilité d'un bulletin de candidature ou d'une déclaration de candidature;
    - o Le respect des règles de conduite applicables aux candidats à une élection de l'Ordre;
  - Répondre à toute autre question que le secrétaire lui adresse en lien avec l'application du *Règlement sur l'organisation de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec et les élections à son Conseil d'administration*.

# ACTIVITÉS DES COMITÉS FORMÉS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

## 2.9 Comités de gestion formés par le Conseil d'administration

### 2.9.1 Comité de gouvernance

Le comité de gouvernance de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec a pour mandat d'assister et de conseiller le CA de l'Ordre. À cette fin, il formule des recommandations en vue de l'adoption et de l'application d'un ensemble de processus de gouvernance qui respectent les obligations légales de l'Ordre de même que les meilleures pratiques et les tendances actuelles en matière de saine gouvernance dans les organismes comparables, et ce dans le respect des principes de responsabilité, d'intégrité, d'équité et de transparence.

Pour obtenir le mandat détaillé, consulter la [Politique de gouvernance](#).

#### Activités du comité de gouvernance

Le comité de gouvernance a tenu douze séances. Parmi ses travaux, on compte les principales réalisations suivantes :

- La révision des pratiques de l'Ordre en matière d'évaluation de sa gouvernance et la préparation des questionnaires et des procédures utiles à cette fin :
  - o Évaluation annuelle de ses comités (terminé);
  - o Évaluation annuelle de la présidente ou du président du CA (en cours);
- Le suivi de l'évaluation annuelle 2019-2020 de la performance du CA et de l'autoévaluation des membres du CA et recommandations;
- La recommandation au CA d'adopter des précisions dans la *Politique sur les règles régissant la tenue des assemblées générales des membres de l'OHDQ*, pour permettre la tenue de l'AGA en mode virtuel. Ces points sont :
  - o la présence du public à l'AGA;
  - o le contenu de l'avis de convocation;
  - o le processus de vote;
- La vigie sur la mise en application du document *Principes éthiques et code de déontologie des membres du Conseil d'administration, des membres des comités et du personnel de l'OHDQ ainsi que de la Politique de gouvernance*;
- Le suivi du plan de formation des administratrices et des administrateurs de l'Ordre pour l'exercice 2020-2021 et la préparation d'une recommandation au CA relative à celui de l'exercice 2021-2022;

- La recommandation au CA de répartir les responsabilités dans le cadre de l'exercice conjoint de planification stratégique et de programme de gestion des risques et de confier à un nouveau comité le volet du développement du plan stratégique et la responsabilité du suivi du projet de développement d'un programme de gestion des risques au comité d'audit;
- La recommandation au CA de retenir certaines options proposées par la firme-conseil mandatée pour la conduite du prochain exercice de planification stratégique;
- La recommandation de la firme OPC pour la gestion technologique de la tenue de l'assemblée générale 2020 en mode virtuel;
- La recommandation au CA de modifications à la *Politique de gouvernance* pour y intégrer la procédure à suivre pour le traitement des dossiers issus du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie et pour permettre la participation à distance pour les membres de comité;
- La préparation et recommandation d'un profil de compétences à inclure à l'appel de candidatures visant à pourvoir le poste vacant d'administratrice ou d'administrateur pour la région Nord-Est;
- La recommandation au CA d'un ajout au document *Principes éthiques et code de déontologie des membres du CA, des membres des comités et du personnel de l'Ordre*. Cet ajout vient préciser la démarche à entreprendre pour la résolution de dilemmes éthiques;
- La préparation et la recommandation au CA d'adopter le *Profil de compétences des membres du Conseil d'administration de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec*;
- Une réflexion sur la méthode d'inclusion des ordres du jour de consentement et recommandation de son adoption par le CA avec une mise en œuvre à la séance de mai et réévaluation après trois séances du CA;
- Une réflexion sur l'ajout de deux mandats au comité d'enquête à l'éthique et recommandation au CA. Les deux mandats sont les suivants :
  - o Agir à titre de comité formé pour enquêter sur les plaintes formulées à l'encontre des membres du conseil de discipline;
  - o Agir comme comité-conseil lors de l'élection de membres du Conseil d'administration, dont la présidence;
- La préparation d'une politique sur le fonctionnement des comités;
- La vigie des changements législatifs anticipés dans d'autres provinces canadiennes relatifs à l'encadrement des professions.

De plus, le comité de gouvernance a eu à faire un suivi sur la fin de mandat de la présidente sortante.

## COMPOSITION DU COMITÉ

- **M<sup>me</sup> Diane Duval**, H.D., présidente de l'Ordre (jusqu'au 18 juin 2020);
- **M<sup>me</sup> Kim Farrell**, H.D., administratrice élue;
- **M. Jacques Gauthier**, erg., M.A.P., ASC, directeur général et secrétaire de l'Ordre, secrétaire du comité;
- **M. Frank Giverne**, administrateur élu (à partir du 19 juin 2020);
- **M. Jean-François Lortie**, H.D., administrateur élu (jusqu'au 18 juin 2020), président de l'Ordre (à partir du 19 juin 2020);
- **M<sup>me</sup> Renée Verville**, M.A., M.A.P. administratrice nommée, présidente du comité.

### 2.9.2 Comité d'audit

Le comité d'audit est chargé d'aider le CA à s'acquitter de ses obligations et responsabilités de surveillance relatives à la qualité et à l'intégrité de l'information financière. Le comité d'audit relève du CA auprès duquel il a un pouvoir de recommandation.

Le comité d'audit s'intéresse principalement à l'intégrité de l'information financière, aux activités d'audit externe, aux contrôles internes, à la gestion des risques et à la sécurité de l'information.

Pour obtenir le mandat détaillé, consulter la [Politique de gouvernance](#).

### Activités du comité d'audit

Le comité d'audit a tenu six séances de travail. Parmi ses travaux, on compte les principales réalisations suivantes :

- Le suivi régulier des états financiers et des placements de l'Ordre;
- L'impact de la crise sanitaire COVID-19 sur la situation financière et le budget 2020-2021 de l'OHDQ;
- Le suivi d'une pétition de membres de l'Ordre demandant une diminution du montant de la cotisation annuelle;
- Le suivi du calendrier de l'audit des états financiers 2019-2020;
- L'étude et la recommandation au CA des états financiers 2019-2020 audités;
- La recommandation au CA de l'auditeur indépendant pour l'audit des états financiers 2020-2021, en prévision de l'assemblée générale annuelle 2020;
- L'étude et la recommandation au CA du projet provisoire de budget pour l'exercice 2021-2022 et du montant de la cotisation annuelle pour ce même exercice financier;
- L'étude et la recommandation au CA du projet de budget définitif pour l'exercice financier 2021-2022;
- La préparation et la recommandation au CA d'un cadre de gestion intégrée des risques, incluant une politique de gestion intégrée des risques;
- La recommandation de l'augmentation des échelles salariales du personnel de l'Ordre pour l'année 2020-2021;
- Le suivi des différentes couvertures d'assurance de l'Ordre.

## COMPOSITION DU COMITÉ

- **M<sup>me</sup> Diane Duval**, H.D., présidente de l'Ordre (jusqu'au 18 juin 2020);
- **M. Jacques Gauthier**, erg., M.A.P., ASC, directeur général et secrétaire de l'Ordre, secrétaire du comité;
- **M. Jean-François Lortie**, H.D., président de l'Ordre (à partir du 19 juin 2020);
- **M<sup>me</sup> Stéphanie Ritchie**, H.D., administratrice élue, trésorière, présidente du comité;
- **M. André Roy**, administrateur nommé (jusqu'au 18 juin 2020);
- **Jean-Louis Leblond**, administrateur nommé (à partir du 19 juin 2020).

Invité permanent

- **M. Walter Barbosa**, responsable des ressources financières et matérielles

### 2.9.3 Comité des ressources humaines

Le comité des ressources humaines a pour mandat d'assister le CA de l'Ordre en ce qui a trait à la mise en place de pratiques, de politiques et de normes afin d'assurer une gestion des ressources humaines efficace et mobilisatrice.

Pour obtenir le mandat détaillé, consulter la [Politique de gouvernance](#).

### Activités du comité des ressources humaines

Le comité des ressources humaines a tenu onze séances ordinaires et une séance extraordinaire. Parmi ses travaux, on compte les principales réalisations suivantes :

- La conduite du processus d'évaluation annuelle du directeur général et secrétaire et son suivi;
- La préparation d'une politique sur le télétravail pour le personnel de l'Ordre, en vue de sa recommandation au CA (en cours);
- La révision de la structure salariale du personnel et des cadres (en cours);
- La préparation et la recommandation au CA d'un nouvel organigramme de la permanence de l'Ordre;
- Le suivi de la situation des ressources humaines de l'Ordre;
- Le suivi du programme d'assurances collectives du personnel de l'Ordre.

## COMPOSITION DU COMITÉ

- **M<sup>me</sup> Diane Duval**, H.D., présidente (jusqu'au 18 juin 2020);
- **M. Jacques Gauthier**, erg., M.A.P., ASC., directeur général et secrétaire de l'Ordre, secrétaire du comité;
- **M. Jean-François Lortie**, H.D., administrateur élu, président du comité (jusqu'au 18 juin 2020) et président de l'Ordre (à partir du 19 juin 2020);
- **M<sup>me</sup> Josée Tessier**, H.D., administratrice, vice-présidente, présidente du comité (à partir du 19 juin 2020);
- **M<sup>me</sup> Renée Verville**, M.A.P., administratrice nommée.

## 2.10 Directeur général et secrétaire de l'Ordre



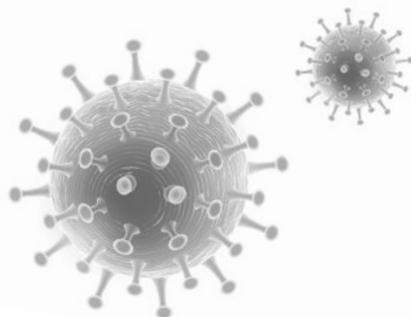
### MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE

#### 2020-2021 : une année marquée par la gestion de la pandémie de COVID-19

Comme pour toutes les autres sphères de nos vies personnelles et professionnelles, l'exercice 2020-2021 de l'Ordre fut marqué profondément par la pandémie de COVID-19 et la gestion de ses impacts sur la profession d'hygiéniste dentaire et l'accomplissement de notre mandat de protection du public. L'ensemble du personnel de l'Ordre, la présidence, le Conseil d'administration et ses comités, les comités liés à l'encadrement de la profession, les programmes d'enseignement collégial et les hygiénistes dentaires ont dû faire preuve d'une capacité d'adaptation hors du commun tout au long de l'année. Il importe donc de souligner la qualité du travail et le dévouement magistral démontré par toutes ces personnes, et ce, au bénéfice de la population du Québec qui a pu continuer de recevoir des soins buccodentaires préventifs de qualité, malgré les circonstances.

Il importe également de souligner l'implication des hygiénistes dentaires et des anciens membres de l'Ordre qui sont venus prêter main-forte au réseau de la santé et des services sociaux que ce soit à titre d'aide de services, de soutien à la prévention et au contrôle des infections, de professionnels attirés au dépistage de la COVID-19, à la vaccination et aux enquêtes de la santé publique. Chacune et chacun d'entre vous aura permis à notre système de santé de relever un des plus grands défis de son existence et nous vous en remercions.

Les paragraphes suivants donnent un aperçu des impacts de la gestion de la pandémie sur les activités de l'Ordre.



### Préparation et mise à jour des directives applicables au domaine buccodentaire

Dès avril 2020, des représentants de l'Ordre se sont joints au groupe de travail mis en place par le ministère de la Santé et des Services sociaux pour définir les directives applicables aux professionnels du domaine de la santé buccodentaire, afin qu'ils puissent reprendre une offre de services sécuritaires et adaptés au nouveau contexte sanitaire. Ces directives concernaient d'abord la prestation de services d'urgence, les seuls services autorisés au cours des premiers mois de la pandémie, pour ensuite couvrir l'ensemble des services préventifs et curatifs offerts en cabinets dentaires, en CHSLD, en santé dentaire publique et dans les milieux d'enseignement. Tout au long de l'exercice 2020-2021, ce groupe de travail a suivi l'évolution des données scientifiques et des avis d'experts afin d'assurer la mise à jour des directives et leur publication en temps opportun pour que les pratiques professionnelles suivent l'évolution des connaissances sur la COVID-19 et les meilleures pratiques de prévention et de contrôle des infections. Jusqu'en juin 2020, le comité s'est réuni plusieurs fois par semaine pour ensuite réduire sa fréquence et l'adapter aux besoins de mise à jour des directives et de l'évolution du contexte. Au 31 mars 2021, le comité était toujours actif.

La dernière édition des directives applicables au domaine buccodentaire se trouve sur le site Web de l'Ordre : [COVID-19 – Procédures buccodentaires, Phase 4 : prestation des services buccodentaires en contexte de pandémie, Directives intérimaires, 11 mars 2021](#).

### Soutien à la pratique des hygiénistes dentaires et information générale destinée aux actuels et anciens membres de l'Ordre

Dès avril 2020, l'Ordre s'est affairé à diffuser l'information pertinente à ses membres sur une multitude de sujets reliés à la pandémie. Entre autres, l'Ordre a ouvert une nouvelle section de son site Web exclusivement consacrée à la COVID-19. Cette section regroupe l'information pertinente sur :

- Les directives applicables au domaine buccodentaire ;
- Les formations pertinentes aux hygiénistes dentaires ;
- Les programmes financiers mis en place par le gouvernement pour les personnes affectées par les mesures de confinement et les restrictions d'accès aux services destinés au public ;
- Les consignes à suivre pour poser sa candidature en vue de prêter main-forte au réseau de la santé et des services ;
- Les arrêtés ministériels adoptés par le gouvernement et pertinents à la profession et aux étudiants en techniques d'hygiène dentaire ;
- Les procédures à suivre par les anciens membres de l'Ordre souhaitant obtenir des autorisations spéciales pour contribuer au dépistage de la COVID-19 et à la vaccination ;
- Les avis de Santé Canada pertinents au sujet ;
- Le répertoire de tous les bulletins publiés par l'Ordre sur ce sujet.

Au cours de l'année, l'Ordre a diffusé régulièrement l'information pertinente par sa page Facebook, la publication de bulletins spéciaux sur la COVID-19 (18 bulletins publiés) et des chroniques sur le sujet inclus à son bulletin mensuel *Explo+*.

Finalement, un courriel consacré aux questions des membres et du public sur la pandémie fut créé : [covid19@ohdq.com](mailto:covid19@ohdq.com). Au 26 mars 2021, le personnel de l'Ordre avait effectué le suivi de 684 courriels.

### **Participation au comité mixte des ordres de la santé et des services sociaux et du ministère de la Santé et des Services sociaux**

Le président de l'Ordre et le directeur général et secrétaire ont participé aux réunions du comité mixte des ordres de la santé et des services sociaux et du ministère de la Santé et des Services sociaux ayant principalement pour objectif de faciliter la mise en œuvre des arrêtés ministériels habilitant différents professionnels à contribuer au dépistage de la COVID-19 et à la campagne de vaccination nationale. D'abord ponctuelles en fonction de besoins particuliers, les rencontres sont devenues bimensuelles dès la mi-novembre 2020. Ces rencontres ont toujours lieu au 31 mars 2021.

### **Gestion des demandes d'autorisations spéciales**

En raison des arrêtés ministériels adoptés par les deux ministres de la Santé en poste au cours de la dernière année, l'Ordre a dû mettre en place les procédures de gestion des demandes transmises par d'anciens membres de l'Ordre souhaitant contribuer au dépistage de la COVID-19 ou à la vaccination à titre d'injecteur ou pour mélanger les substances requises pour l'administration des vaccins. Au 31 mars 2021, l'Ordre avait décerné 29 autorisations spéciales.

### **Mesures de mitigation pour le paiement de la cotisation annuelle**

Compréhensif de la situation financière précaire dans laquelle se sont soudainement trouvés une importante partie des membres de l'Ordre étant donné la fermeture temporaire des cabinets dentaires, le Conseil d'administration a accepté de reporter le paiement de la cotisation annuelle jusqu'au 31 mai.

De plus, toujours aux fins de reconnaître l'impact financier de la COVID-19 sur les hygiénistes dentaires, tous les membres de l'Ordre au 31 mai 2021 se sont vu octroyer un crédit de 100 \$ applicable au paiement de frais d'inscription aux activités de formation continue de l'Ordre. Ce crédit doit être utilisé au cours des exercices financiers 2020-2021 et 2021-2022.

### **Des inspections professionnelles et un programme de formation continue en mode virtuel**

Alors que l'Ordre procède habituellement à des visites en cabinets pour la réalisation de son programme d'inspection professionnelle, il a rapidement adapté ses méthodes pour pallier temporairement les contraintes du contexte sanitaire et effectuer ses inspections en mode virtuel. Les réalisations de l'équipe de l'inspection professionnelle sont décrites dans la section 9 du rapport annuel.

Par ailleurs, l'Ordre a également misé sur le mode virtuel pour continuer d'offrir des activités de formation continue de qualité à ses membres. Des activités initialement prévues en présentiel ont été transformées en virtuel et certains webinaires déjà offerts ont été maintenus au programme (voir la section 10 du rapport).

### **L'adaptation des processus de gestion et l'usage des technologies de l'information**

Bien que l'Ordre avait déjà amorcé un important virage numérique au cours des dernières années, le contexte du dernier exercice financier a exigé d'accentuer ces efforts par l'adoption de nouveaux processus électroniques dont l'introduction de la téléphonie IP, l'usage de plateformes de réunions virtuelles, la numérisation de documents et de formulaires, le paiement électronique de factures, l'adaptation des mécanismes de contrôle financier au contexte de télétravail, la conduite partielle de l'audit annuel des états financiers en mode virtuel, la tenue d'audiences disciplinaires en mode virtuel.

### **AUTRES ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE ET DU SECRÉTARIAT**

Malgré l'importance des ressources consacrées à la gestion de la pandémie, l'équipe de la permanence a également été capable d'avancer d'importants projets et dossiers au cours du dernier exercice financier, comme en témoigne la section 2.3 du rapport annuel sur les résultats du plan d'action stratégique 2020-2021 et les prochaines sections du rapport portant sur la mise en œuvre des mécanismes de protection du public.

De manière plus particulière, soulignons l'importante mobilisation de l'équipe de la permanence qui a travaillé de manière concertée à la mise en œuvre de la Loi modifiant le *Code des professions* et d'autres dispositions notamment dans le domaine buccodentaire et celui des sciences appliquées.

Les prochains paragraphes offrent un aperçu des autres activités réalisées en cours d'année qui méritent une attention particulière.

### **Conseil interprofessionnel du Québec**

Plusieurs membres du personnel de l'Ordre participent aux forums et groupes de travail du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) :

- Le forum des directions générales;
- Le forum de l'admission;
- Le forum des syndicats;
- Le forum de l'inspection professionnelle;
- Le forum des conseillers juridiques;
- Le forum des secrétaires de conseil de discipline;
- Le groupe de travail sur les types de permis;
- Le groupe de travail sur le *Guide des bonnes pratiques à l'intention des syndicats d'ordres professionnels*.

## Office des professions du Québec

La responsable de l'inspection et de la pratique professionnelle participe au groupe de travail de l'Office des professions du Québec sur l'inspection professionnelle (en raison de l'absence prolongée de la responsable, le directeur général et secrétaire a pris sa relève pour ces travaux). Ce groupe a pour but de développer et de proposer des lignes directrices thématiques traitant de gouvernance et de mise en œuvre du processus de reddition de comptes et de réglementation de l'inspection professionnelle, réunies dans un *Guide des bonnes pratiques en inspection professionnelle*. Les travaux doivent se conclure lors du prochain exercice financier.



## Fédération des organismes de réglementation en hygiène dentaire du Canada

L'Ordre est membre de la Fédération des organismes de réglementation en hygiène dentaire du Canada et, à ce titre, détient un siège d'administrateur à son conseil d'administration. La mission de la Fédération consiste à assumer la direction nationale de la réglementation en hygiène dentaire visant à protéger le public.

Le directeur général et secrétaire a participé aux neuf réunions de la Fédération au cours du dernier exercice financier, dont plusieurs furent consacrées à la gestion de la pandémie de COVID-19 et au partage d'information entre les provinces quant aux directives applicables à la profession d'hygiéniste dentaire.

Au cours de la dernière année, la Fédération a également assuré le suivi de son projet de développement d'un référentiel national de compétences d'admission à la profession d'hygiéniste dentaire et son plan d'action visant la fusion de la Fédération et du Bureau national de la certification en hygiène dentaire.

Soulignons que le directeur général de l'Ordre agit comme directeur de projet pour le développement du nouveau référentiel de compétences et, qu'à ce titre, il siège au comité directeur du projet avec les représentantes de l'Alberta et du Manitoba. En plus des réunions du comité, seul ou en collaboration avec les consultants retenus pour mener ce projet, des présentations ont été effectuées aux diverses parties prenantes liées au dossier ainsi qu'aux enseignants en hygiène dentaire de l'ensemble des programmes d'enseignement du Canada (en anglais et en français).

[www.fdhrc.ca/wp/fr/](http://www.fdhrc.ca/wp/fr/)



## Commission de l'agrément dentaire du Canada

L'Ordre continue d'appuyer la mission et les activités de la Commission de l'agrément dentaire du Canada. En plus de contribuer à son financement, il participe à la rencontre annuelle du comité d'hygiène dentaire de la Commission, à titre d'observateur.

## SERTIH

Service d'évaluation des risques de transmission d'infections hématogènes

## Service d'évaluation des risques de transmission d'infections hématogènes

Le Service d'évaluation des risques de transmission d'infections hématogènes (SERTIH) de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) s'adresse aux personnes professionnelles ou étudiantes de la santé du Québec qui sont porteuses d'une infection transmissible par le sang et qui posent des actes à risque de transmission. Le service leur permet d'obtenir une évaluation du risque de transmission de leur infection à des patientes ou patients dans le cadre de leur pratique ou de leur stage.

Désignée par le CA, la responsable de l'inspection et de la pratique professionnelle agit à titre de représentante de l'Ordre au comité directeur du SERTIH. Elle assure un soutien continu aux hygiénistes dentaires concernés et voit à ce que l'ensemble des membres soient tenus informés quant aux risques de transmission d'infections hématogènes et de toute évolution des normes et des pratiques à cet égard.

En conclusion, je souhaite remercier sincèrement l'équipe de la permanence, la présidente Diane Duval, le président Jean-François Lortie, les membres du CA et des différents comités de l'Ordre qui ont fait preuve d'un dévouement et d'une capacité d'adaptation hors du commun au cours de cette dernière année que personne ne pourra oublier!

Je vous exprime ma plus grande gratitude pour avoir pu compter sur votre appui soutenu et votre persévérance face à l'inconnu et aux sables mouvants dans lesquels nous avons dû naviguer tout au long de l'année 2020-2021.

Je vous en remercie très sincèrement.

Le directeur général et secrétaire,  
**Jacques Gauthier**, erg., M.A.P., ASC

## **Entrée en fonction et rémunération du directeur général et secrétaire**

Le directeur général et secrétaire est entré en fonction le 12 juin 2017.

Sa rémunération globale pour l'exercice financier 2020-2021 est de 148 709 \$. Cette rémunération comprend :

- Le salaire;
- La contribution RÉER de l'employeur;
- La contribution de l'employeur à l'assurance collective;
- La portion de l'employeur versée à la Régie des rentes du Québec et au Régime d'assurance parental du Québec;
- Le paiement de la cotisation annuelle à l'Ordre des ergothérapeutes du Québec (qui inclut la cotisation à l'Office des professions et le coût de l'assurance responsabilité professionnelle).

## **2.11 Ressources humaines**

Pour l'Ordre, le nombre d'heures travaillées par semaine pour un statut d'employé à temps complet est de 35 heures. Au 31 mars, l'Ordre compte un équivalent de 16,8 employés à temps complet (à noter qu'à la fin de l'exercice financier, deux employées à temps complet étaient en absence de longue durée, seul l'équivalent d'un des deux postes a pu être remplacé).

## **2.12 Assemblée générale annuelle**

Au cours de l'assemblée générale annuelle des membres tenue le 7 novembre 2020 en mode virtuel, les faits saillants du rapport annuel 2019-2020 de l'Ordre furent présentés. Les 456 membres réunis (nombre au début de l'assemblée) ont :

- o Donné leurs derniers commentaires sur le montant de la cotisation annuelle pour l'année 2021-2022 recommandé par le Conseil d'administration;
- o Approuvé la rémunération du président et des administratrices et des administrateurs élus pour l'exercice financier 2020-2021;
- o Nommé l'auditeur indépendant chargé de l'audit des livres et des comptes de l'Ordre au 31 mars 2020.

## **2.13 Assemblées générales extraordinaires**

L'Ordre n'a tenu aucune assemblée générale extraordinaire en 2020-2021.

# PERSONNEL DE L'ORDRE DES HYGIÉNISTES DENTAIRES DU QUÉBEC

## DIRECTION GÉNÉRALE ET SECRÉTARIAT

Jacques Gauthier, erg., M.A.P., ASC  
Directeur général et secrétaire

M<sup>e</sup> Marc-Antoine Bondu, LL.B, MBA  
Secrétaire adjoint et conseiller juridique

Nancy Vallée  
Adjointe administrative au secrétariat général  
et au Bureau du syndic

Agnès Neyret  
Adjointe administrative à la direction générale  
(retour de congé parental le 28 octobre 2020)

Orlina Ngoué  
Adjointe administrative à la direction générale par intérim  
(jusqu'au 6 novembre 2020)

## SOUTIEN ADMINISTRATIF À LA PRÉSIDENTE

Myriam Baptiste  
Adjointe administrative à la présidence  
et aux communications

## SERVICE DES COMMUNICATIONS

Sophie Lecavalier  
Responsable des communications

Myriam Baptiste  
Adjointe administrative à la présidence  
et aux communications

Liliane Mukendi Muswamba  
Commis-réceptionniste

## INSPECTION ET PRATIQUE PROFESSIONNELLE

Agathe Bergeron, H.D.  
Responsable de l'inspection et de la pratique professionnelle

Joëlle Masengu Mbanga, H.D.  
Adjointe administrative à l'inspection professionnelle  
(jusqu'au 17 septembre 2020)  
Coordonnatrice de l'inspection générale par intérim  
(à partir du 19 septembre 2020)

Carolle Bujold, H.D.  
Inspectrice

Manon L'Abbée, H.D.  
Inspectrice

Jinette Laparé  
Adjointe administrative à l'inspection professionnelle

## DÉVELOPPEMENT DE LA PROFESSION

Susan Badanjak, H.D., M. Sc. (H.D.)  
Responsable du développement de la profession

Anna-Maria Cuzzolini, H.D.  
Chargée d'affaires professionnelles  
(temporaire, à partir du 23 novembre 2020)

## ADMISSION ET FORMATION CONTINUE

Dieuline Jean-Charles, H.D., B. Éd.  
Responsable de l'admission et de la formation continue  
(retour de congé parental le 7 septembre 2020)

Monique Delisle, H.D., M. Éd.  
Responsable de l'admission et de la formation continue  
par intérim  
(jusqu'au 31 juillet 2020)

Maryse Quesnel, H.D., B. Sc. (HD), CPEP  
Conseillère aux équivalences

Jocelyne Long, H.D.  
Chargée d'affaires professionnelles aux équivalences  
(temporaire, depuis le 27 octobre 2020)

Nadine Caron  
Adjointe administrative à l'admission  
et à la formation continue

## BUREAU DU SYNDIC

Julie Boudreau, H.D.  
Syndique

Josée Arpin, H.D.  
Syndique adjointe

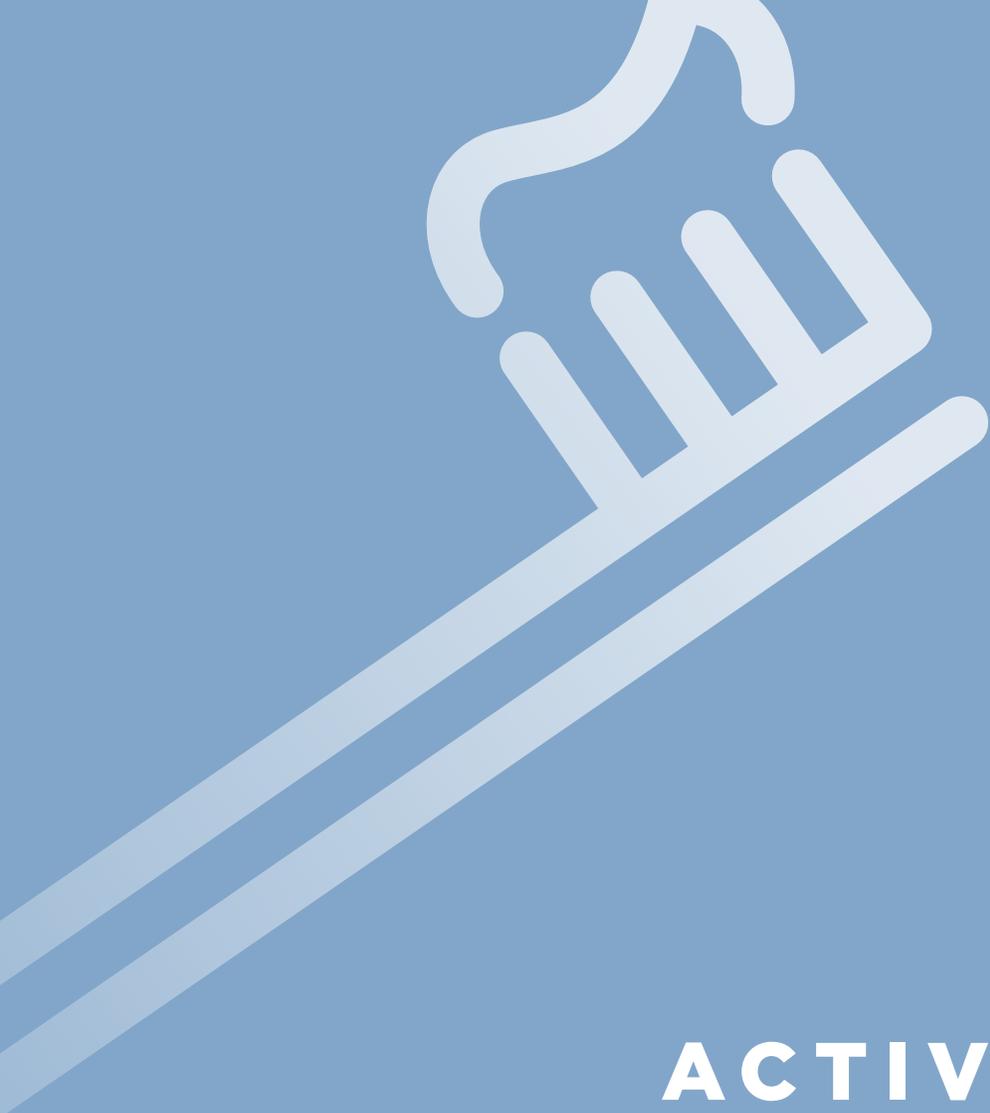
Nancy Vallée  
Adjointe administrative au secrétariat général  
et au Bureau du syndic

## RESSOURCES FINANCIÈRES ET MATÉRIELLES

Walter Barbosa  
Responsable des ressources financières et matérielles

Olga Milyaeva  
Adjointe administrative aux ressources financières  
et matérielles





**ACTIVITÉS DU  
COMITÉ DE LA  
FORMATION DES  
HYGIÉNISTES  
DENTAIRES**

**03**

En vertu du *Règlement sur le comité de la formation des hygiénistes dentaires* (le Règlement), un comité de la formation est institué au sein de l'Ordre. Ce comité consultatif a pour mandat d'examiner les questions relatives à la qualité de la formation des hygiénistes dentaires, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement collégial et du ministère de l'Enseignement supérieur du Québec.

### 3.1 Réunions du comité de la formation

Au cours de l'année financière 2020-2021, le comité n'a tenu aucune séance. L'importante charge de travail liée à la gestion de la pandémie de COVID-19 pour l'Ordre et le milieu collégial, et l'absence prolongée de différents membres du comité n'ont pas permis à l'Ordre de tenir de séances pour ce comité.

Par conséquent, le comité n'a émis aucun avis ni formulé de recommandations particulières pour l'année financière en question.

### 3.2 Examen des programmes d'études

Aucun examen de la qualité de la formation offerte par un établissement d'enseignement n'était en suspens au 31 mars de l'exercice précédent et aucun n'a été effectué au cours de l'exercice.

### 3.3. Autres activités du comité

Aucune activité liée au mandat du comité n'a été accomplie au cours de l'exercice 2020-2021.

## COMPOSITION DU COMITÉ

#### Représentant l'Ordre :

- **M<sup>me</sup> Susan Badanjak, H.D., M. Sc. (H.D.)**

Responsable du développement de la profession, présidente du comité

- **M<sup>me</sup> Maryse Quesnel, H.D.**

Conseillère aux équivalences

#### Représentant la Fédération des cégeps :

- **M. Guy Gibeau**

Collège de Maisonneuve (à partir du 24 septembre 2020);

- **M. Yves Mc Nicoll**

Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne (jusqu'au 24 septembre 2020);

- **M. David Pilon**

Cégep de Saint-Hyacinthe

#### Représentant le ministère de l'Enseignement supérieur :

- **M<sup>me</sup> Stéphanie Charest**

(jusqu'au 24 septembre 2020);

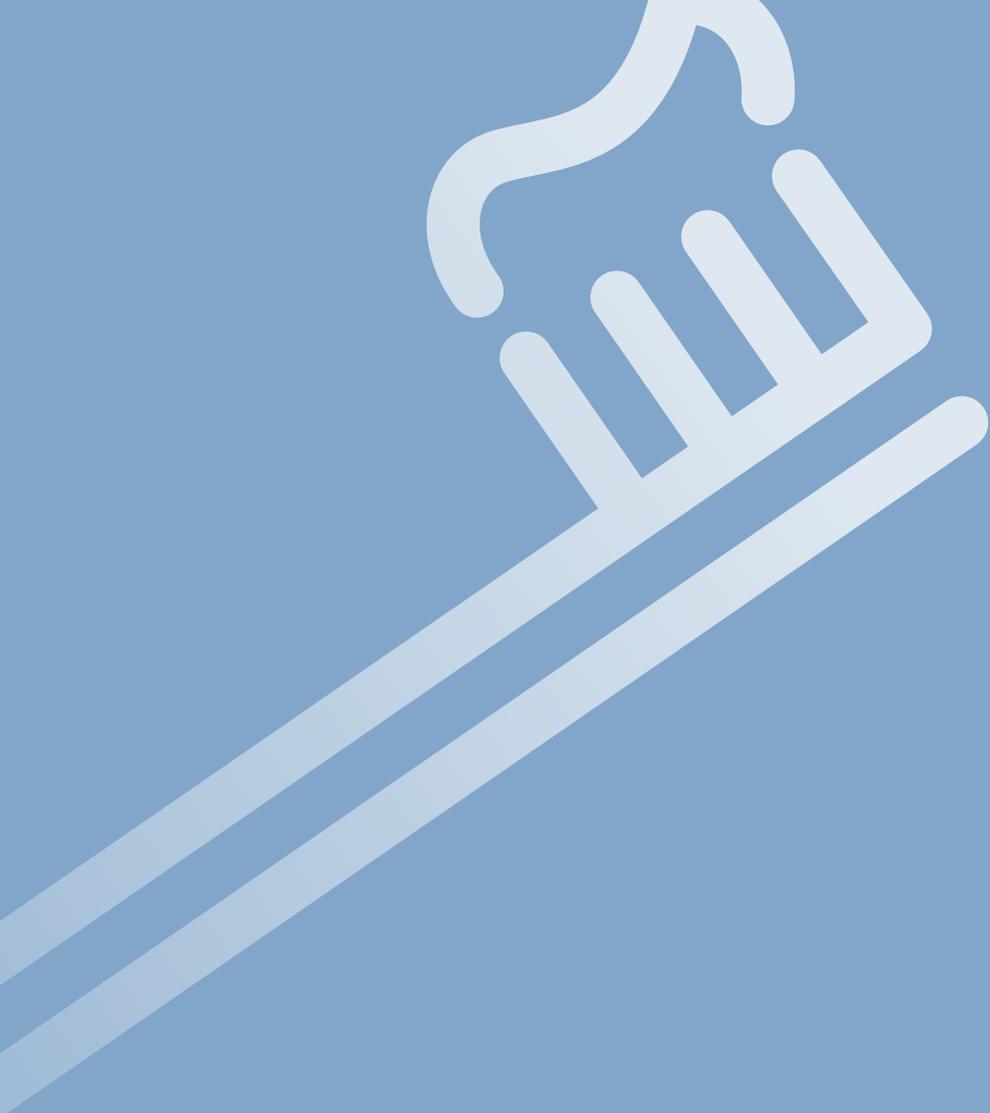
- **M<sup>me</sup> Marielle Gingras**

(depuis le 24 septembre 2020);

## SECRÉTARIAT DU COMITÉ

- **M. Jacques Gauthier, erg., M.A.P., ASC**

Directeur général et secrétaire de l'OHDQ, secrétaire du comité.



**ACTIVITÉS  
RELATIVES À LA  
RECONNAISSANCE  
DES ÉQUIVALENCES**

**04**

## 4.1 Reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme ou de la formation

Une candidate ou un candidat peut bénéficier d'une équivalence de diplôme ou de la formation, aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre, si elle ou il remplit les conditions prévues au *Règlement sur les équivalences de diplôme et de la formation pour la délivrance d'un permis de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec*.

Le Conseil d'administration de l'Ordre a délégué ce pouvoir discrétionnaire au comité d'admission qui est habilité à disposer de ces demandes d'équivalence.

### COMPOSITION DU COMITÉ

**- M<sup>me</sup> Monique Delisle, H.D., M. Éd.,**

Responsable de l'admission et de la formation continue – présidente du comité (jusqu'au 31 juillet 2020);

**- M<sup>me</sup> Anila Hasko, H.D., M. Éd.;**

**- M<sup>me</sup> Dieuline Jean-Charles, H.D., B. Éd.,**

Responsable de l'admission et de la formation continue – présidente du comité (à partir du 7 septembre 2020);

**- M<sup>me</sup> Véronique S. Martin, H.D., B. Éd.;**

**- M<sup>me</sup> Guylaine Vallée, H.D., B. Éd.**

### SECRÉTARIAT DU COMITÉ

**- M<sup>me</sup> Nadine Caron**

Adjointe administrative à l'admission et à la formation continue

Nombre de personnes concernées	Diplôme ou formation obtenus		
	au Québec	hors du Québec*	hors du Canada
Demandes pendantes au 31 mars de l'exercice précédent (n'ayant fait l'objet d'aucune décision antérieurement)	0	0	1
Demandes reçues au cours de l'exercice	0	1	28
Demandes ayant fait l'objet, au cours de l'exercice, d'une reconnaissance entière sans condition	0	0	0
Demandes ayant fait l'objet, au cours de l'exercice, d'une reconnaissance partielle	0	1	21
Demandes refusées au cours de l'exercice	0	0	0
Demandes pendantes au 31 mars de l'exercice (qui n'ont pas fait l'objet d'une décision au 31 mars de l'exercice)	0	0	8

\* Mais au Canada

#### Diplôme ou formation obtenus

Nombre de personnes concernées par chacune des exigences complémentaires imposées	Diplôme ou formation obtenus		
	au Québec	hors du Québec*	hors du Canada
Un ou des cours	0	1	21
Une formation d'appoint (pouvant comprendre ou non un stage)	0	0	0
Un ou des stages	0	0	21
Un ou des examens	0	0	0
Autres exigences complémentaires (à préciser au rapport annuel)	0	0	0

\* Mais au Canada

## 4.2 Reconnaissance de l'équivalence des autres conditions et modalités de la délivrance d'un permis ou d'un certificat de spécialiste

L'Ordre n'a pas de règlement déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des permis.

## 4.3 Formation des personnes chargées de déterminer ou d'appliquer des conditions de délivrance des permis ou des certificats de spécialiste

En application du cinquième paragraphe de l'article 62.0.1 du *Code des professions*, toute personne chargée par l'Ordre d'élaborer ou d'appliquer des conditions de délivrance de permis et de certificat de spécialiste doit suivre une formation sur l'évaluation des qualifications professionnelles, sur l'égalité entre les femmes et les hommes, ainsi qu'une formation en gestion de la diversité ethnoculturelle.

Le tableau ci-après illustre le nombre de personnes concernées ayant suivi lesdites formations à la fin de l'exercice et celles qui doivent être formées.

Activité de formation suivie au cours de l'exercice ou antérieurement	Nombre de personnes	
	l'ayant suivie	ne l'ayant pas suivie
Évaluation des qualifications professionnelles	6/17	11/17
Égalité entre les femmes et les hommes	4/17	13/17
Gestion de la diversité ethnoculturelle	15/17	2/17

## 4.4 Actions menées par l'Ordre en vue de faciliter la reconnaissance de l'équivalence de diplôme, de la formation ainsi que, s'il y a lieu, des autres conditions et modalités de délivrance des permis et des certificats de spécialiste

### Mise à jour du processus d'évaluation des compétences

La refonte du processus d'évaluation des compétences débutée en 2019-2020 s'est poursuivie. Ce projet vise à évaluer plus justement les acquis et les besoins de formation des candidats.es aux équivalences, des personnes désirant faire un retour à la pratique en hygiène dentaire après avoir cessé l'exercice pendant plus de cinq ans et des hygiénistes dentaires n'ayant pas exercé de fonctions cliniques auprès de la clientèle depuis plus de cinq ans.

Le premier outil d'évaluation, le questionnaire d'auto-évaluation des compétences, a été développé et est maintenant exigé par le comité d'admission pour l'analyse du dossier. Ce dernier permet aux différentes clientèles d'évaluer leurs niveaux de compétences et aux membres du comité d'admission de bénéficier d'informations complémentaires pour la prise de décision au regard de la formation manquante, s'il y a lieu.

Le second outil, actuellement en développement, consiste en une épreuve individuelle, écrite, permettant la validation des connaissances minimales à détenir pour un hygiéniste dentaire à son entrée sur le marché du travail.

### **Accompagnement des candidats étrangers**

En raison de la pandémie de COVID-19, aucune session d'information pour les dentistes formés à l'étranger n'a été offerte puisque ces sessions ont lieu en mode présentiel. La création d'une session d'information en mode virtuel est en cours et devrait être disponible au cours du prochain exercice financier. Il est à noter que ce groupe représente la grande majorité des demandes d'équivalence reçues par l'Ordre. Cette rencontre vise à distinguer clairement la profession de dentiste de celle d'hygiéniste dentaire, considérant que cette dernière est habituellement inexistante dans les pays d'origine de ces candidates et candidats.

La séance permet aussi de clarifier le processus d'équivalence, d'apporter des précisions relatives aux documents admis pour l'étude du dossier, aux avenues possibles pour devenir hygiéniste dentaire au Québec, aux exigences sur le plan de la langue de travail au Québec, etc.

### **Préparation d'un profil de compétences national pour la profession d'hygiéniste dentaire**

Le rapport du directeur général et secrétaire décrit le projet mené par la Fédération des organismes de réglementation en hygiène dentaire du Canada visant la préparation et l'adoption d'un profil national de compétences pour la profession d'hygiéniste dentaire (voir section 2.10).

### **Travaux préliminaires au regard d'un arrangement de reconnaissance mutuelle (ARM) Québec-Suisse**

Au cours de l'exercice financier 2020-2021, des rencontres ont eu lieu avec des représentants du ministère des Relations internationales et de la Francophonie du Québec et du Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) de Suisse, afin de négocier un ARM entre l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec et l'autorité qui encadre la profession d'hygiéniste dentaire en Suisse pour favoriser la mobilité de la main-d'œuvre.

Des travaux ont débuté par une analyse approfondie des programmes de formation, des compétences et des exigences préalables à l'obtention du droit d'exercer la profession, au Québec, puis en Suisse. Cette analyse s'est avérée positive et au cours du prochain exercice financier, il est prévu de poursuivre les travaux et de rédiger une ébauche d'ARM aux fins de négociations.

### **Soutien à l'offre de l'attestation d'études collégiales pour dentistes formés à l'étranger**

Une attestation d'études collégiales a été créée il y a plusieurs années afin de permettre aux dentistes formés à l'étranger de développer les compétences requises par l'Ordre en vue de reconnaître pleinement une équivalence de diplôme et de la formation. Toutefois, des problèmes de financement n'ont pas permis, à ce jour, de pérenniser l'offre de ce programme par les établissements d'enseignement collégial.

Puisque la dernière offre de formation de mise à niveau des compétences pour les dentistes formés à l'étranger a été donnée en 2018-2019 et que le nombre de candidats sur la liste d'attente pour cette formation ne cesse d'augmenter, une démarche politique a été amorcée par le président auprès du cabinet de la ministre de l'Enseignement supérieur en décembre 2020. Ces démarches ont permis de rencontrer le chef de cabinet de la ministre afin de le sensibiliser à l'importance pour le réseau collégial d'offrir ce programme de formation sur une base annuelle afin de répondre aux besoins de formation pour la quarantaine de candidates et de candidats qui reçoivent chaque année de la part de l'Ordre une recommandation de formation à acquérir pour obtenir une équivalence de diplôme et de la formation. Au 31 mars, les démarches se poursuivaient en vue d'offrir l'AEC au cours de l'année 2021-2022 et de trouver une solution à la pérennisation de l'offre du programme étant donné les besoins à long terme.



**ACTIVITÉS RELATIVES  
À LA RÉVISION DES  
DÉCISIONS EN MATIÈRE  
DE RECONNAISSANCE  
DES ÉQUIVALENCES**

**05**

Le comité de révision des équivalences a pour mandat de donner un avis sur la décision prise par le comité d'admission concernant les demandes d'équivalence de diplôme ou de la formation, lorsqu'une candidate ou un candidat insatisfait en demande la révision.

<b>Demandes de révision traitées par le comité de révision des équivalences</b>	<b>Nombre</b>
Demandes de révision <b>pendantes au 31 mars de l'exercice précédent</b> (n'ayant fait l'objet antérieurement d'aucune décision)	0
Demandes de <b>révision reçues au cours de l'exercice</b> (au total)	3
Demandes de révision présentées <b>hors délai</b>	0
Demandes de révision pour lesquelles une décision a été rendue [y compris les demandes pendantes] (au total)	3
<b>Maintenant</b> la décision initiale	2
<b>Modifiant</b> la décision initiale	1
Demandes de révision pour lesquelles une décision, favorable ou non à la personne demanderesse, a été rendue dans le délai prévu au règlement	3
Demandes de révision <b>pendantes au 31 mars</b> de l'exercice (qui n'ont pas fait l'objet d'une décision au 31 mars de l'exercice)	0

#### **Autres activités du comité**

- Le secrétaire du comité a entrepris la rédaction d'un guide de procédures pour l'exercice du mandat du comité de révision des équivalences. Ces travaux se poursuivront en 2021-2022;
- Le comité compte trois postes vacants, dont deux sont réservés à des personnes ayant obtenu leur permis à la suite de la reconnaissance de l'équivalence du diplôme et de la formation. Un appel de candidatures est prévu au cours de l'exercice 2021-2022;
- Un membre du comité a participé à la formation «Formation en évaluation des compétences», offerte par le Conseil interprofessionnel du Québec et destinée au personnel des ordres et aux membres des comités impliqués dans les dossiers d'équivalence. L'autre membre est inscrite pour une séance de formation prévue en avril 2021.

## **COMPOSITION DU COMITÉ**

- **M<sup>me</sup> Annie Deguire, H.D.**
- **M<sup>me</sup> Jocelyne Jouan, H.D.**

## **SECRÉTARIAT DU COMITÉ**

- **M. Jacques Gauthier, erg., M.A.P., ASC,**  
Directeur général et secrétaire, secrétaire du comité.

A stylized white icon of a hand with fingers spread, positioned in the upper left corner of the page. The hand is rendered in a simple, graphic style with thick lines.

**ACTIVITÉS  
RELATIVES À  
L'ASSURANCE  
RESPONSABILITÉ  
PROFESSIONNELLE**

**06**

## 6.1 Assurance responsabilité professionnelle – tous les membres

Le *Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec* (RLRQ, c. C-26, r. 136.1) prévoit qu'il est obligatoire pour tous les membres de l'Ordre, sans exception, de souscrire au contrat du régime collectif d'assurance de la responsabilité professionnelle conclu par l'Ordre. Ce règlement ne prévoit aucun cas de dispense possible.

Moyen de garantie	Nombre de membres	Montant prévu de la garantie	
		Par sinistre	Pour l'ensemble des sinistres
Assurance de la responsabilité professionnelle souscrite par l'Ordre (régime collectif)	6 699	1 million \$	1 million \$
Assurance de la responsabilité professionnelle souscrite par le membre (régime individuel)	0	s. o.	s. o.
Autre couverture	0	s. o.	s. o.
Cautonnement ou autre garantie	0	s. o.	s. o.
Dispenses (exemptions)	0		

## 6.2 Assurance responsabilité professionnelle – membres exerçant au sein d'une société

L'Ordre n'a pas de règlement autorisant ses membres à exercer leurs activités professionnelles au sein d'une société en nom collectif à responsabilité limitée ou d'une société par actions constituée à cette fin.

## 6.3 Réclamations formulées contre les membres auprès de leur assureur

Tout membre doit informer son ordre professionnel de toute réclamation à l'égard de sa responsabilité professionnelle formulée à son encontre auprès de son assureur et de toute déclaration de sinistre qu'elle ou il formule auprès de son assureur à ce sujet.

	Nombre
Réclamations formulées contre les membres ou déclarations de sinistre formulées par les membres auprès de leur assureur à l'égard de leur responsabilité au cours de l'exercice	0
Membres concernés par ces réclamations	0

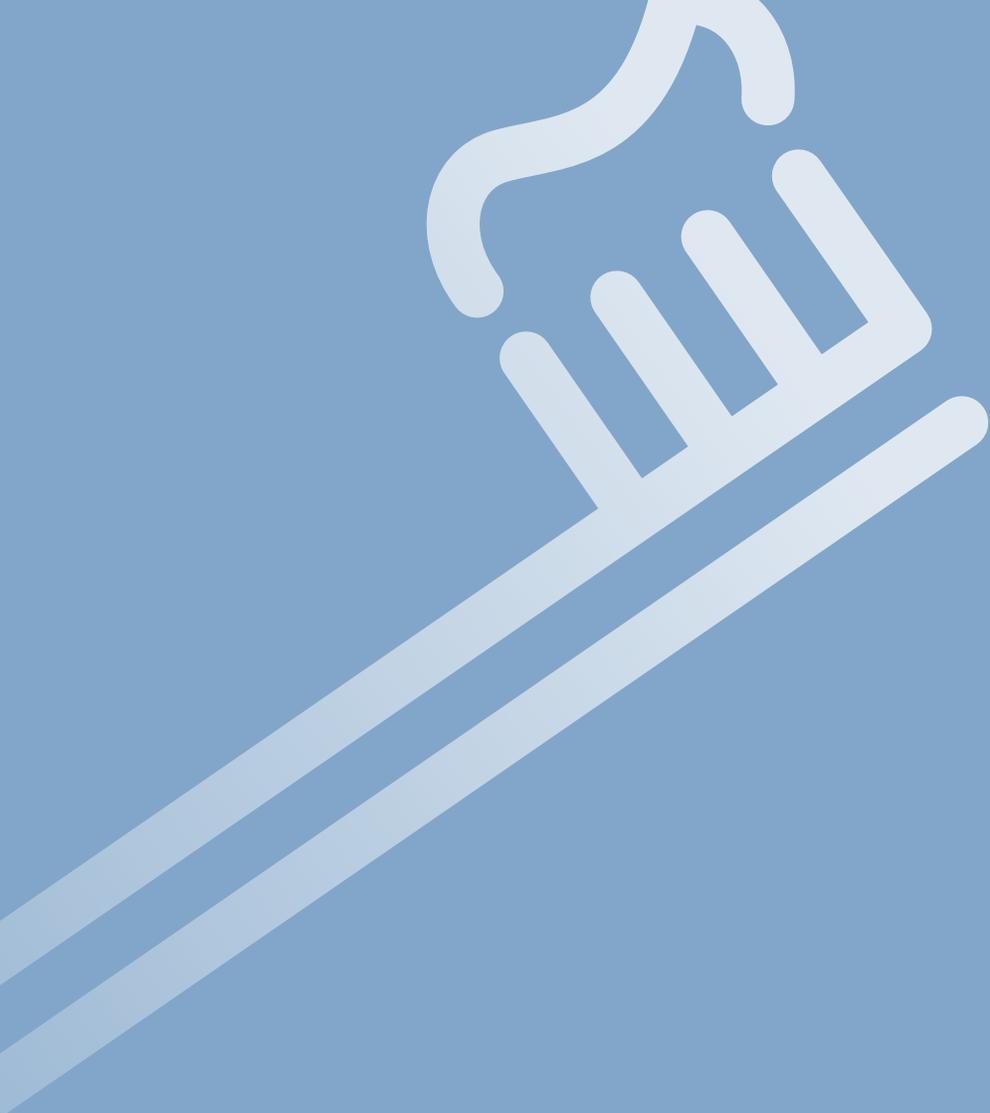
## 6.4 Membres ayant fait l'objet d'une transmission d'informations au comité d'inspection professionnelle ou au bureau du syndic

Tout membre doit informer son ordre professionnel de toute réclamation à l'égard de sa responsabilité professionnelle formulée à son encontre auprès de son assureur et de toute déclaration de sinistre qu'elle ou il formule auprès de son assureur à ce sujet.

	Nombre
Membres ayant fait l'objet d'une transmission d'informations au comité d'inspection professionnelle	0
Membres ayant fait l'objet d'une transmission d'informations au bureau du syndic	0

## 6.5 Renseignements spécifiques au fonds d'assurance de l'Ordre

L'Ordre ne détient pas de fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle.



**ACTIVITÉS  
RELATIVES À  
L'INDEMNISATION**

**07**

L'Ordre n'autorise pas ses membres à détenir, dans l'exercice de leur profession, des sommes ou des biens, dont des avances d'honoraires, pour le compte de leurs clients et clientes ou d'autres personnes.



**ACTIVITÉS  
RELATIVES  
AUX NORMES  
PROFESSIONNELLES  
ET AU SOUTIEN À  
L'EXERCICE DE LA  
PROFESSION**

**08**

## 8.1 Législation et réglementation de l'Ordre

### 8.1.1 Règlement sur les activités professionnelles qui peuvent être exercées par des personnes autres que des hygiénistes dentaires

Avant l'adoption et la sanction de la Loi modifiant le *Code des professions* et d'autres dispositions notamment dans le domaine buccodentaire et celui des sciences appliquées (la Loi), le 24 septembre 2020, aucune activité professionnelle n'était directement réservée aux hygiénistes dentaires. Cette situation a changé avec l'adoption de la Loi qui a modifié le *Code des professions* pour que des activités réservées leur soient attribuées.

Conséquemment, un projet de règlement a été rédigé, afin d'autoriser les étudiantes et les étudiants de même que les stagiaires, à exercer ces activités réservées dans le cadre de leur formation professionnelle.

Ce projet de règlement a été transmis à l'Office des professions pour évaluation sommaire.

### 8.1.2 Règlement sur les conditions et les modalités permettant à l'hygiéniste dentaire d'effectuer un débridement parodontal non chirurgical sans ordonnance

Le 24 septembre 2020, en plus d'attribuer des activités réservées aux hygiénistes dentaires, la Loi a octroyé à l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec un nouveau pouvoir réglementaire, afin de prévoir les conditions et modalités suivant lesquelles l'hygiéniste dentaire pourra effectuer un débridement parodontal non chirurgical, sans ordonnance.

La permanence de l'Ordre et son comité sur les enjeux professionnels (CEP) ont été grandement sollicités dans la rédaction de ce projet de règlement et dans les travaux de recherche qui l'ont précédé. Le projet a été divisé en blocs travaillés par des sous-comités et chacune des sections a été discutée en plénière dans des séances du CEP.

À la fin de l'exercice financier, le projet allait être soumis incessamment à deux groupes de consultation, le premier étant composé d'hygiénistes dentaires enseignant le débridement parodontal non chirurgical dans des cégeps offrant le programme de Techniques d'hygiène dentaire et le deuxième étant composé d'hygiénistes dentaires praticiennes, exerçant en parodontie dans des cliniques de généralistes ou de spécialistes.

## 8.2 Normes, guides, standards de pratique ou lignes directrices relatifs à l'exercice de la profession

### 8.2.1 Application du Code des professions — nouveau champ d'exercice des hygiénistes dentaires et activités réservées à la profession

Dès l'adoption de la Loi modifiant le *Code des professions* et d'autres dispositions notamment dans le domaine buccodentaire et celui des sciences appliquées, des représentants de l'Ordre ont participé à différents travaux interordres dans le but de faciliter l'application des changements législatifs dans la pratique quotidienne des membres des quatre ordres concernés. Entre autres, l'Ordre a participé :

- À des rencontres de représentants des quatre ordres du domaine buccodentaire dont les travaux visent la rédaction d'un guide explicatif interordres sur les champs d'exercice et les activités réservées aux différents professionnels ;
- À des rencontres de représentants de l'Ordre et de l'Ordre des dentistes du Québec pour mener des travaux sur des enjeux exclusifs aux deux professions. Parmi les résultats de ces travaux, on trouve une foire aux questions commune publiée sur les sites Web des deux ordres et la publication d'un communiqué sur le blanchiment dentaire.

La permanence de l'Ordre a également travaillé sur de multiples dossiers et projets liés au champ d'exercice et aux nouvelles activités réservées aux hygiénistes dentaires :

- La définition de chaque activité réservée (travaux en cours) ;
- La définition du contenu de la trousse d'urgence pour les hygiénistes dentaires qui exercent en cabinets d'hygiénistes dentaires (travaux en cours) ;
- L'ouverture d'une page Web destinée au suivi de l'application de la Loi ;
- La mise en ligne d'un courriel dédié aux questions des membres sur ce sujet : [pl29@ohdq.com](mailto:pl29@ohdq.com) ;
- La publication périodique d'un bulletin spécial destiné aux hygiénistes dentaires sur la mise à jour d'informations sur l'application de la Loi ;
- La préparation d'activités de formation continue à offrir en 2021-2022 (1. Aspects légaux et déontologiques ; 2. Publicité ; 3. Débridement parodontal non chirurgical) ;
- La préparation et la publication d'une foire aux questions sur des enjeux propres aux hygiénistes dentaires, publiée sur le site Web de l'Ordre ;
- Une conférence du président donnée en préambule de l'assemblée générale annuelle.

L'Ordre a également tenu des rencontres périodiques avec des représentants de la Fédération des hygiénistes dentaires du Québec pour s'assurer d'une compréhension commune de la Loi, notamment en ce qui concerne le guide de tarification adopté par la Fédération pour ses membres qui exercent en cabinets d'hygiénistes dentaires (Cliniques, pratique mobile, etc.).

### 8.2.2 Révision des normes de prévention et de contrôle des infections

Afin de soutenir l'Ordre et ses membres dans la mise à jour continue des normes relatives à la prévention et au contrôle des infections (PCI) applicables à l'exercice de la profession d'hygiéniste dentaire, le Conseil d'administration de l'Ordre a constitué un comité permanent sur ce sujet.

Le mandat du comité sur la prévention et le contrôle des infections est de :

- Contribuer à la mise à jour continue des normes de PCI de l'Ordre;
- Assurer une veille des pratiques exemplaires et des données scientifiques applicables en la matière;
- Contribuer à l'offre de formation continue donnée par l'Ordre dans ce domaine;
- Contribuer à la mise en place d'outils et de publications destinés aux membres et au public;
- Émettre des avis à la demande du Conseil d'administration;
- Contribuer à l'analyse de documents ou projets gouvernementaux liés à la PCI [ministères, Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS), etc.].

Le comité s'est réuni à trois reprises en avril et mai 2020 pour poursuivre les travaux entrepris au cours de l'exercice précédent qui visaient la révision des normes publiées en 2009. Par la suite, ses activités ont dû être interrompues en raison de la charge de travail imposée par la gestion de la COVID-19 et l'absence simultanée des deux représentantes de l'Ordre assurant la gestion du comité.

## MEMBRES DU COMITÉ

- **M<sup>me</sup> Susan Badanjak, H.D., M. Sc. (HD)**  
Responsable du développement de la profession
- **M<sup>me</sup> Natacha Barbeau, H.D.** (jusqu'au 19 juin 2020)
- **M<sup>me</sup> Agathe Bergeron, H.D.**  
Responsable de l'inspection et de la pratique professionnelle
- **M<sup>me</sup> Anna Maria Cuzzolini, H.D.**
- **M<sup>me</sup> Amélie Laplante, H.D.**
- **M<sup>me</sup> Caroline Lavoie, H.D.**
- **M<sup>me</sup> Sonia Morissette, H.D.**

### 8.2.3 Révision de la politique de formation continue obligatoire

L'Ordre a déterminé qu'une révision de sa politique de formation continue obligatoire devait être réalisée dans le cadre de l'application du plan stratégique qui se termine en mars 2021. L'imposante charge de travail liée à la gestion de la pandémie de COVID-19 et l'absence prolongée de la responsable du dossier n'ont toutefois pas permis d'avancer ce projet de manière significative.

Au cours de l'année 2020-2021, l'Ordre a confié à une ressource externe la conduite d'une recension des écrits scientifiques relatifs à la formation continue des hygiénistes dentaires qui a déposé son rapport au cours du dernier trimestre de l'exercice financier.

### 8.3 Avis ou prises de position adressés aux membres de l'Ordre à l'égard de l'exercice de la profession

L'Ordre n'a pas diffusé d'avis ou de prises de position à l'attention de ses membres au cours de l'exercice 2019-2020.

### 8.4 Référentiel ou profil de compétences ou cadre de référence

À titre de membre de la Fédération des organismes de réglementation en hygiène dentaire du Canada (FORHDC), l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec contribue au projet de mise à jour des Compétences canadiennes d'admission à la profession d'hygiéniste dentaire (CoCAPHD).

La FORHDC a pour objectif que ces compétences soient utilisées à l'échelle du Canada par diverses parties prenantes à plusieurs fins, notamment pour :

- Comparer les titres de compétences des hygiénistes dentaires, y compris à l'échelle internationale;
- Réglementer la profession d'hygiéniste dentaire au moment de l'admission ou de la réadmission à la profession, et pour les normes de la pratique;
- Déterminer les besoins en matière de formation pour le perfectionnement personnel, pour les évaluations du rendement et pour l'organisation.

Le directeur général et secrétaire de l'Ordre est membre du comité directeur de ce projet et agit à titre de directeur du projet pour la FORHDC.

Au cours de l'exercice 2020-2021, les principales activités réalisées pour ce projet sont :

- La préparation d'une première version des compétences nationales;
- La consultation d'un comité-conseil constitué de représentants de diverses parties prenantes liées à la profession d'hygiéniste dentaire au Canada;

- Un sondage pancanadien conduit auprès des hygiénistes dentaires de toutes les provinces et des territoires;
- La production d'une seconde version des compétences basée sur la rétroaction reçue;
- Une nouvelle consultation sur la seconde version des compétences nationales conduite auprès :
  - o du comité de travail national composé d'hygiénistes dentaires de diverses provinces, avec une variété d'expertises professionnelles et d'années d'expérience dans le domaine;
  - o du comité-conseil cité précédemment;
- Des présentations du projet et du processus mis en place pour le développement des compétences aux diverses parties prenantes et aux enseignants en hygiène dentaire de l'ensemble du Canada;
- La production de la version définitive des compétences nationales;
- La préparation d'un plan de travail visant l'implantation des compétences nationales par les diverses parties prenantes.

### 8.5 Autres activités de soutien à la pratique professionnelle des membres

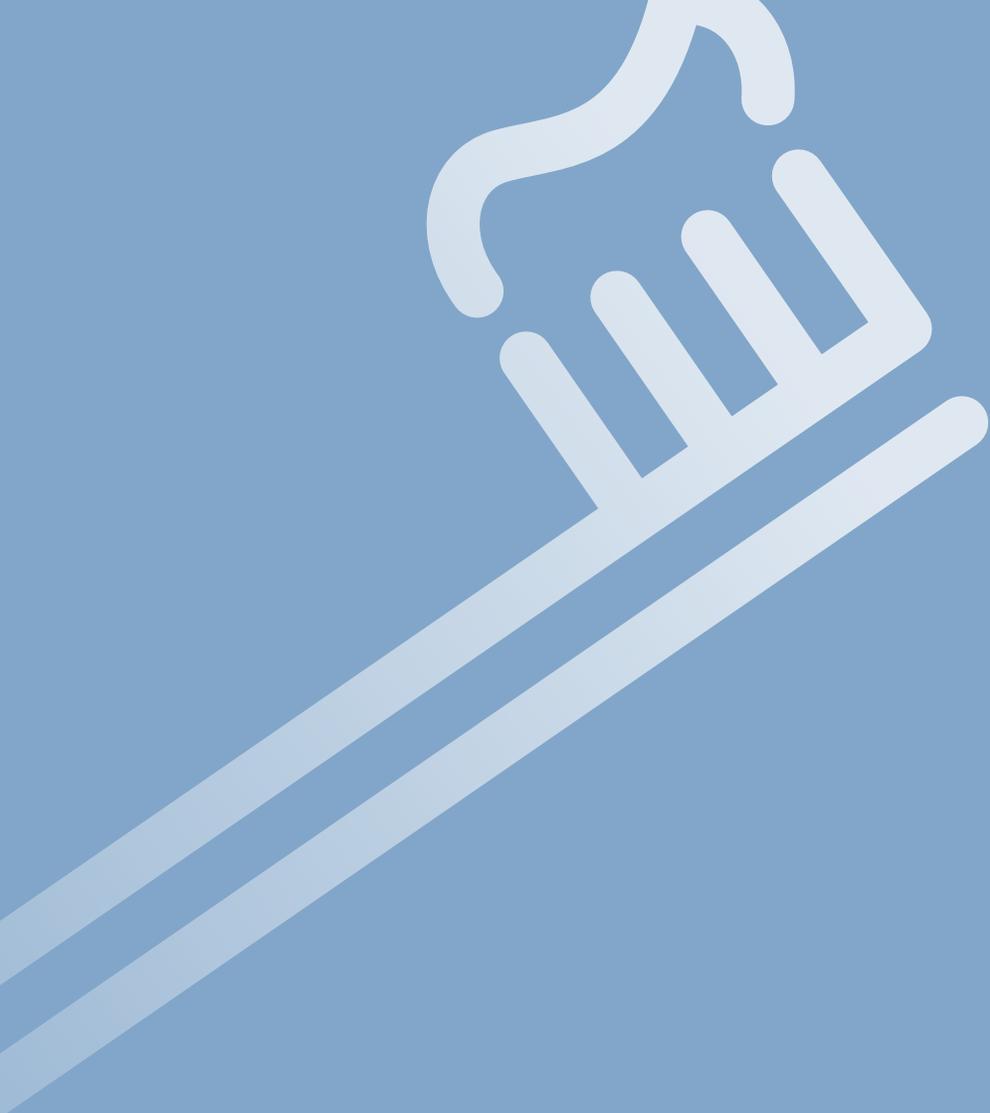
L'Ordre offre un service de soutien téléphonique et par courriel à ses membres et au public. Les membres du personnel de la permanence contribuent à ce soutien, selon leur secteur d'activités respectif. Au cours de l'année, l'Ordre a mis en ligne deux nouvelles boîtes de courriels pour faciliter la gestion de l'abondante quantité de messages reçus :

#### [covid19@ohdq.com](mailto:covid19@ohdq.com) :

- Le directeur général et, successivement, la responsable de l'inspection de la pratique professionnelle et une chargée d'affaires professionnelles ont assumé la gestion des questions relatives à la pandémie de COVID-19. Le suivi de 684 courriels avait été effectué au 12 mars 2021.

#### [PL29@ohdq.com](mailto:PL29@ohdq.com) :

- La syndique et le secrétaire adjoint et conseiller juridique ont assumé conjointement la gestion des questions relatives à l'application de la Loi modernisant le *Code des professions* et d'autres dispositions, notamment dans le domaine buccodentaire et celui des sciences appliquées. Du 25 septembre 2020 au 31 mars 2021, ils ont répondu à 484 demandes d'information reçues par courriel et appels téléphoniques.



**ACTIVITÉS  
RELATIVES À  
L'INSPECTION  
PROFESSIONNELLE**

**09**

En vertu du *Code des professions*, un comité d'inspection professionnelle doit être institué au sein de chaque ordre professionnel.

Le comité surveille l'exercice de la profession par les membres de l'Ordre. Il procède notamment à l'inspection de leurs dossiers, livres, registres, médicaments, poisons, produits, substances, appareils et équipements relatifs à cet exercice ainsi qu'à la vérification des biens qui leur sont confiés par leurs clients ou une autre personne.

## 9.1 Personne nommée responsable de l'inspection professionnelle et inspecteurs et inspectrices

L'Ordre n'a pas prévu de nommer une personne responsable de l'inspection professionnelle, au sens du deuxième alinéa de l'article 90 du *Code des professions*.

	Nombre
Inspecteurs ou inspectrices à temps complet	2
Inspecteurs ou inspectrices à temps partiel	0

## 9.2 Résumé du programme de surveillance générale de l'exercice

Le programme de surveillance générale 2020-2021 a été adopté par le CA en mars 2020 et publié à l'intention des membres de l'Ordre dans *L'Explo+* d'avril 2020 comme suit :

### I. MANDAT DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

- Surveiller l'exercice de la profession par les membres de l'Ordre selon un programme de surveillance générale adopté par le Conseil d'administration;
- Mettre en application de façon uniforme ce programme de surveillance générale qui vise à contribuer au développement professionnel des membres de l'OHDQ.

### II. VALEURS ET OBJECTIFS DU COMITÉ

- La protection du public par le maintien d'un haut niveau d'éthique et de professionnalisme des membres de l'Ordre;
- Une approche humaine et valorisante par une méthodologie d'appréciation équitable, basée sur l'amélioration continue des pratiques propres aux membres.

### III. OBJECTIFS GÉNÉRAUX DU PROGRAMME

- Assurer la protection du public par l'évaluation de la pratique des membres en application du programme de surveillance générale et l'inspection particulière sur la compétence, le cas échéant;
- Assurer le maintien de la compétence et de la qualité des activités professionnelles exercées par les membres;
- Favoriser chez les membres une bonne compréhension du rôle, des devoirs et des obligations d'un professionnel ainsi qu'une bonne maîtrise des lois et des règlements qui régissent sa profession;
- Offrir au membre visité des moyens de comprendre l'importance de son rôle et de sa compétence pour une meilleure protection du public.

### IV. OBJECTIFS SPÉCIFIQUES DU PROGRAMME

- Appliquer le programme de surveillance générale de façon à ce que chaque membre fasse l'objet d'une inspection, tous les cinq ans;
- Mettre en place des outils permettant au membre l'autoappréciation de sa pratique et son développement professionnel;
- Effectuer la vérification professionnelle de tout membre dont le retour à la profession s'effectue après une absence de cinq ans ou plus, et ce, au cours de l'année qui suit son retour à la pratique;
- Suggérer aux membres des outils ou des programmes de formation continue et professionnelle visant à corriger les lacunes évaluées;
- Identifier les membres en difficulté et formuler des recommandations au Conseil d'administration, le cas échéant.

### V. CRITÈRES DE SÉLECTION DES MEMBRES À VISITER

- Détenir un permis de l'Ordre depuis plus de deux ans;
- Avoir reçu sa dernière visite de vérification professionnelle il y a cinq ans;
- Effectuer un retour à la profession après une absence de cinq ans ou plus.

### VI. MÉTHODE DE SÉLECTION DES MEMBRES

Par région, selon le code postal.

### 9.3 Inspections issues du programme de surveillance générale de l'exercice ou inspections dites régulières

Au cours de l'exercice 2020-2021, quatre cent cinquante (450) visites d'inspection professionnelle ont été effectuées. Tous les membres visités ont reçu un questionnaire préparatoire et chacun de ces questionnaires a été retourné au comité d'inspection professionnelle. Un rapport de vérification a été acheminé à 413 des membres visités. Les autres recevront leur rapport au cours du 1<sup>er</sup> trimestre de l'exercice 2021-2022.

En raison l'état d'urgence sanitaire décrété le 13 mars 2020 par le gouvernement, les visites d'inspection professionnelle ont repris par visioconférence le 6 juillet 2020 et le mode virtuel s'est maintenu jusqu'au 31 mars 2021.

	Nombre de membres concernés
<b>Inspections individuelles <b>pendantes au 31 mars de l'exercice précédent</b></b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• 26 dossiers pendants dont la visite avait été effectuée et dont le rapport restait à être dressé</li> <li>• 119 dossiers dont la visite était planifiée en 2020-2021 (ces dossiers n'ont pas été répertoriés comme des dossiers pendants dans le rapport annuel 2019-2020)</li> </ul>	145
Formulaires ou questionnaires expédiés aux membres <b>au cours de l'exercice</b>	436
Formulaires ou questionnaires retournés au comité d'inspection professionnelle <b>au cours de l'exercice</b>	410
Visites individuelles réalisées <b>au cours de l'exercice</b>	450
Rapports d'inspection dressés <b>au cours de l'exercice</b> à la suite des formulaires ou des questionnaires retournés au cours de l'exercice ou au cours de l'exercice précédent	0
Rapports d'inspection dressés <b>au cours de l'exercice</b> à la suite des visites individuelles réalisées au cours de l'exercice ou au cours de l'exercice précédent	0
Rapports d'inspection dressés <b>au cours de l'exercice</b> à la suite de la combinaison des deux types de méthodes d'inspection professionnelle précédents	413
Inspections individuelles <b>pendantes au 31 mars de l'exercice</b>	90*

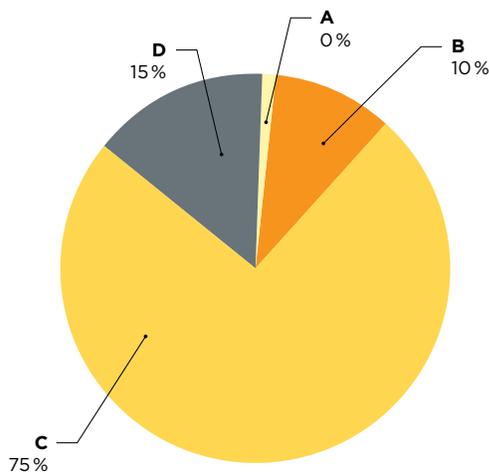
\* 78 inspections ont fait l'objet d'une annulation du processus en cours d'année pour les motifs principaux suivants : non-réinscription au Tableau, réaffectation d'emploi en raison de la COVID-19, retrait préventif en raison de la pandémie de COVID-19 et retrait du milieu de travail pour autres motifs reliés à la santé du membre.

### 9.4 Bilan des inspections professionnelles

Pour l'exercice 2020-2021, les résultats des 413 visites d'inspection professionnelles pour lesquelles un rapport a été dressé au cours de l'exercice étaient les suivants :

Résultat obtenu	Détail	Nombre de membres	% des membres
A	<b>Assume pleinement son statut de professionnel</b> La protection du public, l'éthique professionnelle et le maintien des compétences sont observés et appliqués de façon exceptionnelle, en tout temps.	0	0 %
B	<b>Assume consciencieusement son statut de professionnel</b> La protection du public, l'éthique professionnelle et le maintien des compétences sont observés et appliqués de façon remarquable, en situation de travail.	40	10 %
C	<b>Assume généralement l'importance de leur rôle pour une meilleure protection du public</b> L'éthique professionnelle et le maintien des compétences sont observés et appliqués en situation de travail.	310	75 %
D	La protection du public, l'éthique professionnelle et le maintien des compétences sont observés, mais présentent certaines faiblesses.	63	15 %
<b>Total</b>		<b>413</b>	<b>100 %</b>

## Pourcentage de membres visités selon les catégories du résultat obtenu à la suite de l'inspection professionnelle



### Synthèse des recommandations transmises aux membres

Les principales recommandations transmises aux membres dans les rapports d'inspection concernaient des améliorations souhaitées sur le plan de :

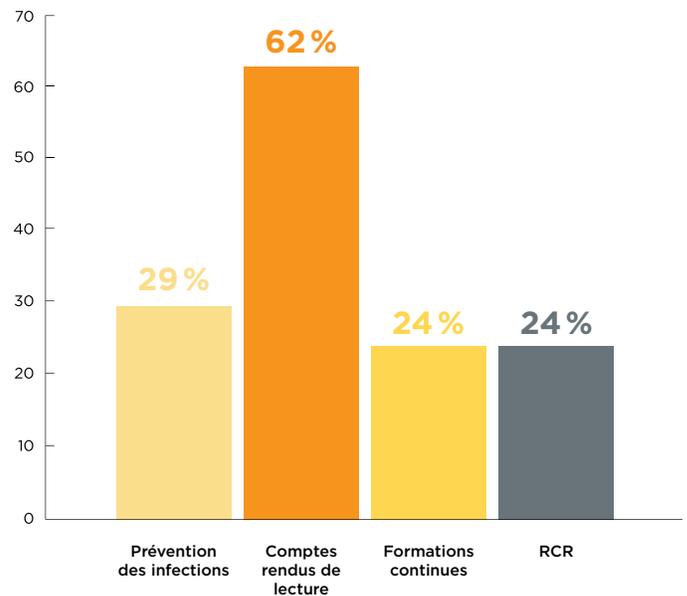
- La prévention et le contrôle des infections, incluant l'exposition professionnelle et le service d'évaluation des risques de transmission des infections hématogènes (SERTIH);
- La formation continue obligatoire et le développement professionnel;
- La réglementation et les obligations déontologiques;
- La planification des soins selon les informations du questionnaire médical;
- Les situations d'urgence incluant l'anaphylaxie;
- La pratique basée sur l'évidence scientifique et les données actuelles de la science;
- L'utilisation de produits et instruments autorisés au Canada;
- Les droits des patients;
- La prévention de l'abus envers les personnes âgées;
- La prudence en ce qui concerne l'utilisation des réseaux sociaux;
- La tenue de dossier et la confidentialité.

## Résumé des plans d'action

Pour certains membres, le comité a jugé qu'en plus des recommandations, un plan d'action contenant un ou plusieurs éléments en lien avec la protection du public était requis.

Modifications dans les mesures de prévention des infections	199
Comptes rendus de lecture	254
Formations RCR	99
Formation continue liée au secteur d'activité	99
Stage de perfectionnement	0
Limitation d'exercice	0

### Pourcentage de membres visités pour lesquels un plan d'action fut requis, selon le sujet ciblé par le plan



Afin de soutenir les hygiénistes dentaires dans leur pratique, le service d'inspection a assuré le suivi par communication postale, messagerie informatique ou par téléphone. La « Boîte à outils de l'inspection professionnelle » de la section « Surveillance de la pratique » du site de l'Ordre a également été disponible en tout temps et mise à jour régulièrement. Celle-ci contient de nombreuses références en ce qui a trait notamment à la prévention des infections et autres objectifs de compétence du programme de surveillance générale.

## 9.5 Inspections de suivi

Aucune inspection de suivi n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été effectuée au cours de l'exercice.

## 9.6 Inspections des livres et registres et des comptes en fidéicommiss

L'Ordre n'a pas de règlement sur la comptabilité en fidéicommiss de ses membres.

## 9.7 Inspections portant sur la compétence professionnelle

Une inspection portant sur la compétence était pendante au 31 mars de l'exercice. Aucune n'a été effectuée au cours de l'exercice.

## 9.8 Membres différents ayant fait l'objet d'un rapport d'inspection professionnelle

	<b>Nombre</b>
Nombre de membres différents ayant fait l'objet d'un rapport d'inspection professionnelle au cours de l'exercice	413

### Régions administratives des membres rencontrés en surveillance générale

En fonction du lieu où le membre exerce principalement sa profession	Nombre de membres différents ayant fait l'objet d'un rapport d'inspection		
	Questionnaire ou formulaire	Visite	Les deux méthodes
<b>À la suite du programme de surveillance générale de l'exercice, d'une inspection de suivi ou d'une inspection portant sur la compétence</b>			
<b>01</b> Bas-Saint-Laurent	0	0	10
<b>02</b> Saguenay-Lac-Saint-Jean	0	0	19
<b>03</b> Capitale-Nationale	0	0	13
<b>04</b> Mauricie	0	0	12
<b>05</b> Estrie	0	0	23
<b>06</b> Montréal	0	0	54
<b>07</b> Outaouais	0	0	49
<b>08</b> Abitibi-Témiscamingue	0	0	26
<b>09</b> Côte-Nord	0	0	6
<b>10</b> Nord-du-Québec	0	0	6
<b>11</b> Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	0	0	9
<b>12</b> Chaudière-Appalaches	0	0	10
<b>13</b> Laval	0	0	54
<b>14</b> Lanaudière	0	0	29
<b>15</b> Laurentides	0	0	31
<b>16</b> Montérégie	0	0	33
<b>17</b> Centre-du-Québec	0	0	29
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>413</b>

## 9.9 Recommandations du comité d'inspection professionnelle

Aucune observation écrite ou verbale d'un membre pouvant faire potentiellement l'objet d'une recommandation de compléter avec succès un stage, un cours de perfectionnement ou toute autre obligation n'a été reçue, au cours de l'exercice, par le comité d'inspection professionnelle.

Aucune recommandation du comité d'inspection professionnelle n'a été adressée au Conseil d'administration au cours de l'exercice.

## 9.10 Suivi des recommandations adressées au Conseil d'administration

Aucun stage, cours de perfectionnement ou autre obligation à la suite d'une recommandation du comité d'inspection professionnelle n'était à évaluer au cours de l'exercice.

## 9.11 Entraves à un membre du comité d'inspection professionnelle, à la personne responsable de l'inspection professionnelle, à un inspecteur ou à un expert dans l'exercice de ses fonctions et informations transmises au bureau du syndic

Trois membres ont fait entrave à un membre du comité d'inspection professionnelle, à la personne responsable de l'inspection professionnelle, à un inspecteur ou à un expert dans l'exercice de ses fonctions au cours de l'exercice. Ces trois dossiers ont été référés Bureau du syndic.

## 9.12 Autres activités relatives à l'inspection professionnelle

Les membres du comité, les inspectrices et la secrétaire du comité ont, notamment :

- Assisté à des formations en lien avec l'exercice de la profession et de leurs fonctions ;
- Maximisé l'utilisation des technologies, notamment le courrier électronique et le site Web de l'Ordre ;
- Validé la conformité du dossier de formation continue de chacun des membres visités et assuré le suivi requis ;
- Actualisé certains outils du programme de surveillance générale ;
- Mis à jour le tableau de formations admissibles 2020-2021 en vertu de la *Politique de formation continue obligatoire* ;

- Rédigé un article dans *L'Explorateur* résumant quelques constats observés lors des inspections professionnelles et les principales recommandations concernant la prise de radiographies buccodentaires et le maintien de cette compétence ;
- Effectué une vigie des réseaux sociaux en lien avec la profession ;
- Collaboré avec le Bureau du syndic pour certains dossiers ;
- Collaboré avec le département de formation continue, pour la validation et l'ajout des activités de formations continues aux dossiers des membres.

Les inspectrices ont de plus suivi des formations en prévention et contrôle des infections, notamment sur le retraitement des dispositifs médicaux et les mesures en temps de pandémie. La secrétaire du comité a également participé aux rencontres du Forum de l'inspection du CIQ et a siégé au sein de divers comités ayant des liens avec l'inspection professionnelle :

- Comité directeur du SERTIH de l'INSPQ (jusqu'en août 2020) ;
- Comité consultatif sur la stérilisation externe des instruments du MSSS (jusqu'en août 2020) ;
- Groupe de travail sur l'inspection professionnelle de l'Office des professions du Québec (jusqu'en août 2020) ;
- Groupe de travail du MSSS sur les services dentaires en contexte de pandémie COVID-19 (jusqu'en août 2020).

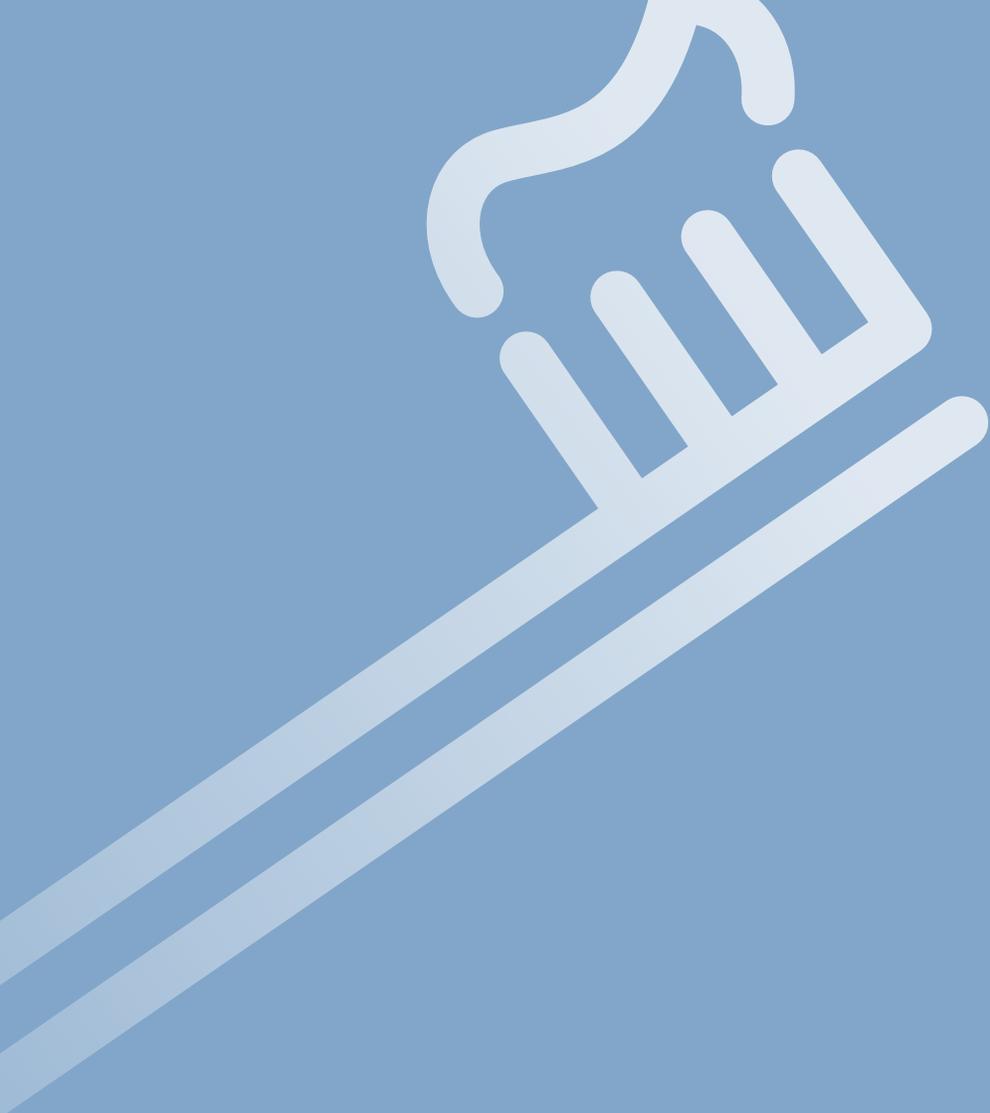
## COMPOSITION DU COMITÉ

- M<sup>me</sup> **Jacinthe Bourcier-Duquette, H.D.**
- M<sup>me</sup> **Julie Chrétien, H.D.**
- M<sup>me</sup> **Véronique Dionne, H.D.**,  
Présidente du comité
- M<sup>me</sup> **Marie-Josée Dufour, H.D.**

*Un poste est vacant.*

## SECRÉTARIAT DU COMITÉ

- M<sup>me</sup> **Agathe Bergeron, H.D.**,  
Responsable de l'inspection et la pratique professionnelle, secrétaire du comité (jusqu'en septembre 2020)
- M<sup>me</sup> **Joëlle Masengu Mbanga, H.D.**,  
Coordonnatrice de l'inspection générale par intérim, secrétaire du comité par intérim (depuis octobre 2020)



**ACTIVITÉS  
RELATIVES À LA  
FORMATION  
CONTINUE**

**10**

## 10.1 État de situation de l'Ordre au regard de la formation continue

L'Ordre a défini une politique sur la formation continue obligatoire qui s'applique à l'ensemble des membres.

La formation continue offerte est formée de deux ensembles : d'une part les formations proposées par l'Ordre; d'autre part, les formations présentées par des organismes externes (collèges, universités, autres).

## 10.2 Activités relatives à l'application d'un règlement sur la formation continue obligatoire des membres de l'ordre

L'Ordre n'a pas de règlement de formation continue obligatoire.

## 10.3 Formation continue en éthique et en déontologie offerte aux membres de l'ordre

Aucune activité de formation continue n'a été offerte en éthique et en déontologie pour cette période. Le congrès de l'Ordre prévu le 16 et 17 octobre 2020 a été annulé en raison des circonstances liées à la pandémie de COVID-19. Le renouvellement d'une entente auprès du Centre de congrès de Saint-Hyacinthe a été entériné pour la tenue du Congrès 2022 qui devrait avoir lieu les 14 et 15 octobre 2022.

L'Ordre travaille actuellement sur différentes activités de formation continue liées aux aspects légaux et déontologiques de l'exercice autonome de la profession d'hygiéniste dentaire au Québec pour le prochain calendrier de formation continue.

## 10.4 Autres activités relatives à la formation continue des membres

### Activités offertes en 2020-2021

Au cours de l'année, l'Ordre a offert une activité de formation continue en salle, une formation virtuelle en mode synchrone et sept webinaires asynchrones (OHDQ).

### Formation continue en salle

Titre de l'activité facultative de formation continue	Nombre de séances	Nombre d'heures	Nombre de membres qui l'ont suivie
RCR — Cardio secours adultes-enfants/Défibrillation externe automatisée-DEA*	7	4	136
<b>Total des participants</b>			<b>136</b>

\* Seule activité de formation continue obligatoire en vertu de la *Politique sur la formation continue obligatoire de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec*.

### Formation continue virtuelle synchrone

Titre de l'activité facultative de formation continue	Nombre de séances	Nombre d'heures	Nombre de membres qui l'ont suivie
La gestion du changement en communication : un incontournable pour le professionnel	1	3	21
<b>Total des participants</b>			<b>21</b>

### Webinaires asynchrones OHDQ

Titre du webinaire	Nombre d'heures	Nombre de participants
Conduites d'eau dentaire et systèmes d'évacuation	1	83
La désinfection et l'asepsie des surfaces	1	146
La relation entre les piercings buccaux et le risque accru de complications orales et systémiques	1,5	202
La cigarette électronique : état des connaissances, usage et encadrement au Québec	2	19
Prévenir et restaurer la carie dentaire sans traumatisme : la théorie du traitement restaurateur atraumatique (TRA) modifié avec un produit à base d'argent	3,5	279
Nouvelle classification des parodontites, péri-implantites et mucosites péri-implantaires	1,5	332
Le nouveau champ d'exercice de l'hygiéniste dentaire au Québec	1	1059
<b>Total des participants</b>		<b>2120</b>

### Bilan du nombre d'hygiénistes dentaires ayant participé aux activités de formation continue de l'Ordre pour l'année 2020-2021

Type d'activité	Nombre de participants
Formation continue en salle	136
Formation continue virtuelle en mode synchrone	21
Webinaire asynchrone	2120
<b>Total de participants</b>	<b>2277</b>

#### La reconnaissance d'autres activités de formation suivies par les membres

Une liste de fournisseurs de formations reconnues est affichée sur le site web de l'Ordre. Les personnes qui désirent offrir une formation et qui ne font pas partie de cette liste adressent une demande de reconnaissance de leur formation à la responsable de la formation continue.

La responsable de la formation continue évalue chaque offre de formation reçue. Pour ce faire, elle demande aux intéressés de remplir un formulaire, de lui fournir la biographie de la personne formatrice et de lui transmettre les références bibliographiques soutenant le contenu de la formation. Après analyse, elle leur transmet une lettre de reconnaissance de l'Ordre permettant aux hygiénistes dentaires d'inclure cette activité à leur bilan personnel en application de la *Politique de formation continue obligatoire de l'OHDQ*.

Pour l'année 2020-2021 :

- Treize lettres de conformité ont été transmises;
- Une lettre de non-conformité a été transmise.

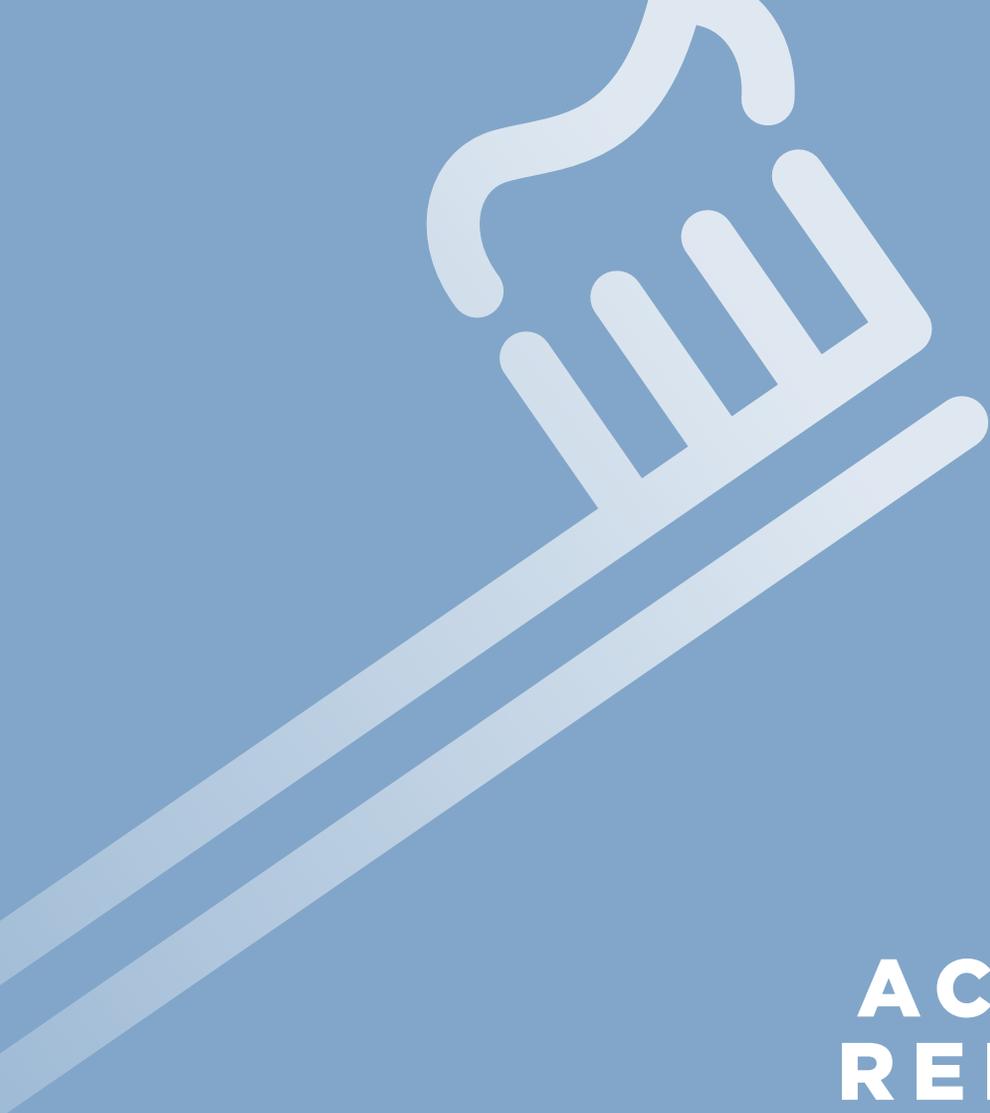
#### Autres activités de formation suivies au cours de l'exercice par les membres du personnel au regard de leurs fonctions

La responsable de la formation continue a participé à diverses formations :

- *Formation sur l'évaluation des qualifications professionnelles* (Conseil interprofessionnel du Québec);
- *Initiation à la compétence interculturelle en hygiène dentaire : quelques repères pour s'y retrouver* (OHDQ);
- *La gestion du changement en communication : un incontournable pour le professionnel* (OHDQ)

## 10.5 Activités relatives à l'application d'une politique, d'une norme ou d'une directive de formation continue

Au cours de l'année 2020-2021, la conformité de l'application de la politique de formation continue obligatoire a été vérifiée par le service d'inspection professionnelle lors du processus de surveillance générale de l'exercice. Ainsi, 476 membres ont fait l'objet d'une vérification systématique de leurs réalisations en matière de formation continue et, le cas échéant, ont reçu les recommandations appropriées au regard des écarts aux exigences de la politique (voir le rapport du comité d'inspection professionnelle).



**ACTIVITÉS  
RELATIVES  
AUX ENQUÊTES  
DISCIPLINAIRES  
DU BUREAU  
DU SYNDIC**

**11**

## 11.1 Composition du Bureau du syndic au 31 mars 2020

M <sup>me</sup> Julie Boudreau, H.D.	Syndique	Temps partiel
M <sup>me</sup> Josée Arpin, H.D.	Syndique adjointe	Temps partiel

## 11.2 Traitement de l'information avant le processus d'enquête

### Demandes d'information adressées au Bureau du syndic au cours de l'exercice (par téléphone ou par courriel)

	Nombre
Demandes d'information adressées au Bureau du syndic au cours de l'exercice	144
Signalements reçus par le Bureau du syndic au cours de l'exercice	12

## 11.3 Enquêtes disciplinaires du Bureau du syndic

Enquêtes disciplinaires du Bureau du Syndic	Nombre
Enquêtes pendantes (sans décision) au 31 mars de l'exercice précédent	9
Enquêtes ouvertes au cours de l'exercice selon la source principale (total)	19
Demandes d'enquête formulées par une personne du public (incluant membres d'autres ordres professionnels)	12
Demandes d'enquête formulées par une personne morale ou un organisme (employeur, Bureau du coroner, Régie de l'assurance maladie)	0
Demandes d'enquête formulées par un membre de l'Ordre	1
Demandes d'enquête formulées par le comité d'inspection professionnelle ou par un de ses membres (a. 112, al. 6)	3
Demandes d'enquête formulées par un membre de tout autre comité de l'Ordre ou par un membre du personnel de l'Ordre	0
Enquêtes initiées par le Bureau du syndic à la suite d'une information (a. 122)	3
Total des membres visés par les enquêtes ouvertes au cours de l'exercice	19
Enquêtes fermées au cours de l'exercice [enquêtes pour lesquelles une décision a été rendue] (au total)	21
Enquêtes fermées moins de 90 jours à la suite de leur ouverture	5
Enquêtes fermées entre 91 et 179 jours (6 mois) à la suite de leur ouverture	8
Enquêtes fermées entre 180 jours (6 mois) et 365 jours à la suite de leur ouverture	7
Enquêtes fermées plus de 365 jours à la suite de leur ouverture	1
Enquêtes pendantes au 31 mars de l'exercice	7

## 11.4 Décisions rendues par le Bureau du syndic

Décisions rendues par le Bureau du syndic	Nombre
Enquêtes où il y a eu décision de porter plainte au conseil de discipline	6
Enquêtes où il y a eu décision de ne pas porter plainte au conseil de discipline (total)	15
Demandes d'enquêtes non fondées, frivoles ou quérulentes	0
Enquêtes ayant conclu à une absence de manquement	4
Enquêtes fermées pour les transmettre à un syndic <i>ad hoc</i>	0
Enquêtes fermées à la suite du processus de conciliation	0
Enquête où le professionnel s'est vu accorder une immunité	0
Enquêtes ayant conduit à d'autres mesures disciplinaires non judiciairisées envers le professionnel (avertissement, mise en garde)	4
Enquêtes fermées en raison d'un manque de preuve	3
Enquêtes autrement fermées	4

## 11.5 Membres ayant fait l'objet d'une transmission d'informations au comité d'inspection professionnelle

Membres ayant fait l'objet d'une transmission d'informations au comité d'inspection professionnelle par le Bureau du syndic au cours de l'exercice	4
--	---

## 11.6 Requêtes en radiation provisoire immédiate ou en limitation provisoire immédiate

Aucune requête en radiation provisoire immédiate ou en limitation provisoire immédiate n'a été adressée au conseil de discipline au cours de l'exercice.

## 11.7 Requêtes en suspension ou limitation provisoire du droit d'exercer des activités professionnelles ou d'utiliser le titre réservé aux membres

Aucune requête en suspension ou limitation provisoire du droit d'exercer des activités professionnelles ou d'utiliser le titre réservé aux membres de l'Ordre n'a été adressée au conseil de discipline au cours de l'exercice.

## 11.8 Enquêtes rouvertes au Bureau du syndic

Aucune enquête rouverte n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune enquête n'a été rouverte au cours de l'exercice.

## 11.9 Enquêtes des syndicats *ad hoc*

Aucune enquête n'était pendante au 31 mars aux mains de syndicats *ad hoc* et aucune enquête n'a été ouverte par ceux-ci au cours de l'exercice.

## 11.10 Décisions rendues par les syndicats *ad hoc*

Aucune décision n'a été rendue par des syndicats *ad hoc* au cours de l'exercice.

## 11.11 État des plaintes portées au conseil de discipline par le Bureau du syndic ou par les syndicats *ad hoc*

	Nombre
Plaintes du Bureau du syndic ou des syndicats <i>ad hoc</i> <b>pendantes</b> au conseil de discipline <b>au 31 mars de l'exercice précédent</b>	0
Plaintes <b>portées</b> par le Bureau du syndic ou par les syndicats <i>ad hoc</i> au conseil de discipline <b>au cours de l'exercice</b>	6
Nombre total de chefs d'infraction concernés par ces plaintes	11
Chefs initialement déposés	13
Chefs retirés	2
Plaintes du Bureau du syndic ou des syndicats <i>ad hoc</i> <b>fermées au cours de l'exercice</b> [dont tous les recours judiciaires ont été épuisés] (au total)	3
Plaintes retirées	0
Plaintes rejetées	0
Plaintes pour lesquelles l'intimée ou l'intimé a été acquitté sur chacun des chefs d'infraction	0
Plaintes pour lesquelles l'intimée ou l'intimé a reconnu sa culpabilité ou a été déclaré coupable sur au moins un chef d'infraction	3
Plaintes du Bureau du syndic ou des syndicats <i>ad hoc</i> <b>pendantes</b> au conseil de discipline <b>au 31 mars de l'exercice</b>	3

## 11.12 Nature des plaintes portées au conseil de discipline par le Bureau du syndic ou par les syndicats *ad hoc*\*

Nature des plaintes	Nombre
Actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession relatifs au refus de fournir des services à une personne pour des raisons de race, de couleur, de sexe, d'âge, de religion, d'ascendance nationale ou d'origine sociale de cette personne, à l'utilisation illégale d'un titre de spécialiste, à l'utilisation illégale du titre de docteur ou à l'exercice d'une profession, d'un métier, d'une industrie, d'un commerce, d'une charge ou d'une fonction incompatible avec l'honneur, la dignité ou l'exercice de sa profession	0
Actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession à caractère sexuel	0
Infractions à caractère sexuel envers un tiers	0
Actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession relatifs à la collusion, à la corruption, à la malversation, à l'abus de confiance ou au trafic d'influence	0
Infractions à caractère économique (appropriation, comptes en fidéicommiss, etc.)	0
Infractions liées à la qualité des services rendus par le professionnel	0
Infractions liées au comportement du professionnel	2
Infractions liées à la publicité	0
Infractions liées à la tenue des dossiers du professionnel	1
Infractions techniques et administratives	4
Entraves au comité d'inspection professionnelle	3
Entraves au bureau du syndic	0
Infractions liées au non-respect d'une décision	0
Infractions punissables de cinq ans d'emprisonnement ou plus	0
Condamnations du professionnel par un tribunal canadien	1

\* Ce tableau ne prend pas en considération les chefs qui ont été retirés.

## 11.13 Formation du Bureau du syndic relative à leurs fonctions

Activité de formation suivie au cours de l'exercice ou antérieurement	Nombre de personnes	
	L'ayant suivie	Ne l'ayant pas suivie
Activité de formation portant sur les actes dérogatoires à caractère sexuel	2	0

De plus, la syndique a participé ou participe aux activités de formation suivantes :

- Certificat en droit, Université Laval (en cours);
- *COVID-19 : situation, contrôle et impact*, formation en ligne offerte par l'Université de Montréal, 18 juin 2020;
- *Abus des réseaux sociaux : enjeux et recours face à ces attaques virtuelles*, webinaire offert par Langlois avocats, 28 octobre 2020;
- *Journée des syndicats*, offerte par le Conseil interprofessionnel du Québec, 29 janvier 2021;
- *Initiation à la compétence interculturelle en hygiène dentaire : quelques repères pour s'y retrouver*, webinaire présenté par Julie Masse, erg. et Daniel Côté, Ph. D., le 18 mars 2021.

La syndique adjointe a pour sa part suivi les formations suivantes :

- DESS, Gestion des services de santé, administration publique, ÉNAP (en cours);
- Formation sur l'inconduite sexuelle s'adressant aux syndicats — Le nouveau cadre juridique et la détermination des sanctions;
- Formation sur l'inconduite sexuelle s'adressant aux syndicats — Reconnaître l'inconduite sexuelle, ses formes et les conséquences pour l'intimé et son entourage;
- *Abus des réseaux sociaux : enjeux et recours face à ces attaques virtuelles*, webinaire offert par Langlois avocats, 28 octobre 2020;
- *Journée des syndicats*, offerte par le Conseil interprofessionnel du Québec, 29 janvier 2021;
- *Initiation à la compétence interculturelle en hygiène dentaire : quelques repères pour s'y retrouver*, webinaire présenté par Julie Masse, erg. et Daniel Côté, Ph. D., le 18 mars 2021;
- Techniques d'entrevue, niveau 1 : Éléments de base, 23 et 25 mars 2021.

## 11.14 Autres activités du Bureau du syndic

Au cours de la dernière année, la syndique a fait état de l'avancement des dossiers disciplinaire au Conseil d'administration lorsqu'il lui est requis.

Au cours de l'année 2020-2021, le Bureau du syndic a assuré un rôle de prévention auprès du public et des membres de l'Ordre. À cet égard, il a répondu à des demandes en fournissant de l'information et des explications sur les sujets suivants :

- La validité de permis ou d'inscription au Tableau des membres de l'Ordre;
- Le processus de dépôt d'une demande d'enquête de nature disciplinaire;
- Les actes qui peuvent être posés par l'hygiéniste dentaire ou d'autres membres du personnel du domaine buccodentaire et l'encadrement légal et réglementaire de l'exercice de la profession;
- La responsabilité professionnelle de l'hygiéniste dentaire;
- La confidentialité et le secret professionnel;
- Les soins reçus;
- L'affichage d'offres d'emploi.

Aussi, la syndique a contribué à plusieurs dossiers en lien avec le déploiement de la Loi :

- Gestion, avec le secrétaire adjoint et conseiller juridique, de la boîte courriel dédiée aux questions en lien avec la nouvelle Loi ([pl29@ohdq.com](mailto:pl29@ohdq.com)) et réponses aux membres ainsi qu'au public aux questions qui ont été adressées;
- Création, toujours en collaboration avec le conseiller juridique, de la foire aux questions, accessible sur le site internet, pour le public et les membres, selon les questions qui ont été le plus souvent posées;
- Participation au groupe de travail avec les directeurs généraux des quatre ordres professionnels du domaine buccodentaire dont l'objectif est la rédaction d'un guide explicatif sur la Loi;
- Collaboration au groupe de travail de l'Ordre des dentistes du Québec et de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec sur les enjeux d'application de la Loi propres aux deux professions.

De plus, la syndique fait partie du *Groupe de travail sur le guide de bonnes pratiques du syndic*, groupe de travail mis sur pied par le Conseil interprofessionnel du Québec en suivi du *Rapport du Comité spécial sur les pouvoirs des syndicats et leurs mécanismes d'évaluation portant sur l'encadrement légal et administratif de la fonction de syndic au sein d'un ordre professionnel*, paru en mars 2020.

Finalement, la syndique participe aux réunions du comité de gestion de même que celles du comité des enjeux professionnels portant sur des sujets liés à la pratique professionnelle des hygiénistes dentaires.

### Demande d'accès à l'information

Au cours du présent exercice, le Bureau du syndic n'a reçu aucune demande d'accès à l'information en regard de documents relevant de sa compétence.

### Conciliation des comptes d'honoraires

Avec la mise en application de la Loi, les hygiénistes dentaires peuvent maintenant facturer des services directement aux patients. Le Bureau du syndic, par le *Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des membres de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec*, pourrait être appelé à recevoir des plaintes du public concernant les honoraires des hygiénistes dentaires et tenter de résoudre les différends conformément au *Code des professions*.

Au cours de l'année d'exercice, nous n'avons reçu aucune demande de conciliation de compte d'honoraires.



**ACTIVITÉS  
RELATIVES À LA  
CONCILIATION ET  
À L'ARBITRAGE  
DES COMPTES**

**12**

Bien que l'Ordre détienne un règlement sur la procédure de conciliation et l'arbitrage des comptes, il n'est pas mis en application, car l'hygiéniste dentaire ne facture pas d'honoraires directement au public pour les soins professionnels prodigués.

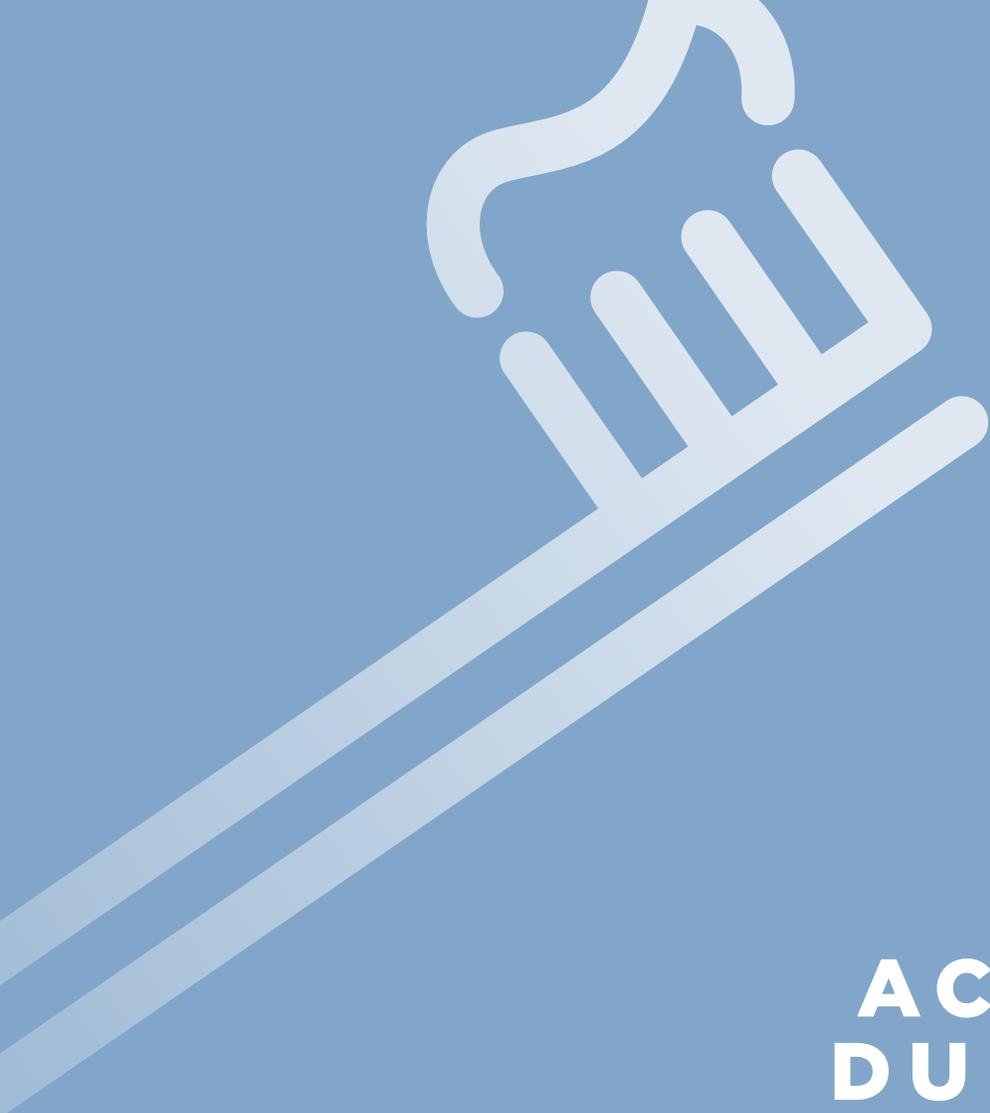
Étant donné l'adoption de la Loi modifiant le *Code des professions* et d'autres dispositions notamment dans le domaine buccodentaire et celui des sciences appliquées en septembre 2020 octroyant aux hygiénistes dentaires la possibilité d'exercer leur profession de manière indépendante, l'application de ce règlement sera une priorité pour l'exercice 2021-2022.

## 12.1 Conciliation des comptes d'honoraires

Aucune demande de conciliation de comptes n'était pendante du 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été reçue au cours de l'exercice.

## 12.2 Arbitrage des comptes d'honoraires

Aucune demande d'arbitrage de comptes n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été reçue au cours de l'exercice.



**ACTIVITÉS  
DU COMITÉ  
DE RÉVISION  
DES DÉCISIONS  
DU BUREAU  
DU SYNDIC**

**13**

Conformément à l'article 123.3 du *Code des professions*, le comité de révision a pour fonction de donner à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête un avis relativement à la décision d'un syndic de ne pas porter une plainte.

### 13.1 Demandes d'avis adressées au comité de révision et avis rendus

L'Ordre n'a reçu aucune demande d'avis adressée au comité de révision des décisions du Bureau du syndic au cours de l'exercice.

### 13.2 Nature des avis rendus par le comité de révision

Aucune décision n'a été rendue par le comité de révision des décisions du Bureau du syndic au cours de l'exercice.

### 13.3 Formation des membres du comité de révision relative à leurs fonctions

Activité de formation suivie au cours de l'exercice ou antérieurement	Nombre de personnes	
	l'ayant suivie	ne l'ayant pas suivie
Activité de formation portant sur les actes dérogatoires à caractère sexuel	4	0

### 13.4 Autres activités du comité de révision

Le comité n'a exercé aucune autre activité au cours de l'exercice 2020-2021.

## COMPOSITION DU COMITÉ

### M. Jean-Luc Henry,

Représentant du public figurant sur la liste de l'Office des professions du Québec et président du comité

### M<sup>me</sup> Caroline Lavoie, H.D.

### M<sup>me</sup> Constance Leduc,

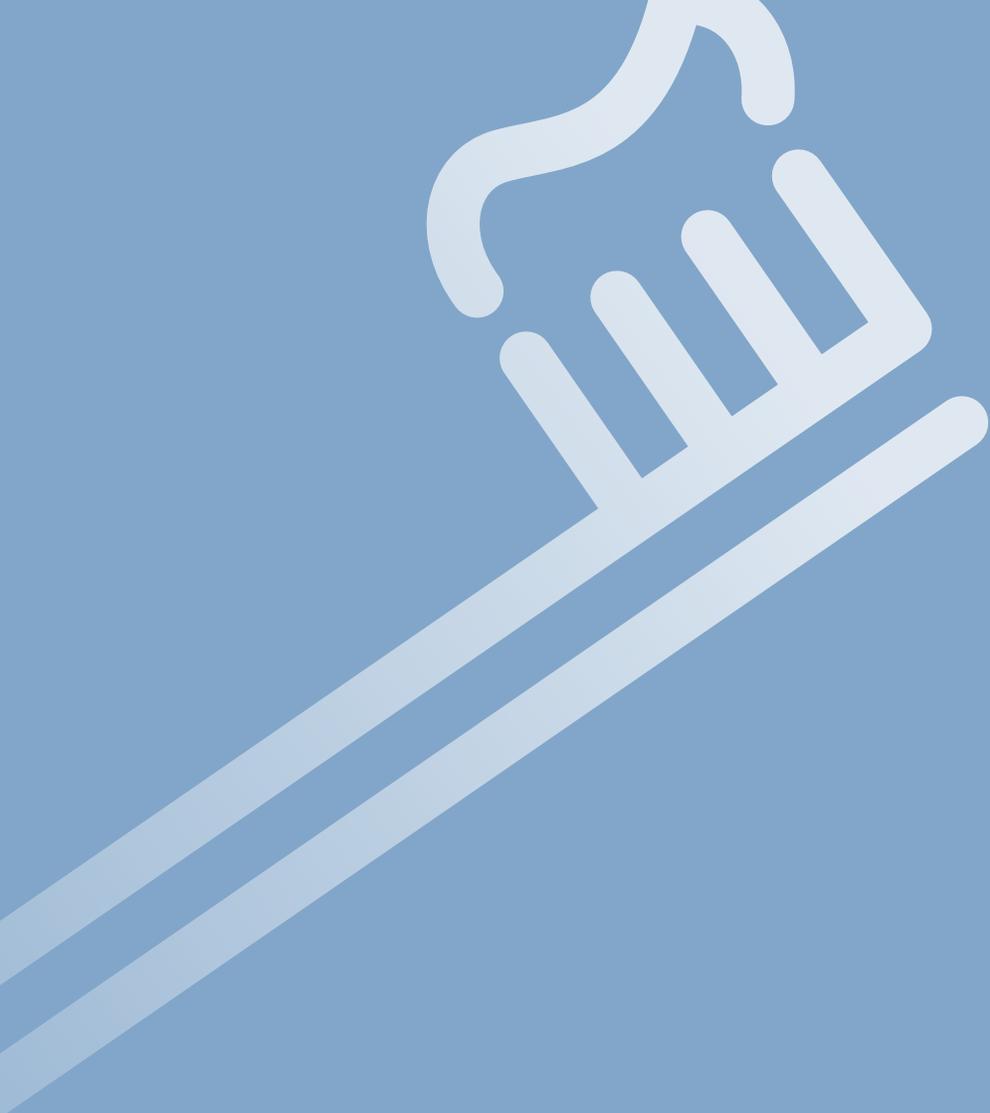
Représentante du public figurant sur la liste de l'Office des professions du Québec

### M<sup>me</sup> Myriam Plante, H.D.

## SECRÉTARIAT DU COMITÉ

### M<sup>me</sup> Jacques Gauthier, erg, M.A.P., ASC,

Directeur général et secrétaire



**ACTIVITÉS  
DU CONSEIL  
DE DISCIPLINE**

**14**

Conformément à l'article 116 du *Code des professions*, le conseil de discipline est saisi de toute plainte formulée à l'encontre de l'hygiéniste dentaire qui aurait commis une infraction aux dispositions du *Code* et aux règlements encadrant l'exercice de la profession, notamment le Code de déontologie.

## 14.1 Nom du secrétaire du conseil de discipline

### Secrétariat du conseil

M<sup>e</sup> Marc-Antoine Bondu, LL. B, MBA, secrétaire du conseil  
M<sup>e</sup> Geneviève Roy, LL. B, secrétaire substitut

## 14.2 Plaintes au conseil de discipline

	Nombre
Plaintes pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	0
Plaintes reçues au cours de l'exercice (au total)	6
Plaintes portées par un syndic ou un syndic adjoint	6
Plaintes portées par un syndic <i>ad hoc</i>	0
Plaintes portées par toute autre personne (plaintes privées)	0
Plaintes fermées au cours de l'exercice (dont tous les recours judiciaires ont été épuisés)	3
Plaintes pendantes au 31 mars de l'exercice	3

## 14.3 Nature des plaintes dites privées portées au conseil de discipline

Le secrétaire du conseil de discipline n'a reçu aucune plainte privée au cours de l'exercice.

## 14.4 Recommandations du conseil de discipline adressées au Conseil d'administration

Le conseil de discipline n'a formulé aucune recommandation au Conseil d'administration au cours de l'exercice.

## 14.5 Requêtes en inscription au Tableau ou en reprise du plein droit d'exercice

Aucune requête en inscription au Tableau ou en reprise du plein droit d'exercice n'était pendante au conseil de discipline au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été reçue au cours de l'exercice. Conséquemment, aucune décision n'a été rendue par le conseil de discipline à cet effet au cours de l'exercice.

## 14.6 Formation des membres du conseil de discipline, autres que le président, relative à leurs fonctions

En application du deuxième alinéa de l'article 117 du *Code des professions*, les membres du conseil de discipline, autres que la présidente ou le président, doivent suivre des formations en lien avec l'exercice de leurs fonctions, notamment sur les actes dérogatoires à caractère sexuel.

Activité de formation suivie au cours de l'exercice ou antérieurement	Nombre de personnes	
	L'ayant suivie	Ne l'ayant pas suivie
Activité de formation portant sur les actes dérogatoires à caractère sexuel	2	4*

\* Ces quatre membres ont été nommés en fin d'exercice financier et leur inscription à cette formation a été faite pour juin 2021.

### Hygiénistes dentaires membres du Conseil de discipline

M<sup>me</sup> Sophia Baltzis, H.D.  
M<sup>me</sup> Louise Bourassa, H.D.  
M<sup>me</sup> Sylvie Dumontier, H.D.  
M<sup>me</sup> Louise Grenier, H.D.  
M<sup>me</sup> Julie Nadeau, H.D.  
M<sup>me</sup> Marie-Josée Raschella, H.D.



**ACTIVITÉS  
RELATIVES AUX  
INFRACTIONS  
PÉNALES PRÉVUES  
AU CODE DES  
PROFESSIONS  
OU AUX LOIS  
PROFESSIONNELLES**

**15**

À l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec, par délégation du Conseil d'administration, le Bureau du syndic est responsable des enquêtes relatives à l'exercice illégal de la profession et à l'usurpation du titre d'hygiéniste dentaire. S'il est d'avis qu'une infraction a eu lieu, sur résolution du Conseil d'administration, il intente une poursuite pénale contre la personne visée. La syndique peut, de sa propre autorité, transmettre un avis à une personne lui enjoignant de cesser l'exercice illégal de la profession ou l'usurpation du titre d'hygiéniste dentaire. L'exercice illégal s'entend de toute personne qui n'est pas inscrite au Tableau des membres de l'OHDQ et qui pose les actes autorisés aux hygiénistes dentaires en vertu du *Règlement concernant certains actes qui peuvent être posés par les hygiénistes dentaires*.

## 15.1 Enquêtes relatives aux infractions pénales

Le tableau qui suit résume les activités du Bureau du syndic en matière de surveillance de l'exercice illégal et de l'usurpation de titre pour l'exercice :

	<b>Nombre</b>
<b>Enquêtes pendantes (sans action ou décision) au 31 mars de l'exercice précédent</b>	<b>4</b>
<b>Enquêtes ouvertes au cours de l'exercice [motif principal] (au total)</b>	<b>7</b>
Exercer illégalement la profession ou usurper le titre professionnel	7
Exercer illégalement la profession	6
Usurper le titre professionnel	0
Mixte	1
Amener un membre de l'Ordre à ne pas respecter les dispositions du <i>Code des professions</i> et des règlements adoptés conformément à ce <i>Code</i>	0
Exercer ou menacer d'exercer des représailles à l'encontre d'une personne pour le motif qu'elle a transmis à un syndic une information selon laquelle un professionnel a commis une infraction ou qu'elle a collaboré à une enquête menée par un syndic	0
<b>Perquisitions menées au cours de l'exercice</b>	<b>0</b>
<b>Enquêtes fermées au cours de l'exercice</b>	<b>6</b>
Enquêtes pénales pour lesquelles des poursuites pénales ont été intentées	0
Enquêtes fermées pour lesquelles des actions non judiciaires ont été menées avec succès (au total)	0
Avertissements, y compris des invitations à devenir membre de l'Ordre	0
Mises en demeure ou avis formels	0
Enquêtes fermées sans autre mesure (manque de preuve ou autres raisons)	6
<b>Enquêtes pendantes au 31 mars de l'exercice</b>	<b>5</b>

## 15.2 Poursuites pénales

	Nombre
<b>Poursuites pénales pendantes au 31 mars de l'exercice précédent</b>	<b>2</b>
<b>Poursuites pénales intentées au cours de l'exercice [motif principal] (au total)</b>	<b>0</b>
Exercer illégalement la profession ou usurper le titre professionnel	0
Exercer illégalement la profession	0
Usurper le titre professionnel	0
Mixte	0
Amener un membre de l'Ordre à ne pas respecter les dispositions du <i>Code des professions</i> et des règlements adoptés conformément à ce <i>Code</i>	0
Exercer ou menacer d'exercer des représailles à l'encontre d'une personne pour le motif qu'elle a transmis à un syndic une information selon laquelle un professionnel a commis une infraction ou qu'elle a collaboré à une enquête menée par un syndic	0
<b>Demandes d'injonction adressées à la cour au cours de l'exercice (au total)</b>	<b>0</b>
Demandes d'injonction acceptées	0
Demandes d'injonction refusées	0
<b>Arrêts des procédures (retrait de la plainte) enregistrés au cours de l'exercice</b>	<b>1</b>
<b>Poursuites pénales pour lesquelles une décision a été rendue au cours de l'exercice</b>	<b>1</b>
Exercer illégalement la profession ou usurper le titre professionnel	
Où le défendeur a été acquitté sur chacun des chefs d'infraction	0
Où le défendeur a reconnu sa culpabilité ou a été déclaré coupable sur au moins un chef d'infraction	1
Amener un membre de l'Ordre à ne pas respecter les dispositions du <i>Code des professions</i> et des règlements adoptés conformément à ce <i>Code</i>	
Où le défendeur a été acquitté sur chacun des chefs d'infraction	0
Où le défendeur a reconnu sa culpabilité ou a été déclaré coupable sur au moins un chef d'infraction	0
Exercer ou menacer d'exercer des représailles à l'encontre d'une personne pour le motif qu'elle a transmis à un syndic une information selon laquelle un professionnel a commis une infraction ou qu'elle a collaboré à une enquête menée par un syndic	
Où le défendeur a été acquitté sur chacun des chefs d'infraction	0
Où le défendeur a reconnu sa culpabilité ou a été déclaré coupable sur au moins un chef d'infraction	0
<b>Poursuites pénales pendantes (sans décision rendue) au 31 mars de l'exercice</b>	<b>0</b>
<b>Jugements portés en appel au cours de l'exercice</b>	<b>0</b>

## Jugements rendus

- La Cour du Québec a rendu un (1) jugement au cours de l'exercice 2020-2021, concernant une plainte pénale déposée dans l'exercice précédent :

<b>Numéro de dossier</b>	<b>Nombre de chefs</b>	<b>Amende</b>
500-61-506252-191	1	2500 \$ avec frais

**Total des amendes imposées au cours de l'exercice : 2500 \$**

**Total des créances irrécouvrables comptabilisées au cours de l'exercice : 0 \$**

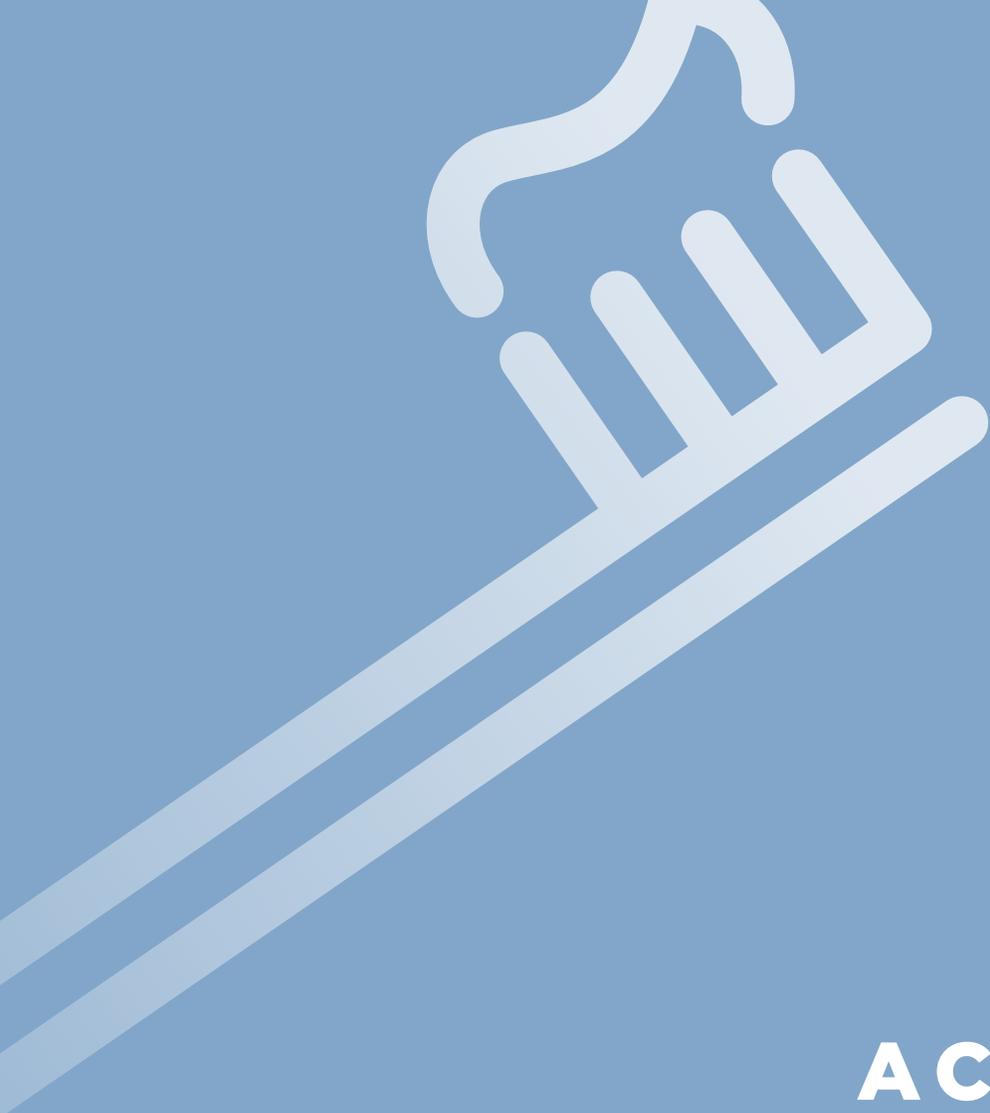
## 15.3 Autres activités

### Actions préventives en matière d'exercice illégal et d'usurpation du titre

- Envoi de cinq avis à d'anciens membres de l'Ordre qui n'étaient pas inscrits au Tableau des membres qui usurpaient le titre et qui potentiellement exerçaient les activités autorisées (avant le 24 septembre 2020) ou réservées (après le 24 septembre) aux hygiénistes dentaires;
- Intervention auprès d'une assistante dentaire qui disait bénéficier d'une clause de droits acquis et qui voulait participer au dépistage et à la vaccination en demandant une autorisation spéciale pour les anciens membres de l'Ordre qui ont déjà été inscrits au Tableau des membres.

### Activités de formation par la responsable des enquêtes en matière d'exercice illégal et d'usurpation du titre d'hygiéniste dentaire

- Participation de la syndique au Groupe de rencontres des responsables d'enquêtes en matière d'exercice illégal.



**ACTIVITÉS  
RELATIVES AU  
RÔLE SOCIÉTAL DE  
L'ORDRE ET AUX  
COMMUNICATIONS**

**16**

## 16.1 Rôle sociétal de l'Ordre

Au cours de la dernière année, l'Ordre s'est notamment acquitté de son rôle sociétal des manières suivantes :

- Il a assuré un suivi des travaux de la Commission des institutions sur le projet de loi modifiant le *Code des professions* et d'autres dispositions législatives notamment dans le domaine buccodentaire et celui des sciences appliquées, jusqu'à son adoption en septembre 2020 ;
- Il a contribué à la mise en place de divers comités de travail ayant pour objectif la mise en œuvre de cette loi :
  - o Comité de travail interordres pour la préparation d'un guide explicatif destiné aux membres des quatre ordres professionnels du domaine buccodentaire ;
  - o Table de travail conjointe avec des représentants de l'Ordre des dentistes du Québec pour discuter des enjeux propres aux dentistes et aux hygiénistes dentaires dans le but notamment de communiquer conjointement à nos membres respectifs et au public l'information pertinente au regard de l'interprétation de l'exercice des professions (champ d'exercice) et de leurs activités réservées ;
  - o Table des présidents des ordres du domaine buccodentaire ;
- Il a transmis à l'Ordre des dentistes du Québec ses commentaires sur son projet de *Règlement sur les normes relatives à la forme et au contenu des ordonnances, verbales et écrites, faites par un dentiste* ;
- Il a transmis à la ministre responsable des Aînés et des Proches aidants ses commentaires sur le *Rapport de consultation concernant le Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées 2022-2027*.

Par ailleurs, le rapport du directeur général et secrétaire fait état des nombreuses participations du personnel de l'Ordre à de multiples forums du Conseil interprofessionnel du Québec, au groupe de travail sur l'inspection professionnelle formé par l'Office des professions du Québec ainsi qu'à divers groupes de travail mis en place par le ministère de la Santé et des Services sociaux, incluant les multiples implications de l'Ordre liées à la gestion de la pandémie de COVID-19.

Finalement, l'Ordre a participé aux travaux du comité consultatif sur l'accès aux soins dentaires piloté par la Direction générale des affaires universitaires, médicales, infirmières et pharmaceutiques du ministère de la Santé et des Services sociaux. Le comité avait comme principal mandat d'analyser sous plusieurs angles l'accès aux soins dentaires au Québec en répondant aux objectifs de : 1) circonscrire la problématique de l'accès aux soins buccodentaires au Québec, 2) faire un portrait des services et ressources actuels en établissement et 3) proposer des modèles de soins améliorant l'accès aux soins dentaires. Au total, ce comité a tenu six rencontres et les travaux se sont terminés au mois d'octobre 2020 par le dépôt d'un projet de rapport intitulé *Rapport d'analyse de l'accès aux soins dentaires au Québec*. La présidence de l'Ordre a assuré la participation de l'Ordre à ce comité.

## 16.2 Communications avec les membres de l'Ordre

### SITE WEB

#### Refonte du site Web

Les travaux ont débuté au cours de l'année 2019-2020 pour se terminer en novembre 2020. Dans le but de promouvoir la mission de l'Ordre, soit la protection du public, et ses valeurs, l'équipe et ses fournisseurs ont conçu un site Web fonctionnel, intuitif, clair et moderne.

Parmi les nombreux changements améliorés, on y retrouve les suivants :

- **De l'information pour chacun des publics.** Le site a été adapté pour s'adresser à différents publics (le grand public, les hygiénistes dentaires et les étudiants et candidats à la profession) et répondre à leurs questions grâce à une navigation claire et intuitive ;

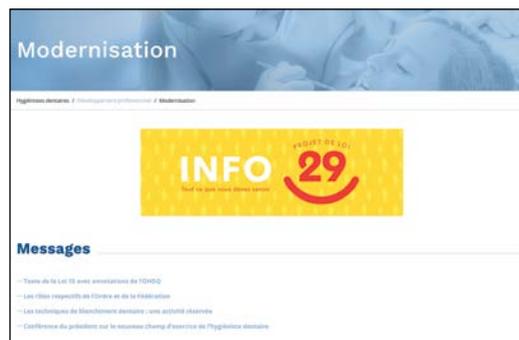
- **Accessibilité pour tous.** Afin de rendre le site accessible à tous, il est maintenant possible de changer la grosseur de la police et le contraste des couleurs avec un bouton ACCESSIBILITÉ. Le site est également compatible avec les tablettes et téléphones intelligents;
- **Section Publications et articles de la pratique professionnelle.** Les visiteurs peuvent facilement avoir accès aux parutions de *L'Explorateur*. On peut lire les résumés des numéros et aller directement à l'article voulu. Une section Article sur la pratique professionnelle a été ajoutée afin de pouvoir consulter des articles sur des sujets spécifiques. La recherche se fait par mots-clés ou par date;
- **Portail membre.** Par souci de cohésion, le portail membre a été visuellement peaufiné. Des tuiles pour chacun des aspects du dossier des membres sont toujours présentes dans la navigation afin de rendre plus simple la visite. Des onglets ont été ajoutés dans certaines pages (*Ma formation continue*, *Cotisation* et *Inscriptions aux activités de formation continue*) pour optimiser l'expérience utilisateur.



## Page Modernisation

Une nouvelle page du site Web de l'Ordre a été créée et consacrée à la modernisation de la profession. On y retrouve de l'information concernant :

- Foire aux questions;
- Messages directement reliés au sujet;
- Vidéos du président.



## PUBLICATIONS

### Revue professionnelle *L'Explorateur*

*L'Explorateur* est publié électroniquement quatre fois par année. Exceptionnellement, il a été publié trois fois en 2020-2021, incluant un numéro spécial sur la pandémie.

- N° 1, Volume 30  
*L'imagerie médicale, une technologie en évolution*
- N° 2, Volume 30 (numéro spécial)  
*Les coulisses de la pandémie : Hommage aux hygiénistes dentaires*
- N° 3, Volume 30  
*Pharmacologie : Mise à jour des connaissances*



## Comité des publications

Le mandat du comité des publications vise à appuyer l'Ordre dans la qualité rédactionnelle de ses publications en agissant à titre de comité de lecture externe. À la demande de l'Ordre, le comité exprime également son point de vue sur la clarté et l'accessibilité du contenu rédactionnel des publications destinées aux hygiénistes dentaires et au public. Les membres du comité peuvent également contribuer à la rédaction de textes pour la revue professionnelle de l'Ordre, au besoin et selon les paramètres du mandat de rédaction qui leur a été confié par l'Ordre.

## COMPOSITION DU COMITÉ

**M<sup>me</sup> Caroline Boudreault, H.D.**

(secteur de la santé publique)

**M<sup>me</sup> Bibiane Gagnon, H.D.**

(secteur des cabinets privés)

**M<sup>me</sup> Éloïse Lafrenière, H.D.**

(secteur de l'enseignement)

## SECRÉTARIAT DU COMITÉ

**M<sup>me</sup> Sophie Lecavalier,**

responsable des communications

### L'Explo+

Infolettre administrative de l'Ordre, *L'Explo+* est envoyée tous les mois aux membres. Il y a eu 11 envois en 2020 -2021.

Les messages récurrents abordent :

- la cotation;
- les avis d'exercice illégal ou d'usurpation de titre;
- les nominations au sein de l'Ordre;
- les avis de recherche de membres pour un comité;
- les formations continues à venir;
- les avis de Santé Canada susceptibles d'intéresser les hygiénistes dentaires;
- les différents rappels;
- les diverses annonces d'événements ou autres;
- les actualités en santé;
- les listes des membres;
- les avis de décès;
- etc.

## COVID-19

Bulletin spécial envoyé aux membres concernant les nouvelles reliées à la COVID-19 incluant les arrêtés ministériels, la vaccination, la campagne *Je contribue!*, les directives applicables au domaine buccodentaire, etc. Il y a eu 27 envois en 2020-2021.



## Info PL29

Infolettre dédiée aux nouveautés sur la modernisation de la profession. On y retrouve des vidéos du président, les nouveautés de la foire aux questions et autres sujets reliés. Il y a eu cinq envois en 2020-2021.



## Autres infolettres

En ajout aux différents bulletins, l'Ordre envoie ponctuellement des infolettres à ses membres sur des sujets précis. Pour 2020-2021, voici la liste des sujets de ces infolettres et le nombre d'envois :

	<b>Nombre</b>
Cotation	3
Élections	4
Étude visant à estimer le risque de la Covid-19 chez les hygiénistes dentaires canadiens	1
Rappel de l'Assemblée générale annuelle	2
Sondage sur les compétences nationales d'admission à la profession	1
Commission parlementaire	1
Message du Conseil d'administration	1
Journée de l'hygiéniste dentaire	1
Rappel des activités de formation continue	11

## BOURSES MÉRITAS

Pour être admissible, l'étudiante ou l'étudiant doit être en voie de terminer sa dernière année d'études dans le programme Techniques d'hygiène dentaire. Il ou elle doit de plus soumettre un texte d'un maximum de 600 mots expliquant ses motivations à faire carrière dans le domaine dentaire, sa vision de la profession et ses engagements parascolaires et sociaux. La candidate ou le candidat doit également fournir deux lettres de recommandation mettant en lumière son parcours académique et son implication sociale. L'une de ces lettres doit provenir d'une enseignante ou d'un enseignant en hygiène dentaire. Les candidatures sont évaluées selon l'excellence du dossier scolaire (20 %), le texte de présentation (70 %) et la présentation du dossier (10 %).

## Comité des bourses

Chaque année, le comité des bourses veille à l'application du programme des bourses. Avec ce programme, l'Ordre reconnaît, valorise et encourage les hygiénistes dentaires, tout comme les étudiantes et étudiants en Techniques d'hygiène dentaire du Québec, qui se surpassent dans l'exercice de leurs fonctions en contribuant à l'épanouissement et au développement de la profession.

## COMPOSITION DU COMITÉ 2020

**M<sup>me</sup> Kim Farrell, H.D.,**  
administratrice

**M<sup>me</sup> Kamilya Kaddouri, H.D.,**  
administratrice

**M<sup>me</sup> Annick Lacroix, H.D.,**  
administratrice

**M. Jean-Louis Leblond, B.A.,**  
administrateur nommé

**M<sup>me</sup> Sophie Lecavalier,**  
responsable des communications

## Lauréates 2020

- Anne-Laurie Martineau du Cégep Trois-Rivières
- Marie-Claude Blanchette O'Connor du Cégep Garneau
- Mévania Mendez-Portillo du Cégep Édouard-Montpetit
- Stéphanie Leclerc du Cégep Édouard-Montpetit

## 16.3 Publicité

### CAMPAGNE DE COMMUNICATION SUR LE THÈME DES ENFANTS AYANT LEURS PREMIÈRES DENTS D'ADULTE

Tout au long de l'année, l'Ordre a coordonné différentes activités en lien avec son plan de communication 2020-2021, sur le thème des enfants ayant leurs premières dents d'adulte.

Pour ce faire, une campagne de relations publiques a été menée tout au long de l'année en vue de promouvoir les bons soins buccodentaires pour cette tranche d'âge (6-12 ans) et de promouvoir la profession d'hygiéniste dentaire :

- Positionner l'Ordre comme une référence en matière de bonne hygiène buccodentaire;
- Mobiliser et accroître l'engagement des membres de l'OHdq;
- Sensibiliser les parents ayant des enfants en âge d'avoir leurs premières dents d'adulte (6-12 ans) à l'importance d'avoir une bonne santé buccodentaire et au rôle essentiel de la prévention;
- Amplifier le lien de confiance avec les hygiénistes dentaires;
- Faire connaître le rôle et l'impact des hygiénistes dentaires.

Soucieux d'interpeller et d'engager la jeune génération par le biais de plateformes que consulte cette clientèle, l'Ordre, en collaboration avec une firme spécialisée, a déployé des outils de communication et des activités de communication variées.

## Microsite [masantemonsourire.com](http://www.masantemonsourire.com)

Le microsite [www.masantemonsourire.com](http://www.masantemonsourire.com) est un outil de communication pour les campagnes grand public. Les publications sur Facebook sont également publiées dans le microsite en plus de contenus exclusif.

Contenus pour la campagne 2020-2021 :

- Activités de la mascotte Amident à imprimer;
- Conseils;
- Formulaire pour recevoir le certificat de la fée des dents pour une dent tombée.

Quelques données sur le microsite :

- Près de 3000 personnes ont visité le site pendant la campagne;
- 25-44 ans : 50 % des visiteurs (parents);
- Nouveauté : fée des dents.



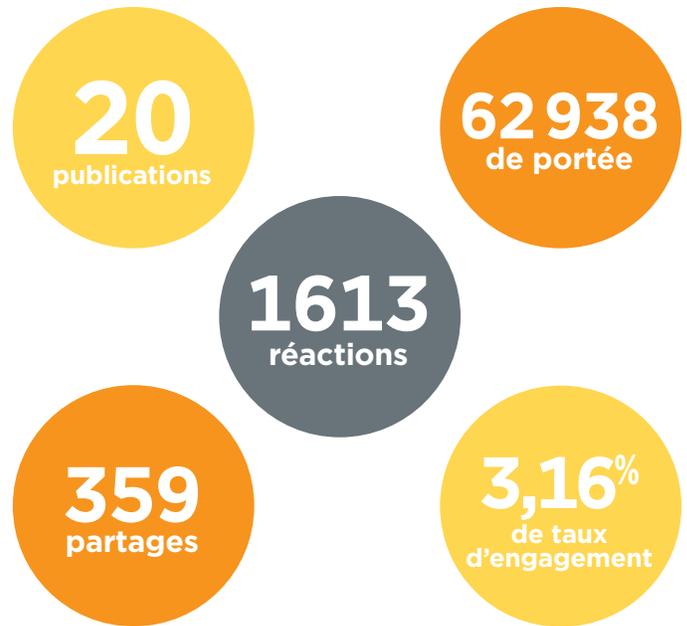
## Filtre Facebook pour la Journée de l'hygiéniste dentaire 2020

Pour souligner la Journée de l'hygiéniste dentaire, le public était invité à saluer le travail de première ligne de ces professionnels de la prévention et de l'accessibilité des soins en santé buccodentaire en ajoutant fièrement le filtre spécialement créé pour cette occasion sur leur photo de profil Facebook.



### Page Facebook de l'OHDQ

Bien que la campagne sur Facebook ait commencé plus tard en raison de la priorité accordée à la pandémie de COVID-19, soit en juin, l'Ordre a continué de publier des contenus engageants et pertinents pour les parents d'enfants ayant leurs premières dents d'adulte. Ces mêmes contenus étaient relayés sur le microsite [masantemonsourire.com](http://masantemonsourire.com).



### PUBLICATIONS PONCTUELLES

#### Communiqués de presse

- Projet de loi 29 sur la santé buccodentaire adopté aujourd'hui : « Enfin, l'autonomie des hygiénistes dentaires reconnue » — Jean-François Lortie, président de l'OHDQ (septembre 2020);
- Étude détaillée du projet de loi 29 sur la santé buccodentaire (septembre 2020);
- Jean-François Lortie, H.D., élu président de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec (juin 2020).

#### Infolettres de tiers

Par l'entremise de l'Ordre, des tiers peuvent envoyer des messages commerciaux aux membres désireux de les recevoir.

Pour l'année 2020-2021, il y a eu cinq infolettres.

#### Recrutement de membres pour contrer ou prévenir une pénurie de professionnels

Afin de soutenir les CISSS et CIUSSS qui étaient à la recherche de professionnels pour contribuer au dépistage de la COVID-19 ou à la campagne nationale de vaccination, l'Ordre a publié gratuitement treize appels de candidatures sur sa page Facebook.

## 16.4 Lobbyisme

### MANDAT 1

#### Description

Modification proposée au *Code des professions* et dans la *Loi sur les dentistes* afin de moderniser le champ d'exercice de l'hygiéniste dentaire par la reconnaissance des compétences collégiales et l'apport de nouvelles compétences afin d'accroître l'autonomie professionnelle de l'hygiéniste dentaire et l'accès aux soins d'hygiène dentaire à la population québécoise.

#### Période de couverture

Date de début : 2014-08-14

Date de fin : 2021-03-31

#### Institutions visées

Ministère de la Justice  
Ministère de la Santé et des Services sociaux  
Ministère de la Famille  
Ministère des Finances  
Secrétariat du Conseil du trésor  
Assemblée nationale — circonscription de Pontiac  
Assemblée nationale — circonscription de Sainte-Marie-Saint-Jacques  
Premier ministre (ministère du Conseil exécutif)  
Assemblée nationale — circonscription d'Hochelaga-Maisonneuve  
Assemblée nationale — circonscription de Jean-Lesage  
Assemblée nationale — circonscription de Joliette  
Assemblée nationale — circonscription de Jonquière  
Assemblée nationale — circonscription de LaFontaine  
Assemblée nationale — circonscription de Matane-Matapédia  
Assemblée nationale — circonscription de Mont-Royal-Outremont  
Assemblée nationale — circonscription de Taillon  
Assemblée nationale — circonscription de Gouin  
Assemblée nationale — circonscription de Prévost  
Assemblée nationale — circonscription de Saint-Henri-Sainte-Anne  
Assemblée nationale — circonscription de Rimouski  
Assemblée nationale — circonscription de Laurier-Dorion  
Assemblée nationale — circonscription de Chomedey  
Assemblée nationale — circonscription de Notre-Dame-de-Grâce  
Assemblée nationale — circonscription d'Ungava  
Assemblée nationale — circonscription de Bellechasse  
Assemblée nationale — circonscription de Bourassa-Sauvé  
Assemblée nationale — circonscription de Chapleau  
Assemblée nationale — circonscription de La Pinière  
Assemblée nationale — circonscription de Laporte  
Assemblée nationale — circonscription de Les Plaines  
Assemblée nationale — circonscription de Nicolet-Bécancour

Assemblée nationale — circonscription de Richmond  
Assemblée nationale — circonscription de Saint-Jean  
Assemblée nationale — circonscription de Vachon  
Assemblée nationale — circonscription de Verdun  
Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration  
Ministère de l'Enseignement supérieur  
Secrétariat à la condition féminine (ministère de l'Éducation)

### MANDAT 2

#### Description

Démarches en vue d'accroître l'offre de services en hygiène dentaire chez la population en perte d'autonomie, à mobilité réduite ou plus démunie financièrement afin d'augmenter l'accès aux soins d'hygiène dentaire pour ces populations. Démarches visant la modification ou l'ajout de programmes gouvernementaux pour permettre un accès élargi à ces soins.

#### Période de couverture

Date de début : 2014-08-18

Date de fin : 2021-03-31

#### Institutions visées

Ministère de la Santé et des Services sociaux  
Ministère de la Famille  
Ministère de la Justice  
Ministère des Finances  
Secrétariat du Conseil du trésor  
Assemblée nationale — circonscription de Jean-Lesage  
Assemblée nationale — circonscription de Sainte-Marie-Saint-Jacques  
Assemblée nationale — circonscription de Taillon  
Assemblée nationale — circonscription de Jean-Lesage  
Assemblée nationale — circonscription de Maurice-Richard  
Assemblée nationale — circonscription des Îles-de-la-Madeleine

### MANDAT 3

#### Description

Rehausser la formation collégiale en hygiène dentaire par la mise en œuvre d'une formation post-collégiale (AEC) ou universitaire (certificat) dans le but de permettre aux hygiénistes dentaires de se spécialiser dans certains secteurs d'activités professionnelles comme la gérontologie, la santé dentaire publique et autres.

Rencontre avec le sous-ministre responsable de ce type de dossier au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur afin de le sensibiliser à la pertinence d'une formation post-collégiale et universitaire pour les hygiénistes dentaires. La formation des hygiénistes dentaires est présentement un DEC de 3 ans. Toutefois, il faudrait ajouter des compétences. Donc, comme le programme est rempli au maximum, il serait pertinent de permettre aux hygiénistes

dentaires de se spécialiser dans certains secteurs comme la gérontologie, par le moyen d'une AEC ou d'un certificat universitaire.

#### **Période de couverture**

Date de début : 2013-07-09

Date de fin : 2021-03-31

#### **Institutions visées**

Ministère de l'Enseignement supérieur

### **MANDAT 4**

#### **Description**

Démarche visant l'ouverture de programmes de techniques d'hygiène dentaire dans des cégeps qui n'offrent pas ce programme ou croissance du nombre d'étudiants dans les cégeps qui offrent déjà le programme, et ce, afin de contrer la rareté de main-d'œuvre en hygiène dentaire, particulièrement dans certaines régions éloignées des centres urbains.

#### **Période de couverture**

Date de début : 2020-12-04

Date de fin : 2021-03-31

#### **Institutions visées**

Assemblée nationale — circonscription de Bonaventure

Assemblée nationale — circonscription de Gouin

Assemblée nationale — circonscription de Jean-Lesage

Assemblée nationale — circonscription de l'Acadie

Assemblée nationale — circonscription de Maurice-Richard

Assemblée nationale — circonscription de

Saint-Henri-Sainte-Anne

Assemblée nationale — circonscription de

Sainte-Marie-Saint-Jacques

Assemblée nationale — circonscription de Sherbrooke

Assemblée nationale — circonscription des

Îles-de-la-Madeleine

Ministère de l'Enseignement supérieur

Ministère de la Santé et des Services sociaux

Assemblée nationale — circonscription de Prévost

### **MANDAT 5**

#### **Description**

Démarche visant à modifier la Loi sur l'assurance maladie et son règlement d'application au regard du remboursement des frais des soins buccodentaires préventifs afin que l'hygiéniste dentaire y soit reconnu comme un dispensateur de services assurés. Pour le moment, la réglementation ne permet le remboursement de tels soins que s'ils sont offerts par les dentistes, mais pas s'ils sont offerts de manière indépendante par les hygiénistes dentaires. Cette démarche vise à ce que cette réglementation s'arrime avec les récentes modifications au *Code des professions* entrées en vigueur

le 24 septembre 2020 (date d'adoption de la Loi modifiant le *Code des professions* et d'autres dispositions notamment dans le domaine buccodentaire et celui des sciences appliquées) qui, entre autres, permettent aux hygiénistes dentaires d'offrir des soins buccodentaires préventifs en toute autonomie.

#### **Période de couverture**

Date de début : 2020-12-04

Date de fin : 2021-03-31

#### **Institutions visées**

Assemblée nationale — circonscription de Gouin

Assemblée nationale — circonscription de Jean-Lesage

Assemblée nationale — circonscription de Maurice-Richard

Assemblée nationale — circonscription de Taillon

Assemblée nationale — circonscription des

Îles-de-la-Madeleine

Ministère de la Santé et des Services sociaux

#### **Lobbyistes**

Les lobbyistes suivants peuvent être appelés à agir sur les mandats précédents.

#### **Ordre des hygiénistes dentaires du Québec :**

M<sup>me</sup> Susan Badanjak, H.D.

M<sup>e</sup> Marc-Antoine Bondu, secrétaire adjoint et conseiller juridique

M<sup>me</sup> Diane Duval, H.D., présidente (jusqu'au 18 juin 2020)

M. Jacques Gauthier, directeur général et secrétaire

M. Jean-François Lortie, H.D., président

(à partir du 18 juin 2020)

#### **AGC – Agence globale de communications :**

M<sup>me</sup> Sylvie Marier

M. Mychel Roberge St-Louis (depuis janvier 2020)

#### **Sarrazin Plourde :**

M<sup>e</sup> Nicolas Plourde



**RENSEIGNEMENTS  
GÉNÉRAUX SUR  
LES MEMBRES**

**17**

## 17.1 Mouvements inscrits au Tableau de l'Ordre

	Nombre
<b>Membres inscrits au Tableau de l'Ordre au 31 mars de l'exercice précédent</b>	<b>6712</b>
<b>(+) Nouveaux membres inscrits au Tableau de l'Ordre au cours de l'exercice</b>	<b>302</b>
Permis temporaires délivrés conformément à la Charte de la langue française	2
Permis restrictifs délivrés conformément à la Charte de la langue française	0
Permis restrictifs délivrés conformément à la Charte de la langue française (pour territoire autochtone)	0
Permis temporaires délivrés en vertu du Code des professions	0
Permis temporaires délivrés en vertu de la loi constitutive de l'Ordre	s. o.
Permis restrictifs temporaires délivrés à la suite d'une demande de reconnaissance d'un diplôme, de la formation ou des autres conditions et modalités de délivrance d'un permis	1
Permis restrictifs temporaires délivrés à la suite d'une demande de permis effectuée dans le cadre d'une entente de reconnaissance mutuelle des compétences professionnelles (ARM France-Québec)	s. o.
Permis restrictifs temporaires délivrés à la suite d'une demande de permis dans le cadre d'une autorisation légale d'exercer la profession hors du Québec	0
Permis restrictifs temporaires délivrés en vertu de la loi constitutive de l'Ordre	s. o.
Permis spéciaux délivrés	s. o.
Permis délivrés à la suite de l'obtention d'un diplôme délivré par les établissements d'enseignement donnant ouverture à un permis	291
Permis délivrés à la suite de la reconnaissance d'une équivalence (au total)	7
de la formation ou d'un diplôme obtenu au Québec	0
de la formation ou d'un diplôme obtenu hors du Québec, mais au Canada	0
de la formation ou d'un diplôme obtenu hors du Canada	7
Permis délivrés en vertu d'une autorisation légale d'exercer la profession hors du Québec	9
Permis délivrés en vertu d'une entente de reconnaissance mutuelle des compétences professionnelles (ARM France-Québec)	s. o.
<i>Ajustement pour permis transformés qui ne sont pas des nouveaux membres (Exemple : permis temporaire qui devient régulier) ou délivrances particulières se retrouvant dans deux catégories (Exemple : permis restrictif temporaire qui est également temporaire en vertu de la Charte de la langue française)</i>	-8
<b>(+) Membres réinscrits au Tableau de l'Ordre au cours de l'exercice et demeurant inscrits au 31 mars à la suite de leur absence de celui-ci au 31 mars de l'exercice précédent</b>	<b>314</b>
Réinscriptions régulières	308
Réinscriptions après plus de 5 ans	6
<b>(-) Membres radiés du Tableau de l'Ordre au cours de l'exercice et demeurant radiés au 31 mars (au total)</b>	<b>527</b>
Radiés en début d'exercice pour non-paiement de sa cotisation professionnelle	525
Radiée en cours d'exercice pour non-paiement de sa cotisation professionnelle	1
Radiée temporairement par le Conseil de discipline, en fin d'exercice	1

(Suite du tableau à la page suivante)

(Suite du tableau de la page précédente)

Nombre

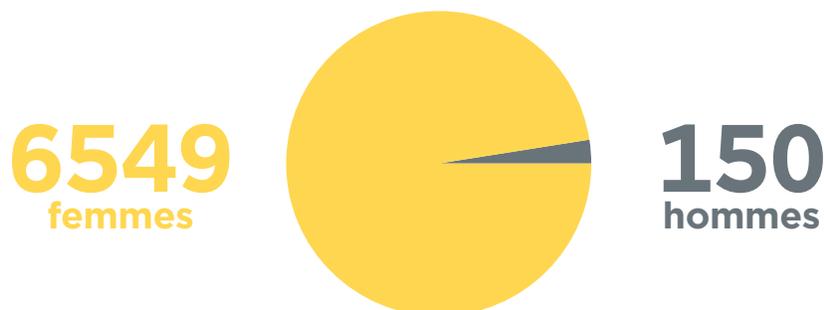
	Nombre
<b>(-) Membres retirés du Tableau de l'Ordre au cours de l'exercice et demeurant retirés au 31 mars pour d'autres motifs (au total)</b>	<b>102</b>
à la suite d'un décès	0
à la suite d'un retrait volontaire du Tableau en cours d'exercice	2
à la suite d'un remboursement autorisé en raison de la pandémie	100
<b>(=) Membres inscrits au Tableau de l'Ordre au 31 mars de l'exercice (au total) titulaires</b>	<b>6699</b>
d'un permis temporaire délivré conformément à la Charte de la langue française	4
d'un permis restrictif délivré conformément à la Charte de la langue française	0
d'un permis restrictif délivré conformément à la Charte de la langue française (pour territoire autochtone)	3
d'un permis temporaire délivré en vertu du Code des professions	0
d'un permis temporaire délivré en vertu de la loi constitutive de l'Ordre	s. o.
d'un permis restrictif temporaire délivré à la suite d'une demande de reconnaissance d'un diplôme, de la formation ou des autres conditions et modalités de délivrance d'un permis	1
d'un permis restrictif temporaire délivré à la suite d'une demande de permis effectuée dans le cadre d'une entente de reconnaissance mutuelle des compétences professionnelles (ARM France-Québec)	s. o.
d'un permis restrictif temporaire délivré à la suite d'une demande de permis dans le cadre d'une autorisation légale d'exercer la profession hors du Québec	0
d'un permis restrictif temporaire délivré en vertu de la loi constitutive de l'Ordre	s. o.
d'un permis spécial	s. o.
d'un permis dit régulier	6692
<i>Ajustement pour délivrances particulières se retrouvant dans deux catégories (Exemple : permis restrictif temporaire qui est également temporaire en vertu de la Charte de la langue française)</i>	-1

## 17.2 Exercice au sein de sociétés

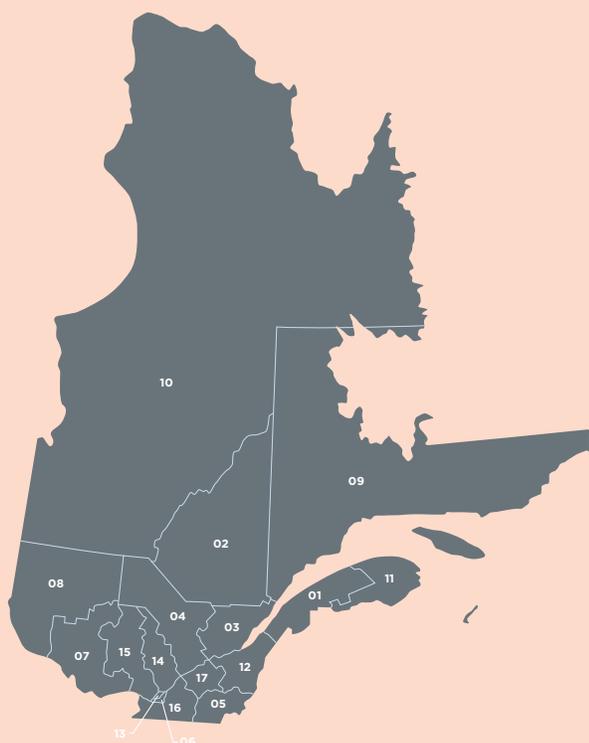
L'Ordre n'a pas de règlement autorisant ses membres à exercer leurs activités professionnelles au sein d'une société.

## 17.3 Renseignements sur les membres inscrits au Tableau de l'Ordre au 31 mars

### 17.3.1 Membres inscrits au Tableau de l'Ordre au 31 mars selon le genre



### 17.3.2 Membres inscrits au Tableau de l'Ordre au 31 mars selon la région administrative



RÉGION	NOMBRE
01 Bas-Saint-Laurent	112
02 Saguenay-Lac-Saint-Jean	263
03 Capitale-Nationale	724
04 Mauricie	270
05 Estrie	227
06 Montréal	1444
07 Outaouais	337
08 Abitibi	91
09 Côte-Nord	70
10 Nord-du-Québec	27
11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	42
12 Chaudière-Appalaches	314
13 Laval	308
14 Lanaudière	414
15 Laurentides	443
16 Montérégie	1386
17 Centre-du-Québec	185
— Autre (hors du Québec)	42

### 17.3.3 Membres inscrits au Tableau de l'Ordre au 31 mars selon la classe de membres établie aux fins de la cotisation annuelle\*

Classe de membres établie aux fins de la cotisation	Nombre de membres	Montant de la cotisation
Membres actifs	6301	376,53 \$
Membres réinscrits après un congé parental ou un congé de maladie prolongé		
Inscrits entre le 1 <sup>er</sup> août et le 30 novembre	55	331,53 \$
Inscrits entre le 1 <sup>er</sup> décembre et le 31 mars	47	286,53 \$
Nouveaux membres diplômés du programme Techniques d'hygiène dentaire ou titulaires d'une reconnaissance d'équivalence		
Inscrits entre le 1 <sup>er</sup> avril et le 31 juillet	241	188,27 \$
Inscrits entre le 1 <sup>er</sup> août et le 30 novembre	20	165,77 \$
Inscrits entre le 1 <sup>er</sup> décembre et le 31 mars	33	143,77 \$
Membres à vie	5	s. o.
Cotisation supplémentaire	s. o.	s. o.

\* Le nombre total de cotisations perçues (6 702) dépasse le nombre de membres inscrits au 31 mars 2021 (6 699) en raison d'une radiation temporaire survenue en fin d'exercice et de deux retraits volontaires du Tableau des membres survenues en cours d'exercice.

Note : Les montants mentionnés ci-haut ne comprennent pas les coûts de la prime d'assurance responsabilité professionnelle, ni la contribution à l'Office des professions du Québec, ni les taxes applicables.

#### 17.3.4 Membres inscrits au Tableau de l'Ordre au 31 mars avec une limitation ou une suspension du droit d'exercer des activités professionnelles

	Nombre
Membres inscrits au Tableau au 31 mars avec une limitation ou une suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	1

#### 17.3.5 Tout autre renseignement pertinent sur les membres inscrits au Tableau de l'Ordre au 31 mars

##### Comité de délivrance des permis

Le comité de délivrance des permis a pour mandat de prendre les décisions qui visent la délivrance des permis réguliers en application des articles 42.1., 42.2., 42.3. du *Code des professions*, des permis temporaires en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française, des permis restrictifs en application de l'article 40 de la Charte de la langue française et des permis en application du *Règlement autorisant les ordres professionnels à déroger à l'application de l'article 35 de la Charte de la langue française*.

## COMPOSITION DU COMITÉ

### M<sup>me</sup> Agathe Bergeron, H.D.

responsable de l'inspection et de la pratique professionnelle

### M<sup>e</sup> Marc-Antoine Bondu, LL. B., MBA

secrétaire adjoint et conseiller juridique, président du comité

### M. Jacques Gauthier, erg., M.A.P., ASC

directeur général et secrétaire de l'Ordre

## MEMBRES SUBSTITUTS

### M<sup>me</sup> Susan Badanjak, H.D., M. Sc. (H.D.)

responsable du développement de la profession

### M<sup>me</sup> Maryse Quesnel, H.D.

conseillère aux équivalences

## SECRÉTARIAT DU COMITÉ

### M<sup>me</sup> Nancy Vallée

adjointe administrative au secrétariat général

## Abonnés étudiants

Bien qu'ils ne soient pas membres de l'Ordre, il est offert aux étudiantes et étudiants en Techniques d'hygiène dentaire de devenir « abonnée étudiante » ou « abonné étudiant ».

Cet abonnement donne aux étudiants certains avantages, comme l'accès aux publications et bulletins de l'Ordre, un tarif d'inscription spécial pour le congrès, etc. Lors de l'AGA 2019, l'Ordre a fait l'annonce de l'élimination des frais pour l'abonnement étudiant qui est devenu gratuit en 2020. Malheureusement, en raison de la pandémie, l'Ordre n'a pas pu prioriser la mise en place du nouveau processus d'inscription pour les abonnements étudiants. Ce projet n'est pas abandonné et devrait être mis en place prochainement.





**ÉTATS  
FINANCIERS**

**18**

## **SOMMAIRE**

Rapport des auditeurs indépendants _____	88
Résultats _____	90
Évolution des soldes de fonds _____	91
Situation financière _____	92
Flux de trésorerie _____	93
Notes complémentaires _____	94
Renseignements complémentaires _____	98

# RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

---

Aux membres de  
**l'ORDRE DES HYGIÉNISTES DENTAIRES DU QUÉBEC**

## **OPINION**

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'ORDRE DES HYGIÉNISTES DENTAIRES DU QUÉBEC (l'« Ordre »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2021, et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2021, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

## **FONDEMENT DE L'OPINION**

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Ordre conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## **INFORMATIONS AUTRES QUE LES ÉTATS FINANCIERS ET LE RAPPORT DE L'AUDITEUR SUR CES ÉTATS**

- La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport des auditeurs sur ces états.
- Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.
- En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Ordre à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Ordre ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Ordre.

## RESPONSABILITÉS DES AUDITEURS À L'ÉGARD DE L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS

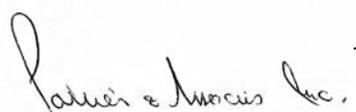
Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Ordre;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Ordre à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Ordre à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



### Société de comptables professionnels agréés

Vaudreuil-Dorion

Le 28 mai 2021

---

<sup>1</sup> Par Michel Poirier, CPA auditeur, CA

# RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2021

	BUDGET \$	2021 \$	2020 \$
<b>PRODUITS</b>			
Cotisations (annexe A)	2 512 600	<b>2 457 259</b>	2 449 576
Abonnement associés	-	-	240
Publications (annexe B)	72 000	<b>50 480</b>	65 500
Admission (annexe C)	74 050	<b>77 400</b>	97 695
Intérêts sur placements	70 000	<b>64 938</b>	78 890
Formation continue (annexe D)	340 000	<b>16 939</b>	103 097
Vente d'articles promotionnels	2 400	<b>1 865</b>	14 685
Commandites	26 000	<b>26 000</b>	26 000
Autres (annexe E)	42 200	<b>22 370</b>	60 169
	<b>3 139 250</b>	<b>2 717 251</b>	2 895 852
<b>CHARGES</b>			
Conseil d'administration et gouvernance (annexe F)	378 730	<b>408 782</b>	327 432
Comité de révision des équivalences (annexe G)	1 486	<b>280</b>	-
Inspection professionnelle (annexe H)	618 484	<b>549 864</b>	582 090
Formation des hygiénistes dentaires (annexe I)	91 817	<b>88 689</b>	82 988
Comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie (annexe J)	9 454	<b>5 695</b>	6 327
Formation continue & professionnelle (annexe K)	498 958	<b>481 990</b>	448 622
Admission (annexe L)	278 155	<b>280 834</b>	248 127
Publications & explorateur (annexe M)	205 631	<b>206 002</b>	249 342
Développement de la profession & modernisation (annexe N)	284 003	<b>217 987</b>	343 922
Plan stratégique, communications et services aux membres (annexe O)	95 874	<b>56 406</b>	105 893
Bureau du syndic - général (annexe P)	163 570	<b>178 565</b>	137 660
Congrès (annexe Q)	221 925	-	-
Comité de gouvernance (annexe R)	267 125	<b>268 675</b>	217 083
Comité d'audit (annexe S)	17 286	<b>18 784</b>	13 836
Comité ressources humaines (annexe T)	3 656	<b>4 732</b>	3 434
Comité des conditions particulières (annexe U)	3 749	<b>3 082</b>	3 235
Conseil de discipline (annexe V)	37 846	<b>47 064</b>	32 065
Pratique illégale et usurpation de titre (annexe W)	31 323	<b>23 774</b>	41 477
Autres activités (annexe X)	21 378	<b>22 329</b>	34 943
Conseil interprofessionnel du Québec	36 100	<b>35 181</b>	29 930
	<b>3 266 550</b>	<b>2 898 715</b>	2 908 406
<b>INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<b>(127 300)</b>	<b>(181 464)</b>	(12 554)

# ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2021

	Fonds des projets spéciaux \$	Fonds de développement de la profession \$	Fonds de stabilisation des assurances \$	Affectés aux immobilisations \$	Non affectés \$	2021 Total \$	2020 Total \$
<b>SOLDE AU DÉBUT</b>	<b>200 000</b>	<b>400 000</b>	<b>50 000</b>	<b>130 275</b>	<b>2 223 886</b>	<b>3 004 161</b>	3 016 715
Insuffisance des produits sur les charges	-	(95 000)	(8 537)	(63 893)	(14 034)	(181 464)	(12 554)
Acquisitions d'immobilisations	-	-	-	78 684	(78 684)	-	-
<b>SOLDE À LA FIN</b>	<b>200 000</b>	<b>305 000</b>	<b>41 463</b>	<b>145 066</b>	<b>2 131 168</b>	<b>2 822 697</b>	3 004 161

# SITUATION FINANCIÈRE

AU 31 MARS 2021

	2021 \$	2020 \$
<b>ACTIF</b>		
Actif à court terme		
Encaisse	3 149 050	1 815 743
Débiteurs (note 4)	76 394	50 803
Charges payées d'avance	32 359	29 856
Placements réalisables au cours du prochain exercice (note 6)	387 531	433 107
	<b>3 645 334</b>	2 329 509
Dépôt de garantie (note 5)	57 891	77 188
Placements (note 6)	2 121 612	2 136 616
Immobilisations (note 7)	69 193	87 183
Actifs incorporels (note 8)	75 873	43 092
	<b>5 969 903</b>	4 673 588
<b>PASSIF</b>		
Passif à court terme		
Créditeurs (note 9)	864 554	537 678
Produits perçus d'avance (note 10)	2 282 652	1 131 749
	<b>3 147 206</b>	1 669 427
<b>SOLDES DE FONDS</b>		
Fonds des projets spéciaux	200 000	200 000
Fonds de développement de la profession	305 000	400 000
Fonds de stabilisation des primes d'assurances	41 463	50 000
Affectés aux immobilisations	145 066	130 275
Non affectés	2 131 168	2 223 886
	<b>2 822 697</b>	3 004 161
	<b>5 969 903</b>	4 673 588

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,



Jean-François Lortie, H.D., B. Éd.  
Président



Stéphanie Ritchie, H.D.  
Trésorière

# FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2021

	2021 \$	2020 \$
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Insuffisance des produits sur les charges	<b>(181 464)</b>	(12 554)
Élément n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations	<b>63 893</b>	36 108
Amortissement des actifs incorporels	-	8 618
	<b>(117 571)</b>	32 172
Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	<b>(25 591)</b>	17 171
Charges payées d'avance	<b>(2 503)</b>	(14 692)
Créditeurs	<b>326 876</b>	(245 094)
Produits perçus d'avance	<b>1 150 903</b>	(1 168 689)
	<b>1 449 685</b>	(1 411 304)
	<b>1 332 114</b>	(1 379 132)
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Variation nette du dépôt de garantie	<b>19 297</b>	-
Variation nette des placements	<b>60 580</b>	126 065
Acquisitions d'immobilisations	<b>(78 684)</b>	(44 261)
Acquisition d'actifs incorporels	-	(51 710)
	<b>1 193</b>	30 094
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	<b>1 333 307</b>	(1 349 038)
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT</b>	<b>1 815 743</b>	3 164 781
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN</b>	<b>3 149 050</b>	1 815 743

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

# NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2021

## 1. STATUT CONSTITUTIF ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Ordre professionnel des hygiénistes dentaires du Québec est constitué en vertu du code des professions, sanctionné par l'Assemblée Nationale du Québec. La fonction principale de l'Ordre est d'assurer la protection du public. Il est considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. L'Ordre doit notamment assurer la délivrance de permis d'exercice aux candidats réunissant les conditions requises, le maintien du Tableau des membres de l'Ordre et le contrôle de l'exercice de la profession par ses membres.

## 2. PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

Les chiffres présentés dans l'état des résultats et les renseignements complémentaires sous la colonne « Budget » sont fournis à titre d'information seulement et n'ont pas fait l'objet d'un audit.

## 3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'Ordre applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers, la durée de vie utile des immobilisations corporelles et actifs incorporels amortissables et la répartition des salaires directement attribuables aux différentes rubriques à l'état des résultats.

### Constatation des produits

Les cotisations encaissées sont imputées aux revenus de l'exercice pour lequel celles-ci sont versées. Les sommes encaissées relatives aux exercices à venir sont considérées comme des produits perçus d'avance.

Les produits provenant de la formation continue sont comptabilisés en fonction de l'utilisation du service par le client, selon un taux moyen d'utilisation établi annuellement.

Les autres produits sont comptabilisés dans la période à laquelle ils se rapportent.

### Ventilation des charges

Les charges directement liées à une activité sont attribuées à cette activité. Les coûts indirects sont attribués, en fonction d'une clé de répartition :

Les frais de poste et messageries, d'imprimerie et photocopies et de fournitures de bureau sont répartis en fonction de l'utilisation de chacun des services de l'Ordre.

Les frais de loyer, frais incidents et les frais divers sont quant à eux répartis selon la superficie utilisée par chacun de service de l'Ordre.

Les autres coûts indirects sont répartis au prorata des charges directement attribuables à chacune des fonctions.

### Apports reçus sous forme de services

Les bénévoles consacrent un nombre important d'heures par année à aider l'organisme à assurer la prestation de ses services. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Ordre consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif, et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

### Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes indiquées ci-dessous :

	Périodes
Mobilier de bureau	5 ans
Matériel informatique	3 ans

## Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de trois ans.

## Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels amortissables sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

## Instruments financiers

### Évaluation initiale et ultérieure

L'Ordre évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des débiteurs et des placements.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des créditeurs.

### Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'Ordre détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'Ordre détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Une moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

### Coûts de transaction

L'Ordre comptabilise ses coûts de transactions dans les résultats de l'exercice où ils sont engagés dans le cas des instruments financiers qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

## 4. DÉBITEURS

	2021 \$	2020 \$
Clients et autres	62 432	38 302
Intérêts courus	13 962	12 501
	<b>76 394</b>	50 803

## 5. DÉPÔT DE GARANTIE

Une somme représentant 4 mois de loyer a été versée en guise de dépôt de garantie au bailleur, Immeubles Rythme Inc. Le dépôt de garantie est applicable au 24<sup>e</sup>, 72<sup>e</sup> et 84<sup>e</sup> mois du terme. Le solde (1 mois) sera tenu par le bailleur en forme de garantie du paiement du loyer exigible pendant toute la durée du bail.

## 6. PLACEMENTS

	JUSTE VALEUR \$	2021 \$	2020 \$
Obligations, portant intérêts à divers taux entre 1,35 % et 2,55 %, échéant à diverses dates jusqu'en mars 2026	2 578 003	2 484 924	2 519 312
Fonds de prévention	413	413	411
Fonds de stabilisation des primes d'assurances	23 806	23 806	50 000
	2 602 222	2 509 143	2 569 723
Placements réalisables au cours du prochain exercice	396 834	387 531	433 107
	2 205 388	2 121 612	2 136 616

# NOTES COMPLÉMENTAIRES (SUITE)

AU 31 MARS 2021

## 7. IMMOBILISATIONS

	COÛT \$	2021 AMORTISSEMENT CUMULÉ \$	VALEUR NETTE \$	2020 VALEUR NETTE \$
Mobilier de bureau	114 631	89 325	25 306	34 342
Matériel informatique	323 630	279 743	43 887	52 841
	<b>438 261</b>	<b>369 068</b>	<b>69 193</b>	87 183

## 8. ACTIFS INCORPORELS

	COÛT \$	2021 AMORTISSEMENT CUMULÉ \$	VALEUR NETTE \$	2020 VALEUR NETTE \$
Site Web	107 980	32 107	75 873	43 092
	<b>107 980</b>	<b>32 107</b>	<b>75 873</b>	43 092

## 9. CRÉDITEURS

	2021 \$	2020 \$
Fournisseurs et charges courues	76 510	193 247
Salaires et vacances à payer	160 087	143 223
Office des professions à payer	174 899	87 812
Assurances responsabilité à payer	44 087	25 394
Taxes de vente	313 971	88 002
Provision pour crédit de formation offert aux membres	95 000	-
	<b>864 554</b>	537 678

## 10. PRODUITS PERÇUS D'AVANCE

	2021 \$	2020 \$
Cotisations	2 270 852	1 085 913
Formation, congrès et autres revenus	11 800	45 836
	<b>2 282 652</b>	1 131 749

## 11. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Les engagements pris par l'Ordre en vertu de baux totalisent 1 576 543 \$ et les versements estimatifs à effectuer au cours des prochains exercices sont les suivants :

	Loyer de base \$	Serveur \$	Imprimantes \$	Total \$
2022	221 283	15 600	2 998	239 881
2023	221 283	15 750	-	237 033
2024	225 852	12 150	-	238 002
2025	234 989	-	-	234 989
2026	234 989	-	-	234 989
Autres	391 649	-	-	391 649
	<u>1 530 045</u>	<u>43 500</u>	<u>2 998</u>	<u>1 576 543</u>

Pour son loyer de base, l'Ordre pourra se prévaloir d'un renouvellement pour une période de 5 ans suite à l'échéance du bail actuellement en vigueur.

## 12. INSTRUMENTS FINANCIERS

### *Risques financiers*

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'Ordre est exposé au 31 mars 2021 sont détaillés ci-après.

### *Risque de liquidité*

Le risque de liquidité est le risque que l'Ordre éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'Ordre est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses créditeurs.

### *Risque de crédit*

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'Ordre à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'Ordre est principalement lié aux débiteurs.

L'Ordre consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. L'Ordre n'exige généralement pas de caution.

Pour les autres créances, l'Ordre évalue, de façon continue, les pertes probables et constitue une provision pour pertes en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

### *Risque de taux d'intérêt*

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'Ordre est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'Ordre à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux variables assujettissent l'Ordre à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

### *Risque de prix autre*

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. L'Ordre est exposé au risque de prix autre en raison des placements en obligations cotées en bourse dont la valeur fluctue en fonction du marché.

# RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2021

	BUDGET	2021	2020
	\$	\$	\$
Annexe A			
<b>COTISATIONS</b>			
Membres réguliers actifs	2 348 000	<b>2 297 212</b>	2 279 059
Nouveaux diplômés étudiants	45 700	<b>48 145</b>	55 440
Permis sur permis	3 700	<b>3 012</b>	4 496
Abonnés étudiants	-	-	60
Abonnés retraités	200	-	60
Réinscriptions actifs	115 000	<b>108 890</b>	110 461
	2 512 600	<b>2 457 259</b>	2 449 576
Annexe B			
<b>PUBLICATIONS</b>			
Infolettres	6 000	<b>4 500</b>	5 250
Offres d'emplois - site internet	16 000	<b>18 880</b>	14 400
Publicités & insertion explorateur	50 000	<b>27 100</b>	45 850
	72 000	<b>50 480</b>	65 500
Annexe C			
<b>ADMISSION</b>			
Études de dossiers (5 ans)	3 000	<b>6 600</b>	1 800
Frais d'ouverture de dossiers	42 900	<b>49 830</b>	52 635
Frais de réinscriptions	19 300	<b>12 870</b>	27 810
Étude d'équivalence	6 250	<b>7 250</b>	9 500
Divers	2 100	<b>850</b>	5 950
Frais de réévaluation d'équivalence	500	-	-
	74 050	<b>77 400</b>	97 695
Annexe D			
<b>FORMATION CONTINUE</b>			
Inscriptions	100 000	<b>16 939</b>	103 097
Congrès exposants	75 000	-	-
Congrès commandites	7 500	-	-
Congrès inscriptions	157 500	-	-
	340 000	<b>16 939</b>	103 097

	BUDGET	2021	2020
	\$	\$	\$
<b>Annexe E</b>			
<b>AUTRES</b>			
Amendes	15 000	8 899	34 243
Revenus divers	3 200	4 045	6 596
Ristournes - Assurances responsabilité	10 000	(8 604)	770
Ristournes - Services aux membres	11 500	15 530	16 060
Subventions	2 500	2 500	2 500
	42 200	22 370	60 169

<b>Annexe F</b>			
<b>CONSEIL D'ADMINISTRATION ET GOUVERNANCE</b>			
Jetons de présence	30 200	44 627	30 348
Frais de repas	4 700	-	2 329
Assurances responsabilité	2 400	2 178	2 178
Téléphones et conférences téléphoniques	1 600	1 109	1 611
Formation de personnel	3 000	6 342	6 250
Salaires et charges sociales de la présidence	151 000	200 583	159 468
Déplacements présidence	18 000	1 150	17 900
Loyer	19 500	18 558	-
Taxes municipales et assurances	320	231	-
Frais de déplacement	21 600	-	20 178
Divers	500	561	182
Quote-part des charges administratives (annexe Y)	125 910	133 443	86 988
	378 730	408 782	327 432

<b>Annexe G</b>			
<b>COMITÉ DE RÉVISION DES ÉQUIVALENCES</b>			
Jetons de présence	400	189	-
Déplacements	500	-	-
Formation	500	-	-
Quote-part des charges administratives (annexe Y)	86	91	-
	1 486	280	-

# RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES (SUITE)

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2021

	BUDGET \$	2021 \$	2020 \$
Annexe H			
<b>INSPECTION PROFESSIONNELLE</b>			
Salaires et charges sociales	333 000	<b>307 968</b>	308 262
Frais de déplacement	39 000	<b>467</b>	31 021
Jetons de présence	4 000	<b>2 530</b>	2 337
Fournitures de bureau	3 800	<b>940</b>	1 561
Loyer	51 500	<b>48 715</b>	64 751
Frais de poste et messagerie	8 600	<b>611</b>	7 957
Cotisations et affiliations	1 500	<b>1 696</b>	1 860
Frais de formation	1 000	<b>3 953</b>	3 965
Téléphones et conférences téléphoniques	2 200	<b>2 038</b>	2 227
Frais d'imprimerie et photocopies	2 700	<b>840</b>	1 806
Taxes municipales et assurances	820	<b>606</b>	793
Divers	1 000	-	907
Quote-part des charges administratives (annexe Y)	169 364	<b>179 500</b>	154 643
	618 484	<b>549 864</b>	582 090

Annexe I			
<b>FORMATION DES HYGIÉNISTES DENTAIRES</b>			
Conférences téléphoniques	-	-	5
Frais de repas	400	-	401
Agrément dentaire	60 000	<b>59 737</b>	57 956
Tournée des Cégeps	2 500	-	762
Rencontre des coordonnateurs de Cégeps	1 600	-	1 817
Quote-part des charges administratives (annexe Y)	27 317	<b>28 952</b>	22 047
	91 817	<b>88 689</b>	82 988

	BUDGET \$	2021 \$	2020 \$
Annexe J			
<b>COMITÉ D'ENQUÊTE À L'ÉTHIQUE ET À LA DÉONTOLOGIE</b>			
Jetons de présence	5 400	<b>3 728</b>	2 572
Frais de déplacement	1 300	-	1 202
Formation du personnel	1 000	-	872
Conférences téléphoniques	-	<b>108</b>	-
Quote-part des charges administratives (annexe Y)	1 754	<b>1 859</b>	1 681
	9 454	<b>5 695</b>	6 327

Annexe K			
<b>FORMATION CONTINUE &amp; PROFESSIONNELLE</b>			
Salaires et charges sociales	168 500	<b>151 872</b>	168 021
Formation continue	122 000	<b>31 874</b>	67 960
Téléphones et conférences téléphoniques	2 700	<b>2 043</b>	1 908
Frais bancaires	-	-	3 184
Frais de poste et messagerie	5 100	<b>912</b>	3 002
Frais d'imprimerie et photocopies	3 400	<b>1 057</b>	2 167
Fournitures de bureau	4 800	<b>1 013</b>	1 873
Loyer	41 500	<b>39 436</b>	77 701
Taxes municipales et assurances	670	<b>490</b>	952
Cotisations et affiliations	830	<b>826</b>	411
Formation de personnel	1 000	<b>125</b>	2 259
Provision pour dépenses liées au crédit de formation offert aux membres	-	<b>95 000</b>	-
Quote-part des charges administratives (annexe Y)	148 458	<b>157 342</b>	119 184
	498 958	<b>481 990</b>	448 622

Annexe L			
<b>ADMISSION</b>			
Salaires et charges sociales	130 000	<b>135 877</b>	125 662
Jetons de présence	2 400	<b>2 252</b>	3 377
Frais de déplacement	3 000	-	1 009
Fournitures de bureau	1 550	<b>330</b>	936
Loyer	41 400	<b>39 436</b>	38 851
Cotisations et affiliations	415	<b>413</b>	411
Formation de personnel	500	<b>1 597</b>	2 292
Frais de poste et messagerie	1 650	<b>247</b>	1 528
Frais d'imprimerie et photocopies	1 100	<b>342</b>	1 084
Téléphones et conférences téléphoniques	870	<b>674</b>	1 179
Évaluation des compétences	2 500	<b>2 500</b>	5 000
Taxes municipales et assurances	670	<b>490</b>	476
Honoraires professionnels	5 000	<b>5 000</b>	-
Divers	600	-	403
Quote-part des charges administratives (annexe Y)	86 500	<b>91 676</b>	65 919
	278 155	<b>280 834</b>	248 127

# RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES (SUITE)

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2021

	BUDGET	2021	2020
	\$	\$	\$
Annexe M			
<b>PUBLICATIONS &amp; EXPLORATEUR</b>			
Salaires et charges sociales	87 000	<b>88 340</b>	116 552
Jetons de présence	1 100	-	-
Frais de déplacement	-	-	10
Fournitures de bureau	1 300	<b>269</b>	624
Loyer	19 500	<b>18 558</b>	25 900
Téléphones et conférences téléphoniques	710	<b>530</b>	616
Frais de production - Explorateur	30 000	<b>30 344</b>	37 344
Frais de poste et messagerie	1 350	<b>202</b>	1 015
Frais d'imprimerie et photocopies	900	<b>280</b>	722
Taxes municipales et assurances	320	<b>231</b>	317
Quote-part des charges administratives (annexe Y)	63 451	<b>67 248</b>	66 242
	205 631	<b>206 002</b>	249 342
Annexe N			
<b>DÉVELOPPEMENT DE LA PROFESSION &amp; MODERNISATION</b>			
Salaires et charges sociales	155 000	<b>96 816</b>	108 315
Frais de déplacement	2 000	<b>305</b>	5 415
Jetons de présence	1 600	<b>1 361</b>	3 498
Frais de poste et messagerie	2 000	<b>292</b>	1 528
Frais d'imprimerie et photocopies	1 300	<b>404</b>	1 101
Fournitures de bureau	1 820	<b>389</b>	936
Loyer	29 300	<b>30 157</b>	38 851
Cotisations et affiliations	650	<b>1 068</b>	627
Honoraires professionnels	17 000	<b>12 086</b>	89 167
Formation de personnel	1 500	<b>1 995</b>	635
Téléphones et conférences téléphoniques	1 020	<b>855</b>	1 406
Frais de repas	200	-	-
Taxes municipales et assurances	470	<b>375</b>	476
Divers	3 000	<b>724</b>	598
Quote-part des charges administratives (annexe Y)	67 143	<b>71 160</b>	91 369
	284 003	<b>217 987</b>	343 922

	BUDGET \$	2021 \$	2020 \$
Annexe O			
<b>PLAN STRATÉGIQUE, COMMUNICATIONS ET SERVICES AUX MEMBRES</b>			
Déplacements	800	-	-
Activités provinciales	7 000	-	10 068
Placement média	40 000	<b>23 091</b>	48 881
Frais de poste et messagerie	3 900	<b>3 472</b>	2 934
Frais d'imprimerie et photocopies	7 500	<b>666</b>	244
Épingles et barrettes	5 000	<b>3 944</b>	7 389
Salons	3 800	<b>1 539</b>	937
Bourses	7 500	<b>4 000</b>	7 308
Jetons de présence	3 000	<b>1 281</b>	-
Quote-part des charges administratives (annexe Y)	17 374	<b>18 413</b>	28 132
	95 874	<b>56 406</b>	105 893

Annexe P			
<b>BUREAU DU SYNDIC - GÉNÉRAL</b>			
Salaires et charges sociales	54 000	<b>73 587</b>	53 817
Fournitures de bureau	850	<b>180</b>	312
Frais de déplacement	3 000	-	1 201
Loyer	19 500	<b>18 558</b>	12 950
Cotisations et affiliations	830	<b>826</b>	411
Formation de personnel	1 400	<b>2 121</b>	1 964
Frais de poste et messagerie	900	<b>135</b>	533
Frais d'imprimerie et photocopies	600	<b>187</b>	361
Téléphones et conférences téléphoniques	470	<b>374</b>	314
Taxes municipales et assurances	320	<b>231</b>	159
Honoraires professionnels	25 000	<b>23 360</b>	28 353
Jetons de présence - Comité de révision	200	-	158
Frais de déplacement - Comité de révision	500	-	54
Formation	500	-	-
Divers	500	<b>715</b>	501
Quote-part des charges administratives (annexe Y)	55 000	<b>58 291</b>	36 572
	163 570	<b>178 565</b>	137 660

Annexe Q			
<b>CONGRÈS</b>			
Frais de déplacement	12 000	-	-
Location de salles	18 725	-	-
Location d'équipements	55 000	-	-
Frais de repas	91 200	-	-
Production et impression	10 000	-	-
Honoraires conférenciers	20 000	-	-
Quote-part des charges administratives (annexe Y)	15 000	-	-
	221 925	-	-

# RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES (SUITE)

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2021

	BUDGET	2021	2020
	\$	\$	\$
Annexe R			
<b>COMITÉ DE GOUVERNANCE</b>			
Salaires et charges sociales du directeur général et secrétaire	159 000	<b>156 805</b>	153 747
Jetons de présence	4 300	<b>5 374</b>	4 932
Frais de déplacements	500	-	530
Frais de repas	650	-	104
Conférences téléphoniques	100	-	98
Frais de repas	19 500	<b>18 558</b>	-
Conférences téléphoniques	320	<b>231</b>	-
Quote-part des charges administratives (annexe Y)	82 755	<b>87 707</b>	57 672
	267 125	<b>268 675</b>	217 083
Annexe S			
<b>COMITÉ D'AUDIT</b>			
Jetons de présence	1 200	<b>1 985</b>	1 391
Frais de déplacement	600	<b>67</b>	469
Honoraires professionnels	9 700	<b>10 600</b>	8 300
Quote-part des charges administratives (annexe Y)	5 786	<b>6 132</b>	3 676
	17 286	<b>18 784</b>	13 836
Annexe T			
<b>COMITÉ RESSOURCES HUMAINES</b>			
Jetons de présence	1 500	<b>3 187</b>	2 213
Frais de déplacement	700	-	309
Quote-part des charges administratives (annexe Y)	1 456	<b>1 545</b>	912
	3 656	<b>4 732</b>	3 434
Annexe U			
<b>COMITÉ DES CONDITIONS PARTICULIÈRES</b>			
Jetons de présence	1 500	<b>2 075</b>	1 323
Frais de déplacement	1 000	-	1 007
Conférences téléphoniques	300	-	45
Quote-part des charges administratives (annexe Y)	949	<b>1 007</b>	860
	3 749	<b>3 082</b>	3 235

	BUDGET \$	2021 \$	2020 \$
Annexe V			
<b>CONSEIL DE DISCIPLINE</b>			
Honoraires et frais juridiques	20 000	<b>29 352</b>	20 923
Divers	2 500	<b>692</b>	2 623
Jetons de présence	350	<b>1 656</b>	-
Déplacement	500	-	-
Quote-part des charges administratives (annexe Y)	14 496	<b>15 364</b>	8 519
	37 846	<b>47 064</b>	32 065

Annexe W			
<b>PRATIQUE ILLÉGALE ET USURPATION DE TITRE</b>			
Honoraires et frais juridiques - avocats	10 000	<b>10 151</b>	19 676
Honoraires et frais juridiques - enquêteurs	4 000	<b>2 147</b>	6 327
Honoraires et frais juridiques - huissiers	4 000	<b>1 369</b>	974
Salaires du syndic - Pratique illégale	6 000	<b>2 346</b>	3 481
Quote-part des charges administratives (annexe Y)	7 323	<b>7 761</b>	11 019
	31 323	<b>23 774</b>	41 477

Annexe X			
<b>AUTRES ACTIVITÉS</b>			
Rapport annuel	12 500	<b>7 790</b>	10 742
Assemblée générale	2 000	<b>7 250</b>	14 918
Quote-part des charges administratives (annexe Y)	6 878	<b>7 289</b>	9 283
	21 378	<b>22 329</b>	34 943

Annexe Y			
<b>AUTRES CHARGES</b>			
Salaires et charges sociales	471 500	<b>473 485</b>	427 288
Abonnements aux revues et journaux	300	<b>323</b>	280
Cotisations et affiliations	5 900	<b>4 756</b>	4 705
Contrats d'entretien	4 400	<b>2 159</b>	3 158
Formation de personnel	3 000	<b>925</b>	6 098
Mobilier	2 500	<b>993</b>	1 923
Représentation générale	7 600	<b>3 189</b>	12 900
Frais divers	5 000	<b>1 202</b>	5 894
Informatique - Fournit. & amélior.	63 000	<b>88 417</b>	62 338
Frais bancaires & de gestion	88 000	<b>78 498</b>	77 855
Location et achats d'équipements	12 000	<b>7 560</b>	10 224
Honoraires professionnels	125 000	<b>200 330</b>	77 643
Amortissement des immobilisations	73 800	<b>63 894</b>	44 727
Honoraires des comptables	5 000	<b>3 335</b>	9 640
Honoraires des avocats	15 000	<b>5 714</b>	20 045
	882 000	<b>934 780</b>	764 718

# RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

(SUITE)

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2021

	BUDGET \$	2021 \$	2020 \$
<b>RÉPARTITION DES CHARGES D'ADMINISTRATION</b>			
Conseil d'administration (annexe F)	(125 910)	<b>(133 443)</b>	(86 988)
Comité de révision des équivalences (annexe G)	(86)	<b>(91)</b>	-
Inspection professionnelle (annexe H)	(169 364)	<b>(179 500)</b>	(154 643)
Formation des hygiénistes dentaires (annexe I)	(27 317)	<b>(28 952)</b>	(22 047)
Comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie (annexe J)	(1 754)	<b>(1 859)</b>	(1 681)
Formation continue & professionnelle (annexe K)	(148 458)	<b>(157 342)</b>	(119 184)
Admission (annexe L)	(86 500)	<b>(91 676)</b>	(65 919)
Publications & explorateur (annexe M)	(63 451)	<b>(67 248)</b>	(66 242)
Développement de la profession et modernisation (annexe N)	(67 143)	<b>(71 160)</b>	(91 369)
Plan stratégique, communications et services aux membres (annexe O)	(17 374)	<b>(18 413)</b>	(28 132)
Bureau du syndic - général (annexe P)	(55 000)	<b>(58 291)</b>	(36 572)
Comité de gouvernance (annexe R)	(82 755)	<b>(87 707)</b>	(57 672)
Comité d'audit (annexe S)	(5 786)	<b>(6 132)</b>	(3 676)
Comité ressources humaines (annexe T)	(1 456)	<b>(1 545)</b>	(912)
Comité des conditions particulières (annexe U)	(949)	<b>(1 007)</b>	(860)
Conseil de discipline (annexe V)	(14 496)	<b>(15 364)</b>	(8 519)
Pratique illégale et usurpation de titre (annexe W)	(7 323)	<b>(7 761)</b>	(11 019)
Autres activités (annexe X)	(6 878)	<b>(7 289)</b>	(9 283)
	<b>(882 000)</b>	<b>(934 780)</b>	<b>(764 718)</b>





Ordre des  
**hygiénistes dentaires**  
du Québec

606, rue Cathcart, bureau 700  
Montréal (Québec) H3B 1K9

514 284-7639

[www.ohdq.com](http://www.ohdq.com)